

## BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD

S.A., 11 août 1919.

### *Théodore Emmanuel RODOCANACHI, président*

Né le 27 août 1873 à Marseille.

Petit-fils de Paul-Emmanuel Rodocanachi (1815-1891), négociant, administrateur des Docks et entrepôts et de la Banque de France à Marseille.

Fils de Emmanuel Paul Rodocanachi (1842-1911) et de Marie Rodocanachi.

Petit-neveu de Michel Rodocanachi (1821-1901), administrateur de la Société marseillaise de crédit, président de la Compagnie française de l'Afrique occidentale (1900-1901),

et de Pierre Rodocanachi (1825-1898), banquier à Paris, administrateur de la Banque franco-égyptienne, puis de la Banque internationale de Paris, de la Compagnie française des mines du Laurium, etc.

Neveu de Théodore-Paul Rodocanachi (1845-1925) — fils de Paul-Emmanuel —, administrateur de la Compagnie Fraissinet (Société marseillaise de navigation à vapeur), des Chantiers et ateliers de Provence, de la Compagnie industrielle et commerciale de la Côte d'Afrique (CICA).

Cousin d'Emmanuel Rodocanachi (1854-1939) — fils de Pierre —, homme de lettres, président de Didot-Bottin et de la Compagnie française des mines du Laurium, etc.

Marié à une demoiselle Mavrogordato. Remarié en 1926 avec M<sup>me</sup> veuve Pierre Rodocanachi, née Salvago.

---

Associé de la Banque P. Rodcanachi et Cie, 29, rue Tronchet, Paris.

Assesseur, comme plus gros actionnaire présent, à divers assemblées de la Foncière-Transports (assurance),

Censeur (1906), puis administrateur (1915) de la Banque de l'Algérie.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque\\_de\\_l\\_Algerie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Banque_de_l_Algerie.pdf)

Administrateur du Secteur électrique de la Rive Gauche de Paris (1911),

de la Société d'études industrielles et commerciales (1918),

du Comptoir commercial de l'industrie des matières grasses (1919),

de l'Office commercial français des industries de la mer Noire (1920)

des Établissements Verminck, huilerie à Marseille,

de la Banque algéro-tunisienne pour le commerce d'exportation,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq\\_algero-tunisienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_algero-tunisienne.pdf)

et de la Société pour le commerce extérieur de l'Afrique du Nord, à Alger (1921).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comex\\_AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Comex_AFN.pdf)

---

Membre de la Société hippique française (1902), du Cercle de la rue Royale (1911), de l'Union artistique (1911)...

Chevalier de la Légion d'honneur (1925).

Décédé à Paris le 22 décembre 1927.

Société en formation, ont été réunis en assemblée générale constitutive, le 11 août 1919, au siège social, 217, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. de Pellerin de Latouche, l'un des fondateurs.

Étaient représentées 94.449 actions sur 125.000.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées à l'unanimité.

Le conseil d'administration est ainsi composé :

MM. Agache (Donat), administrateur-délégué des Établissements Kuhlmann, à Lille ; Boyer (Paul), président du conseil d'administration du Comptoir National d'Escompte de Paris ; Galicier (Albert), administrateur de la Banque de l'Algérie ; Lallier du Coudray <sup>1</sup>, intendant général de l'Armée, ancien secrétaire général du Protectorat français au Maroc ; Manaut, ancien député, industriel, à Paris ; Michaux <sup>2</sup>, inspecteur général des Ponts et Chaussées, ancien directeur général des travaux publics de Tunisie, en retraite ; Moatti (Moïse), ancien avoué à Alger ; Motte (Eugène), industriel, à Roubaix ; Navarre (Honoré), industriel, membre de la chambre de commerce d'Oran ; De Pellerin de Latouche, administrateur de la Banque de l'Algérie ; Rodocanachi (Théodore), administrateur de la Banque de l'Algérie.

Les commissaires aux comptes sont ; MM. Lallemand (Eugène) <sup>3</sup>, administrateur de la Banque de l'Algérie ; Bénard (Lucien) <sup>4</sup>, ingénieur civil des Mines à Paris, comme titulaires.

Et comme suppléants : MM. le comte Le Bourdais des Touches, censeur de la Banque de l'Algérie ; de Saporta (Gaston) <sup>5</sup>, à Paris.

---

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD (*L'Information financière, économique et politique*, 13 août 1919)

Les souscripteurs de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord se sont réunis en seconde assemblée générale constitutive le 11 août, sous la présidence de M. de Pellerin de Latouche, l'un des fondateurs, assisté de MM. Montegudet et Pierre Rodocanachi, scrutateurs, et de M. Férasson <sup>6</sup>, en qualité de secrétaire.

94.449 actions (sur 125.060) étaient présentes ou représentées.

Lecture a été donnée de l'acte notarié dressé par M<sup>e</sup> Lefert [Laeuffer], notaire à Paris, le 30 juillet dernier, constatant la sincérité de la souscription des 125.000 actions composant le capital social et du versement sur chacune d'elle du premier quart,

---

<sup>1</sup> André Lallier du Coudray (1862-1957) : secrétaire général du protectorat de France au Maroc (1915-1919), puis administrateur de sociétés. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIFIC-Hamrong.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIFIC-Hamrong.pdf)

<sup>2</sup> Lucien Michaux (1868-1935) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées, marié en 1895 à Marie-Louise Morel. Directeur général des travaux publics de Tunisie (1913), directeur des services des chemins de fer à l'administration centrale des travaux publics (août 1917), directeur à l'administration centrale du ministère des régions libérées (août 1919), administrateur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (1919), administrateur des Phosphates tunisiens (1920-1928), administrateur de la Société des chaux et ciments de Rivet-Alger (1922). Président délégué de la Société des mines de Bou-Arfa (manganèse au Maroc).

<sup>3</sup> Eugène Lallemand (1849-1928) : licencié en droit, administrateur délégué des Lièges des Hamendas et de Petite-Kabylie. En outre, administrateur de la Banque de l'Algérie. Voir encadré

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lieges\\_HPK.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lieges_HPK.pdf)

<sup>4</sup> Lucien Bénard (188-1978) : administrateur à partir de 1929. Voir encadré ci-dessous.

<sup>5</sup> Gaston de Saporta (1877-1963) : marié à Marie Rodocanachi. Associé de la maison de banque P. Rodocanachi et Cie. La représentant dans diverses affaires et comme président des Cafés de l'Indochine. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cafes\\_de\\_l\\_Indochine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cafes_de_l_Indochine.pdf)

<sup>6</sup> Louis Férasson (1884-1956) : polytechnicien, futur président de la banque (1939-1951). Voir encadré ci-dessous.

observation faite que conformément à l'art. 6 des statuts, il a été versé, en outre, par les souscripteurs des 25.000 actions offertes en souscription au public, une somme de 50 francs par action à titre de prime.

#### ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Je vous demande la permission de profiter de ma présidence éphémère pour adresser, en votre nom d'abord, — car vous êtes les premiers intéressés — en mon nom personnel et au nom de mes cofondateurs, les plus chaleureux remerciements à M. Moreau, directeur général de la Banque de l'Algérie. (.Applaudissements.)

Je ne crois pas sortir du sujet qui nous occupe en rappelant aux actionnaires de la Banque de l'Algérie, si nombreux ici, combien ils doivent de reconnaissance à leur éminent directeur général, pour l'excellente administration de leur établissement et pour l'heureux renouvellement de son privilège. Car c'est bien à l'occasion du renouvellement de ce privilège de la Banque de l'Algérie que notre Banque industrielle de l'Afrique du Nord est fondée.

Dans les temps anciens, une fée, une bonne fée, était toujours présente à la naissance d'un enfant prédestiné. Il semble que ces temps soient revenus. Nous sentons qu'une fée est auprès de nous ; elle a surveillé notre gestation, c'est chez elle que nous voyons le jour, c'est elle qui nous accueille dans le monde ; elle nous dote et nous promet ainsi un heureux sort.

Unissons-nous en actions de grâces à la Banque de l'Algérie, notre fée, et à son directeur général, M. Émile Moreau. (Vifs et unanimes applaudissements.)

#### LES RÉOLUTIONS

Les résolutions à l'ordre du jour, successivement mises aux voix, ont été adoptées à l'unanimité.

---

#### CONSTITUTION

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord  
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 septembre 1919)

Cap. 12.500.000 fr. en 125.000 actions de 100 fr. Siège à Paris, 226, bout. St-Germain. — Conseil : MM. Pellerin de Latouche, Rodocanachi. Galicier, Agache, Boyer, Motte, Lallier du Coudray, Manaut, Michaux, Moatti, Navarre. Statuts chez M<sup>e</sup> Laeuffer à Paris. — *Petites Affiches*, 10 septembre.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Société anonyme au capital de 12,500,000 francs : - 0  
Siège social : à Paris, Boulevard Saint-Germain, n° 226  
(*L'Écho d'Alger*, 18 novembre 1919)

#### 1. — STATUTS

Aux termes d'un acte sous signatures privées. fait double à Paris, le vingt février mil neuf cent dix-neuf, dont l'un des originaux est demeuré annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M<sup>e</sup> LAEUFFER, notaire à Paris, le trente juillet mil neuf cent dix-neuf et ci-après énoncé, il a été établi les statuts d'une Société anonyme dont extrait littéral suit :

#### ARTICLE PREMIER

## Formation de la Société

Il est formé une société anonyme française qui existera entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, et qui sera régie tant par les lois en vigueur que par les présents Statuts, dont certaines dispositions spéciales résultent :

1° De la loi du 29 décembre 1918 portant renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie ;

2° Des lettres et convention ci-après énumérées, annexées à la dite loi, et publiées en suite de sa promulgation au numéro du *Journal officiel* du 30 décembre 1918.

a) Lettre du Directeur Général de la Banque de l'Algérie au Ministre des Finances en date du 11 décembre 1917 b) Convention arrêtée le 12 décembre 1917 entre le Ministre des Finances et le Directeur Général de la Banque de l'Algérie ,

o) Lettre du Directeur Général de la Banque de l'Algérie au Ministre des Finances en date du 14 octobre. 1918 :

3° Et d'une lettre du Ministre des Finances au Directeur Général de la Banque de l'Algérie en date du 8 janvier 1919 annexée aux présents statuts.

### ART. 2.

#### Dénomination.

La Société prend la dénomination de BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD.

### ART. 3.

#### Objet.

La Société a pour objet :

Toutes opérations de Banque et de Finance généralement quelconques dans l'Afrique du Nord et en tous autres pays.

Elle pourra notamment ;

a) Prêter son concours à des associations déjà constituées ou à constituer, sous la forme de Sociétés ou de participations de toutes natures, civiles ou commerciales, se charger de la constitution de ces Sociétés, de l'émission de leur capital du placement de leurs actions et obligations, ouvrir toutes souscriptions qui seraient nécessaires ; accepter tout mandat de contrôle et de surveillance sur les opérations, prendre dans les Sociétés constituées ou à constituer une ou plusieurs parts d'intérêt, garantir éventuellement leurs obligations, en un mot constituer, suivre dans leur développement, comme actionnaire ou intéressée de manière quelconque, patronner et contrôler d'autres établissements commerciaux, industriels, agricoles ou financiers ;

Faire des avances aux particuliers sur titres, valeurs, warrants, connaissements, matières précieuses et marchandises diverses en dépôt ; aux constructeurs et armateurs sur sûretés et garanties régulières ;

La Banque peut prêter son concours aux personnes morales et collectivités diverses : États, départements, communes, chambres de commerce, monts-de-piété, syndicats, etc.

b) Emettre des obligations ou bons portant intérêts ou non à échéance fixe ou variable ; c) Soumissionner des emprunts pour son propre compte ou pour le compte de tiers, se charger de leur négociation ;

Ouvrir à toutes collectivités publiques ou privées un crédit à valoir sur leurs revenus ; Encaisser toutes recettes et tous produits d'exploitation publiques ou privées pour le compte des intéressés ;

d) Rechercher, obtenir, exploiter toutes concessions ou entreprises de travaux ou services publics, notamment en ce qui concerne les ports, digues, routes, canaux, chemins de fer, tramways, entreprises minières, etc., et tout ce qui peut s'y rattacher directement ou indirectement, en faire apport ou cession à des Sociétés ou à des tiers chargés de la construction et de l'exploitation ;

e) Constituer des entrepôts, magasins généraux, magasins de garde de denrées, marchandises et objets mobiliers de toute nature ;

f) Acheter, vendre, échanger tous biens et droits mobiliers et immobiliers, prendre ou donner à bail, reprendre ou rétrocéder tous immeubles, concessions, services de travaux publics, exploitations industrielles, commerciales, agricoles, forestières ou minières ; g) Faire l'escompte de lettres de change et de tous autres effets de commerce ou engagements à échéance déterminée, la négociation ou le réescompte de ces valeurs, l'émission ou - l'acceptation de tous mandats, traites et lettres de change ;

b) Ouvrir des comptes courants aux Etablissements publics, Sociétés et particuliers et faire tous paiements, recouvrements et encaissements qui s'y rattachent ; services de caisse et trésorerie des Sociétés et entreprises ;

i) Consentir à court ou à long terme des prêts ou avances, en compte courant ou autrement, sur effets publics, actions, obligations et autres valeurs, de même que sur garanties personnelles, sur marchandises et propriétés mobilières ou immobilières pouvant être données en gage ou en hypothèque ;

j) Faire le commerce ou la commission de matières d'or, d'argent et de métaux précieux; Et faire en général, pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, dans l'Afrique du Nord ou en tons autres pays, toutes opérations de Banque, de prêts, de dépôts, d'escompte, d'assurance et de prévoyance, d'avance de fonds et toutes autres opérations financières, sans exception, comme aussi toutes opérations et entreprises commerciales, agricoles, industrielles, mobilières et immobilières sans exception, se rapportant d'une façon directe ou indirecte aux objets ci-dessus dont l'énumération est simplement énonciation non limitative.

#### ART. 4.

##### Siège social.

Le siège social est établi à Paris, 217, boulevard Saint-Germain.

Il pourra être transféré d'un local dans un autre de la même ville, par simple décision du conseil d'administration.

La société courra, en outre, avoir des succursales agences et bureaux en France, dans l'Afrique du Nord, et, en général ne tous pays, même étrangers où le Conseil d'administration, le Jugera convenable.

#### ART. 5.

##### Durée.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix ans à partir du jour de sa constitution sauf prorogation ou dissolution anticipée, ainsi qu'il sera dit aux articles 39 et 44.

#### TITRE II.

#### ART. 6.

##### Capital social. — Actions.

Le capital social est fixé à douze millions cinq cent mille francs.

Il est divisé en cent vingt-cinq mille actions de cent francs chacune, toutes à souscrire et à libérer en numéraire.

Sur ces cent vingt-cinq mille actions, les actionnaires de la Banque de l'Algérie auront un droit privilégié de souscription, à concurrence de cent mille actions, droit qui leur a été réservé par les lettres du 11 décembre 1917 et 14 octobre 1918, ci-dessus énoncées, et qui s'exercera à titre irréductible à raison de deux actions de la \* Société nouvelle pour une de la Banque de l'Algérie, et à titre réductible pour le reliquat devant subsister après cette première attribution.

Conformément à la lettre précitée du Ministre des Finances du 8 janvier 1919, les vingt-cinq mille autres actions seront offertes en souscription publique avec prime de cinquante francs par titre.

Le capital social pourra être augmenté ainsi qu'il est dit ci-après à l'article 8.

.....  
Premièrement. — Que l'Assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de verso ; ment faite paroles fondateurs de ladite société aux termes de l'acte précité reçu par M<sup>e</sup> LAEUFFER, le 30 juillet 1919.

Deuxièmement. — Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs dans les termes de l'article 22 des statuts : PEL- 1

1° M. Louis-Auguste-Henri-Gaston PELLERIN de LATOUCHE, administrateur de la Banque de l'Algérie, demeurant à Paris, avenue d'Iéna. 86 ;

2° M. Théodore RODOCANACHI, administrateur de la même banque, demeurant à Paris rue de Longchamp, 1 ;

3° Et M. Albert GALICIER, aussi administrateur de la Banque de l'Algérie, demeurant à Paris, avenue Émile Deschanel, n° 5.

Ces trois premiers présentés par la Banque de l'Algérie ; ,

4° M. Donat AGACHE, industriel, demeurant à Lille, rue Tenremonde, n° 17 ;

5° M. Paul Boyer, président du conseil d'administration du Comptoir National d'Escompte de Paris, demeurant à Paris, cours Albert-1<sup>er</sup>, n° 42 ;

6° M. Marie-Joseph-Michel LALLIER du COUDRAY, intendant général du Maroc, demeurant à Paris, avenue de Suffren, n° 82 ;

7° M. Frédéric-Victor-Adolphe MANAUT, ancien député, demeurant à Paris, place des Ternes, n° 9 ;

8° M. Lucien-Alexandre-Nicolas MICHAUX inspecteur général des Ponts et Chaussées, demeurant à Paris, rue Raynouard, n° 69 ;

9° M. Moïse MOATTI, ancien avoué, demeurant à Paris, rue de Miromesnil, n° 60 ;

10° M. Eugène MOTTE, industriel, demeurant à Roubaix (Nord), rue des Longues-Haies, n° 28 ;

11° Et M. Honoré NAVARRE, industriel, demeurant à Oran, rue de Tlemcen, n° 2 ;  
Lesquels ont accepté les dites fonctions.

Troisièmement. — Qu'elle a nommé comme commissaire pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice :

1° M. Eugène LALLEMAND, propriétaire-administrateur de la Banque de l'Algérie, demeurant à Paris, boulevard de Courcelles, n° 78, présenté par la Banque de l'Algérie.

2° Et M. Lucien BÉNARD, ingénieur civil des Mines, demeurant à Paris, 21, rue George-Sand.

Et comme commissaires-suppléants, pour le cas d'empêchement des commissaires titulaires :

1° M. le comte Marie-Louis-Jean LE BOURDAIS DES TOUCHES, censeur à la Banque de l'Algérie, demeurant à Paris, rue Raynouard, n° 7 bis, présenté par la Banque de l'Algérie ;

2° Et M. Gaston de SAPORTA, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Lisbonne, n° 43.

Lesquels ont accepté ces fonctions.

Quatrièmement. — Qu'elle a autorisé chacun des administrateurs à passer tous traités et marchés avec la Société, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867..

Cinquièmement. — Enfin qu'elle a approuvé les statuts et déclaré la Société définitivement constituée.

#### IV. — DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Et du procès-verbal (dont une copie a été déposée au rang des minutes du dit M<sup>e</sup> LAEUFFER, aux termes de l'acte précité reçu par lui le 18 août 1919) d'une délibération prise par les membres du conseil d'administration de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, le 11 août 1919.

Il appert :

1° Que le conseil d'administration a décidé, conformément à la faculté qui lui était accordée par l'article 4 des statuts, que le siège social de la dite banque serait transféré dans Paris, du n° 217. boulevard Saint-Germain, au n° 226 du même boulevard, à partir du 11 août 1919 ;

2° Et qu'il a décidé de créer à Alger une « Agence pour l'Afrique du Nord » dont le siège serait à Alger, boulevard de la République, n° 5.

« Expéditions : 1° De l'acte de déclaration « de souscriptions et de versement, ainsi que des statuts et de la liste y annexée ; 2° De l'acte de dépôt du 18 août 1919. de la délibération de l'assemblée générale a constitutive y annexée, ainsi qu'un extrait de la délibération du conseil d'administration aussi y annexée, ont été déposées le trois septembre 1919, au greffe du tribunal de commerce de la Seine et le 6 du même mois, au greffe de la Justice de paix du septième arrondissement de Paris. »

Expéditions de ces mêmes actes ont été déposées le 12 novembre 1919, au greffe du Tribunal de Commerce d'Alger, ainsi qu'au greffe de la Justice de paix du canton Nord d'Alger.

Pour extrait et mention ;  
LAEUFFER.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 26 mai en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Th. Rodocanachi, président du conseil d'administration, assisté de MM. Laché <sup>7</sup> et du représentant le MM. P. Rodocanachi et Cie, scrutateurs, et de M. Férasson, en qualité de secrétaire.

50.924 actions étaient présentes ou représentées.

Les bénéfices bruts du premier exercice social (11 août-31 décembre 1919) ont atteint 306.179 francs provenant d'agios, intérêts et commissions. Les frais généraux et charges étant de 86.513 fr. 99, le bénéfice net ressort à 219.665 fr. 19.

Le conseil propose de ne faire aucune répartition pour cet exercice si court et après affectation de 177.456 fr. 30 à divers amortissements et à la réserve légale, de reporter 42.208 fr. 89 à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèverait ainsi à 6.252.221 fr. 50.

Le rapport présenté par le conseil d'administration conclut ainsi :

« Au 31 décembre 1919, la Banque industrielle de l'Afrique du Nord n'avait pas cinq mois d'existence. Durant cette période si brève, elle ne pouvait que procéder à l'installation de ses services, à son organisation intérieure, au travail de mise en route. Vous ne serez pas surpris que nous vous fournissions des prévisions d'avenir, plutôt que l'exposé d'affaires réalisées.

« Née dans le moment où l'Afrique du Nord, grande productrice de matières premières, entre dans une phase nouvelle de puissant développement économique, la Banque industrielle de l'Afrique du Nord semble appelée à remplir un rôle important dans l'extension des affaires nord-africaines, et par là même dans l'effort de reconstitution nationale.

« En effet, les hommes actifs et entreprenants qui, pendant ces dernières années, alors que nos colonies africaines n'étaient pas encore sorties du stade agricole, ont su conduire le Nord de l'Afrique au haut degré de prospérité qu'il a atteint, seront, sans aucun doute, aptes à créer une industrie locale florissante.

---

<sup>7</sup> Félix Laché : président de la Banque algéro-tunisienne pour le commerce d'exportation, correspondant au Maroc de la BIAN, administrateur des Chaux et ciments de Rivet-Alger.

« Ils peuvent compter sur notre concours pour les aider dans leur œuvre ; d'une part, nous sommes prêts à faciliter l'extension des entreprises déjà existantes par des prêts à moyen et à long terme, ou par l'application des méthodes usitées dans les pays de formation financière plus ancienne ; d'autre part, nous accorderons notre plus sérieuse attention à toutes les suggestions qui nous seront présentées pour la création d'affaires nouvelles qui nous paraîtront susceptibles de s'adapter aux conditions économiques du pays.

« Guidés par les conseils et l'expérience de la Banque de l'Algérie qui a présidé à la formation de notre Banque, nous espérons que nous contribuerons par notre appui à donner un rapide essor à la jeune industrie de nos possessions nord-africaines, et que nous pourrons vous apporter dès l'an prochain des résultats qui justifient vos légitimes ambitions. »

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes présentés et ratifié les propositions du conseil d'administration. Elle a nommé MM. Lallemand et Bénard commissaires des comptes, et désigné MM. le comte Le Bourdais des Touches et le comte J. de Saporta, comme commissaires suppléants.

---

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD (*L'Information financière, économique et politique*, 7 juin 1921)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis le 3 juin, sous la présidence de M. Th. Rodocanachi, président du conseil d'administration, assisté de M. F. Laché et du représentant de MM. P. Rodocanachi et Cie, comme scrutateurs. M. Férasson remplissait les fonctions de secrétaire.

51.389 actions étaient présentes ou représentées.

La situation économique de l'Afrique du Nord se présentait au début de l'année 1920 sous les plus brillants auspices.

La balance commerciale de l'Algérie s'était soldée en sa faveur, pour la première fois, en 1915. Les statistiques sur le Commerce Général de l'Algérie qui, pour 1913, évaluaient à 562.917.000 francs l'ensemble des exportations et à 729.111.000 francs le montant global des importations, faisaient ressortir, pour l'année 1919, un total d'exportations de 1.890.900.000 francs contre 1.498 millions 875.060 francs d'importations. L'excédent des exportations se maintenait donc toujours en sa faveur et l'on pouvait espérer que la prospérité croissante du pays se poursuivrait sans arrêt.

Mais, dès les premiers mois de 1920, des symptômes inquiétants se manifestaient et faisaient pressentir aux esprits avertis une crise prochaine et sans doute grave.

En effet, la sécheresse persistante rendait incertaine la future récolte. Or la pénurie de céréales dans un pays qui en est normalement exportateur, jointe à la hausse continue des salaires et à l'élévation du prix des matières premières, ne pouvait qu'exercer des répercussions profondes sur la situation de notre colonie.

Comme la plupart des pays, l'Afrique du Nord a subi en 1920 une crise commerciale, financière et industrielle.

La vente des produits agricoles, qui s'était faite dans ces dernières années à des prix très élevés, avait amené une abondance de capitaux qui avait réduit les besoins du crédit. Ces besoins allaient renaître dans une période moins favorable. — L'industrie locale, en pleine voie d'extension, demandait à être soutenue d'autant plus fortement que son développement avait été plus rapide. La Banque lui a accordé son concours dans les limites où l'incertitude de la situation le permettait. Elle a négocié à diverses sociétés industrielles 5.580 effets pour un total de plus de 35 millions de francs représentant, soit des avances directes, soit du papier commercial ; ceci indépendamment d'avances en compte courant dont le solde, à certaines époques, a



dépassé quatre millions de francs. Elle a, en outre, consenti pour plus de trois millions d'acceptations.

Elle a été amenée à favoriser la fusion des deux plus importantes manufactures de tabacs algériens, la Société Bastos et les Établissements Ben Turki.

L'industrie des matériaux de construction ayant attiré tout spécialement son attention dans un pays qui doit tendre à s'affranchir de l'importation des produits manufacturés, une partie importante de l'augmentation du capital de la Société des Chaux et ciments de Rivet-Alger, capital porté à 4 millions de francs, a été souscrite par la Banque. Elle a également accordé d'autres participations : en Algérie, à la Société oranaise de chaux et ciments et à la Société d'électricité de Souk-Ahras ; au Maroc, à la Société Chaouïa et Maroc et à la Société marocaine de gaz comprimés, filiale de l'Air Liquide.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 1 million 253.913 fr. 82 laissant, après déduction de nos frais, charges et amortissements, un bénéfice de 621.416 fr. 08.

L'assemblée a approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et fixé le chiffre du dividende pour 1920 à 4 francs, soit 16 % du montant versé des actions ; ce dividende sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. E. Lallemand, comme administrateur en remplacement de M. de Pellerin de Latouche, et désigné M. le comte Le Bourdais des Touches et M. L. Bénard, comme commissaires aux comptes titulaires et M. G. Delamotte et M. le comte G. de Saporta, comme commissaires suppléants.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 3 juin 1921  
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juin 1921)

#### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 38 et 41 des statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu des opérations effectuées pendant notre deuxième exercice (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1920).

Nous soumettons à votre approbation les comptes et le bilan de cet exercice.

Les bénéfices bruts se sont élevés à fr. 1.253.913,82, laissant, après déduction de nos frais, chargés et amortissements, un bénéfice net de 621.116,08.

Les frais de constitution de notre société, qui s'élevaient à l'origine à 424.428,25

avaient été réduits le 31 décembre 1919, par suite d'un amortissement partiel de 141.476,10

à 282.952,15

Dans le courant de l'exercice, il nous a été remboursé :

a) Par notre notaire, le solde de la provision que nous lui avions constituée : 3.000,00

b) Par l'Administration de l'Enregistrement, sur notre pétition, pour droits perçus en trop : 50.003,00

53.003,00

Il restait fin décembre un solde de 229.949,15

Il nous a paru préférable d'amortir intégralement cette somme.

Votre conseil vous propose de répartir 16 % sur le montant versé des actions et après les diverses affectations dont nous allons vous donner le détail, de reporter à nouveau le solde de fr. : 88.048,77

Les résultats définitifs s'établiraient ainsi :

Bénéfices de l'exercice 1920, déduction faite des frais, charges et amortissements  
621.416 08

Report de l'exercice 1919 42.208 89

Total à répartir 663.624,97

Répartition :

À la réserve légale :

5 % sur 621.416,08, bénéfices nets de l'exercice 31.070 80

Aux actionnaires :

Premier dividende 6 % sur fr. 3.125.000 de capital versé : 187.500

Superdividende 2 fr. 50 par titre sur 125.000 actions : 312.500

500.000 00

(soit 4 fr. par titre ou 16 % du capital appelé).

Au conseil d'administration (Article 42 des statuts) 44.505 40

Au compte des actionnaires

Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau 88.018 77

Total égal 663.624 97

L'ensemble des Réserves formerait ainsi un total de fr. 6.283.292,30, comprenant :

Réservé légale 33.292 30

Réserves extraordinaires résultant de la prime de fr. 50 sur les actions réservées à la souscription publique et de la contribution définitive de la Banque de l'Algérie, en vertu de sa lettre du 11 décembre 1917 au ministre des Finances, annexée à la loi du 29 décembre 1918 6.250.000 00

6.283.292 30

La situation économique de l'Afrique du Nord se présentait au début de l'année 1920 sous les plus brillants auspices.

La balance commerciale de l'Algérie s'était soldée en sa faveur, pour la première fois, en 1915. Les statistiques sur le commerce général de l'Algérie qui, pour 1913, évaluaient à 562.917.000 francs l'ensemble des exportations et à 729.111.000 francs le montant global des importations, faisaient ressortir, pour l'année 1919, un total d'exportations de 1.809.900.000 francs contre 1.498.875.000 francs d'exportations. L'excédent des exportations se maintenait donc toujours en sa faveur et l'on pouvait espérer que la prospérité croissante du pays se poursuivrait sans arrêt.

Mais, dès les premiers mois de 1920, des symptômes inquiétants se manifestaient et faisaient pressentir aux esprits avertis une crise prochaine et sans doute grave.

En effet, la sécheresse persistante rendait incertaine la future récolte. Or la pénurie de céréales dans un pays qui en est normalement exportateur, jointe à la hausse continue des salaires et à l'élévation du prix des matières premières, ne pouvait qu'exercer des répercussions profondes sur la situation de notre colonie.

Comme la plupart des pays, l'Afrique du Nord a subi en 1920 une crise commerciale, financière et industrielle.

La Banque industrielle de l'Afrique du Nord se devait, malgré sa création récente de remplir la mission que le législateur lui avait assignée, tout en agissant avec l'extrême prudence que commandaient les circonstances.

La vente des produits agricoles, qui s'était faite dans ces dernières années à des prix très élevés, avait amené une abondance de capitaux qui avait réduit les besoins du crédit. Ces besoins allaient renaître dans une période moins favorable. — L'industrie locale, en pleine voie d'extension, demandait à être soutenue d'autant plus fortement que son développement avait été plus rapide. Nous lui avons apporté notre concours dans les limites où l'incertitude de la situation nous le permettait. Nous avons négocié à diverses sociétés industrielles 5.580 effets pour un total de plus de 35 millions de francs représentant, soit des avances directes, soit du papier commercial ; ceci indépendamment d'avances en compte-courant dont le solde, à certaines époques, a

dépassé quatre millions de francs. Nous avons, en outre, consenti pour plus de trois millions d'acceptations.

Toutes les suggestions qui nous ont été soumises ont été examinées par nous avec le soin le plus attentif et avec le constant souci de l'intérêt général de la colonie : à tous, nous avons accordé notre appui et nos conseils.

Nous avons été amenés à favoriser la fusion des deux plus importantes manufactures de tabacs algériens, la Société Bastos\* et les Établissements Ben Turki. L'industrie des matériaux de construction a attiré tout spécialement notre attention dans un pays qui doit tendre à s'affranchir de l'importation des produits manufacturés. À cet effet, une partie importante de l'augmentation du capital de la Société des Chaux et Ciments de Rivet-Alger\*, capital porté à 4.000.000 de francs, a été souscrite par notre établissement.

Nous avons également accordé d'autres participations : en Algérie, à la Société oranaise de chaux et ciments et à la Société d'électricité de Souk-Ahras ; au Maroc, à la Société Chaouïa et Maroc\* et à la Société marocaine de gaz comprimés\*, filiale de l'Air Liquide.

Nul ne peut encore prévoir quand la crise qui sévit actuellement se dénouera. Devant l'incertitude des événements, nous continuerons d'appliquer la politique d'attente et de prudence qui nous a guidés jusqu'ici. Elle nous a permis de vous présenter aujourd'hui une situation très forte et très saine, puisque le montant de nos disponibilités reste très élevé.

Les difficultés de l'heure présente auront marqué pour l'Afrique du Nord un palier, où il n'a peut-être pas été sans utilité qu'elle fit un temps d'arrêt avant de reprendre son ascension. Elles auront permis à tous de recouvrer une vue plus réelle des choses qu'une période de bénéfices trop aisément acquis avait obscurcie ; elles auront rappelé à ceux qui étaient tentés de l'oublier qu'aucune œuvre durable ne s'accomplit hors des saines traditions de mesure et de prudence qui sont la force de notre pays. La récolte prochaine de céréales s'annonce très belle ; elle suffira sans doute à réparer bien des pertes. Une ère nouvelle de prospérité peut s'ouvrir. Votre banque se trouvera bien placée pour l'aborder.

Messieurs,

Nous avons eu la douleur de perdre, le 3 novembre dernier, un des fondateurs de votre banque, monsieur de Pellerin de Latouche ; notre cher et regretté collègue avait toujours témoigné une affection spéciale pour notre jeune établissement.

Malgré ses nombreuses occupations, puisqu'il était président de la Compagnie générale transatlantique, du Chemin de fer du Nord-Sud et des Chemins de fer sur route d'Algérie [CFRA\*], administrateur de la Banque de l'Algérie, administrateur des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée [PLM], et d'autres sociétés, Monsieur de Pellerin de Latouche avait accepté de faire partie du comité de direction de notre Banque. Nous avons pu y apprécier son jugement ferme et sûr, ses avis, toujours donnés avec la bonne grâce qui le caractérisait, nous étaient précieux.

La Banque de l'Algérie, conformément à l'article 18 de nos statuts, a désigné comme son représentant au sein de notre conseil, à la place de M. de Pellerin de Latouche, M. Paul Boyer, président du conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris, déjà administrateur de notre banque.

D'autre part pour remplacer M. de Pellerin de Latouche, comme administrateur, votre conseil a fait choix de M. Eugène Lallemand, commissaire aux comptes de notre banque, président du Syndicat des propriétaires de forêts de chênes-liège d'Algérie et administrateur délégué de la Société anonyme fusionnée des lièges des Hamendas et de la Petite-Kabylie [HPK\*].

Nous vous demandons en conséquence de ratifier cette désignation.

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1920

ACTIF	
Espèces en Caisse	325.578 13
Bons de la Défense Nationale	9.570.000 00
Comptes d'ordre et divers	1.611.665 55
Banque de l'Algérie	1,185.708 74
Correspondants de France	50.462 85
Comptes courants débiteurs	1.179.516 49
Effets à recevoir	1.787.632 65
Portefeuille-titres (Actions-Souscriptions)	3.405.662 00
Immeubles	1.425.810 65
Actionnaires	9.375.000 00
<b>Total</b>	<u>29.917.066 46</u>
PASSIF	
Comptes d'ordre et divers	2.522.335 91
Correspondants de l'étranger	14.020 90
Comptes courants créditeurs	2.964.863 18
Profits et pertes	663.624 97
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000 00
Réserve légale	2.221 50
Réserves extraordinaires	6.250.000 00
Capital	12.500.000 00
<b>Total</b>	<u>29.917.066 46</u>

### Paiement du dividende 1920

Le dividende sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet :

En France, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège social de la Banque de l'Algérie, à Paris, 217, boulevard Saint-Germain ;

En Algérie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger ;

En Tunisie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie ;

Au Maroc, dans toutes les agences de la Banque algéro-tunisienne.

AEC 1922/19 — Banque industrielle de l'Afrique du Nord\*, 226, bd. St.-Germain, PARIS (7<sup>e</sup>)

Direction et agence : 5, bd de la République, Alger.

Capital. — Sté an., f. 11 août 1919, 12.500.000 fr. en 125.000 actions de 100 fr. libérées de 25 fr. — Divid. 1920, 4 fr.

Objet. — Toutes opérations de banque et de finance dans l'Afrique du Nord et en tous autres pays.

Conseil. — MM. Th. Rodocanachi, présid. ; D[onat] Agache [Kuhlmann], P[aul] Boyer, A[lbert] Galicier, E[ugène] Lallemand, Lallier du Coudray [intend], Frédéric Manaut, Michaux, [Moïse] Moatti, E. Motte [CFSO], H. Navarre, admin. — É[mile] Moreau, commiss. du gouvernement.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 2 juin 1922  
(*Le Sémaphore algérien*, 12 juillet 1922)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire, le 2 juin, sous la présidence de M. Th. Rodocanachi, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 3<sup>e</sup> exercice social clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à 1.299.178 fr. 30 laissant, après déduction des frais, charges et amortissements, un bénéfice net de 825.992 fr. 25 contre 021.410 fr. 08 pour 1920.

L'assemblée, sur la proposition du conseil a décidé de porter le dividende à 5 francs par action (contre 4 francs l'an dernier) et d'affecter 100.000 francs aux réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit 88.022 fr. 17 étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de 6.424.591 fr. 90.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

« Nous vous exposons l'an dernier que l'Afrique du Nord, après avoir connu dans ces dernières années une prospérité sans précédent, traversait une crise grave.

Cette crise sévissait dans le monde entier. Conséquence normale des destructions de richesses effectuées pendant la guerre, du déséquilibre entre les moyens de production et la capacité générale de consommation, de la perturbation dans les courants économiques et dans les cours des changes, elle ne pouvait manquer d'avoir son contre-coup dans l'Afrique du Nord.

Mais il est certain toutefois que, si ces motifs déterminaient pour une part le malaise que l'on pouvait constater dans toutes les branches industrielles et commerciales, la cause principale des difficultés présentes doit être recherchée, pour ces pays essentiellement agricoles dans les récoltes déficitaires des deux dernières années.

En effet, nos populations nord-africaines, très éprouvées en 1920 par une longue période de sécheresse, n'ont pas trouvé en 1921 un adoucissement aux souffrances et aux pertes de l'année précédente.

La production de céréales en Algérie n'a pas suffi en 1921 à alimenter les besoins du pays qui a dû recourir à l'importation pour le complément indispensable à la population.

La balance commerciale, tout en présentant une certaine amélioration, accuse une différence de plus de cinq cents millions en faveur des importations.

La Banque industrielle de l'Afrique du Nord, sans se départir des règles de prudence qui l'ont guidée jusqu'ici, et qui sont plus nécessaires que jamais dans les circonstances actuelles., a continué, au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, de développer ses opérations et de prêter son concours à l'industrie et au commerce sous des formes diverses.

Le nombre des effets négociés, qui était de 5.580 en 1920, est passé à 14.818 pendant l'année 1921.

Le total de 35 millions de francs, que ces effets représentaient, en 1920, s'est élevé à plus de 67 millions pendant le dernier exercice.

Nous avons, en outre, consenti, en 1921, près de 5 millions d'acceptations contre 3 millions en 1920.

Continuant l'exécution du programme que nous vous avons exposé l'année dernière et considérant qu'il est dans notre rôle de favoriser l'extension des industries qui traitent les produits du pays, nous avons donné notre appui à la création de la Société industrielle de l'Afrique du Nord pour le traitement des sous-produits de la vigne et de l'olivier. Cette société, qui exploite en Oranie les trois usines d'Oran, Tlemcen et Bréa, semble devoir donner dans l'avenir des résultats intéressants.

Dans un dessein semblable, nous avons favorisé, en Tunisie, des affaires analogues se rapportant au traitement des sous-produits du sol.

De même, nous avons accordé des crédits importants à la Société coopérative des tabacs de Bône\* qui groupe 2.610 adhérents et qui, par contrat régulier avec le ministère des Finances, est devenue un des principaux fournisseurs de la Régie française dans la Colonie. Nous avons ainsi aidé au développement de la culture du tabac dans une région particulièrement propice à ce genre de production.

Les diverses entreprises industrielles qui ont fait appel à notre Etablissement ont trouvé près de lui l'appui bienveillant qu'elles lui demandaient ; elles peuvent être certaines que nous continuerons à leur accorder notre concours et que nous chercherons à donner entière satisfaction à celles qui, dans l'avenir, viendront nous solliciter.

Pour pouvoir suivre plus attentivement les intérêts que nous avons dans la Régence et pour donner satisfaction à l'opinion publique, votre conseil a décidé de créer une agence à Tunis. Vous comprendrez que malgré son dévouement dont nous tenons à le remercier, notre personnel n'est pas actuellement en état d'assurer le fonctionnement de plusieurs agences. Il nous faut former des cadres avant de songer à créer des installations nouvelles.

Il ne nous est pas possible de prévoir ce que sera l'exercice en cours. La situation économique de l'Afrique du Nord est non seulement dominée par la situation mondiale, mais encore par les résultats de la campagne agricole qui peuvent amener des désillusions et des mécomptes. Or les circonstances climatologiques ne semblent pas, cette année encore, avoir été favorables ; la récolte des céréales, d'après les renseignements les plus récents, paraît fâcheusement compromise.

Une grande réserve s'impose donc sans qu'il nous soit interdit d'espérer une amélioration prochaine dans l'Afrique du Nord, amélioration dont notre Banque ne manquera pas de ressentir les heureux effets.

Nous pouvons avoir d'ailleurs pleinement confiance dans les destinées de l'Afrique du Nord, dont les populations ont toujours manifesté, dans les années bonnes ou mauvaises, les qualités exceptionnelles de ténacité, d'initiative et de travail, qui sont les meilleurs-facteurs de la prospérité d'un pays.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et la répartition d'un dividende de 5 francs.

#### Bilan du 31 décembre 1921 (fr.)

ACTIF	
Espèces en caisse	713.904.65
Bons de la Défense Nationale	9.380.500.00
Comptes d'Ordre et Divers	64.165,86
Banque de l'Algérie	538.527,01
Correspondants de France	10.887,55

Comptes Courants débiteurs	1.147.523,26
Débiteurs par Cautions	2.111.873,32
Effets à recevoir	5.096.340,60
Portefeuille-titres	2.588.547,00
Immeubles	1.425.587,65
Actionnaires	9.375.000,00
Total	<u>33.052.863,50</u>
PASSIF	
Dividendes à payer	62.917,20
Comptes d'Ordre et divers	894.416,63
Correspondants de l'étranger	3.061,60
Comptes Courants créditeurs	5.283.261,43
Engagements par cautions	2.111.873,32
Profits et Pertes	914.041,02
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000,00
Réserve légale	33.292,30
Réserves extraordinaires	6.250.000,00
Capital	12.500.000,00
Total	<u>33.052.863,50</u>

#### Paiement du dividende 1921

Le dividende de 5 francs sera payé à u- partir du 1<sup>er</sup> juillet, à raison de 4 fr. 50 par action, impôts déduits :

En France, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie, à Paris, 217, boulevard Saint-Germain ;

En Algérie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger ;

En Tunisie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie ;

Au Maroc, dans toutes les agences de la Banque Algéro-tunisienne.

*Annuaire Desfossés* 1923, p. 211 :

Banque industrielle de l'Afrique du Nord :

Conseil d'administration : MM. T. Rodocanachi, E. Moreau, D. Agache, P. Boyer, A. Galicier, E. Lallemand, Lallier du Coudray, Manaut, Michaux, M. Moatti, E. Motte, H. Navarre.

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Les bénéfices nets de l'exercice 1922 s'élèvent à 940.578 francs contre 825.992 francs en 1921.

Le montant total distribuable, y compris le report de l'exercice précédent, atteint 1 million 28.601 francs, contre 914.041 francs en 1921 et 663.624 francs en 1920.

Le conseil proposera à l'assemblée du 18 juin la distribution d'un dividende de 5 fr. 50 brut contre 5 francs précédemment, ce qui absorbera 687.500 francs. il proposera en outre d'affecter 100.000 francs aux réserves extraordinaires, et de reporter à nouveau le solde, soit 123.467 francs.

Au bilan arrêté au 31 décembre 1922, les Immeubles sont portés pour 1.384.288 fr. Le disponible atteint 5.835,467 fr. Le réalisable 12.489.308 francs dont 9.226.869 francs d'effets à recevoir, 1.016.427 francs de comptes courants débiteurs et 2.246.011 francs de portefeuille.

L'exigible comprend 3.675.333 francs de débiteurs et 5.000.000 de francs avancés par la Banque d'Algérie.

Les réserves diverses se totalisent par 6.424.591 francs.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1923*)

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société a eu lieu le 18 juin, sous la présidence de M. T. Rodocanachi, président du conseil d'administration, assisté des représentants de MM. Charles Desbordes et P. Rodocanachi et Cie, scrutateurs, et de M. Férasson, en qualité de secrétaire.

54.565 actions étaient présentes ou représentées.

.....

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 18 juin 1923  
(*Le Sémaphore algérien, 20 juillet 1923*)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 18 juin, sous la présidence de M. Th. Rodocanachi, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du quatrième exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à 1.489.506 fr. 12, laissant après déduction des frais et charges un bénéfice net de 940.578 fr. 94 contre 821.992 fr. 25 pour 1921 et 621.416 fr. 08 pour 1920.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 5 fr. 50 par action (contre 5 francs et 4 francs les deux années précédentes) et d'affecter 100.000 francs aux réserves extraordinaires : le solde disponible, soit 128.467 fr. 17 étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de 6.571.620 fr. 65.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

« La situation générale des affaires dans l'Afrique du-Nord s'est encore ressentie pendant l'année 1922 des résultats médiocres de la production agricole. La sécheresse, qui n'a pas cessé de régner depuis le début du printemps jusqu'à la fin de l'été, a compromis la récolte des céréales, qui a été peu importante en Algérie et déficitaire en Tunisie. Il a fallu encore importer une certaine quantité de grains pour les besoins de la consommation. Le rendement des vignes a été satisfaisant mais l'écoulement des vins



s'est fait difficilement par suite de la récolte abondante de la plupart des vignobles français et de la mévente qui en est résultée.

D'autre part, la crise économique, qui avait si durement pesé sur l'exercice précédent, a affecté encore l'exercice qui vient de se terminer. L'amélioration dont on avait cru noter les premiers symptômes à la fin de 1921 ne s'est pas manifestée aussi rapidement qu'on eût pu l'espérer.

Nous-avons cru utile, néanmoins, d'intervenir dans la plus large mesure, pour faciliter la reprise industrielle et commerciale.

Le nombre des effets négociés a été de 19.486. alors qu'il n'était en 1921 que de 14.818. et de 5.580 en 1920.

Ces effets représentent un total de 96 millions contre 67 millions en 1921 et 35 millions en 1920.

Nous avons en outre consenti, au cours de l'exercice, près de 5 millions d'acceptations.

Ces chiffres montrent l'accroissement incessant de nos opérations dans l'Afrique du Nord.

Nous vous avons signalé, l'an dernier, la création, avec notre appui, de la « Société industrielle de l'Afrique du Nord pour le traitement des sous-produits de la vigne et de l'olivier ». Cette société, dont l'exploitation était limitée à l'Oranie, vient, par une fusion avec la Société Bouscasse et Gras de Bougie, d'étendre son champ d'action jusqu'aux confins de la Tunisie.

Nous avons lieu d'espérer qu'avec notre concours, d'autres opérations engagées avec des groupements similaires permettront à la Société industrielle de l'Afrique du Nord d'accomplir son programme qui marquera, dans les annales industrielles nord-africaines, un grand pas dans la voie du progrès.

La Société des Chaux et Ciments de Rivet-Alger, à laquelle nous nous sommes intéressés, est passée, au cours de l'exercice, sous le contrôle de la Société des Chaux et Ciments de Lafarge et du Teil.

Les effets de la collaboration active et compétente de ce groupe industriel, qui tient en France une des premières places dans la fabrication des chaux et ciments, se sont, déjà fait heureusement sentir, et nous sommes en droit d'attendre des résultats intéressants dans un avenir rapproché.

La Société coopérative des Planteurs de Tabacs de la région de Bône, dont la campagne avait été si brillante en 1921, a vu ses opérations très réduites en 1922, par suite des conditions climatologiques défavorables qui n'ont pas permis d'effectuer les plantations de printemps. Bien que les pluies persistantes du début de cette année aient entravé les semis, il semble cependant que la superficie susceptible d'être plantée définitivement par les adhérents de cette coopérative sera importante. Elle nous a demandé un large concours financier que nous nous sommes empressés de lui accorder pour favoriser le développement de la culture du tabac dans cette région.

En outre, nous avons accordé notre appui à un assez grand nombre d'affaires industrielles, tant en Algérie qu'en Tunisie et au Maroc.

L'installation de notre agence de Tunis, retardée d'abord par l'impossibilité de trouver un local, puis par des difficultés de recrutement du personnel, donnera plus de facilités à notre clientèle déjà nombreuse de la Régence. Aux affaires industrielles importantes avec lesquelles nous étions déjà en rapport, nous avons eu la satisfaction de voir se joindre tout un ensemble de sociétés faisant, plus particulièrement des opérations commerciales et immobilières.

Au Maroc, notre action se poursuit avec la prudence nécessitée par les événements actuels. Nous avons fait, pendant l'exercice de 1922, quelques affaires se rapportant à l'industrie de la constructions ou au commerce des matières premières.

Quand la crise qui sévit actuellement sera passée, nous ne manquerons pas de jouer dans le Protectorat marocain le rôle qui est dévolu à notre établissement.

L'Afrique du Nord, grâce aux réserves constituées pendant la période de prospérité, a supporté les années mauvaises ou médiocres avec une vigueur qui mérite de retenir l'attention : elle va pouvoir maintenant poursuivre l'exécution du programme de travaux-que les circonstances l'avaient amenée à différer.

L'année agricole s'annonce belle. Il en résultera des disponibilités qui ne manqueront pas de s'employer dans des entreprises industrielles. Déjà, la reprise des affaires est sensible. L'esprit d'initiative n'a subi aucune atteinte. Notre banque s'efforcera pour sa part, en accroissant le volume de ses affaires, de contribuer au développement de notre empire nord)africain.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et la répartition du dividende à 5 fr. 50.

#### Bilan au 31 décembre 1922 (fr.)

ACTIF	
Actionnaires	9.375.000,00
Espèces en caisse	1.026.821 94
Banque de l'Algérie	1.224.846 08
Bons de la Déf. nationale	3.583.800 00
Effets à recevoir	9.226.869 80
Comptes-courants débiteurs	1.016.427 61
Correspondants	22.704 09
Débiteurs par cautions	2.163.299 99
Portefeuille-titres	2.246.011.00
Immeubles	1.384.288 45
Total	<u>31.480.452 85</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000 00
Réserve légale	74.591 90
Réserves extraordinaires	6.350.000 00
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918.)	5.000.000 00
Comptes-courants créditeurs	3.675.333 59
Engagements pas cautions	2.163.299 99
Comptes d'ordre et divers	619.459 46
Dividendes à payer	69.166 80
Profits et Pertes	
Solde reporté des exercices antérieurs :	88.022 17

Bénéfices de l'exercice 1922 :	940.578 94	1.028.601 11
Total		<u>31.480.452 85</u>

#### Paiement du dividende 1922

Le dividende de 5 fr. 50 sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet à raison de 4 fr. 95 par action, impôts déduits :

En France, dans toutes les agences du Comptoir National d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque rie l'Algérie, à Paris. 217, boulevard Saint-Germain ;

En Algérie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord. 5. boulevard de la République, à Alger :

En Tunisie, dans tous les sièges de la

Banque de l'Algérie et à la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, 13, avenue de France, à Tunis.

Au Maroc, dans toutes les agences de la Banque Algéro-Tunisienne.

---

*Annuaire Desfossés* 1925, p. 231 :

Conseil d'administration : *idem*.

---

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925)

Les bénéfices de l'exercice 1924 s'élèvent à 1.200.531 fr., formant avec le report antérieur, un solde disponible de 1.356.557 francs. Le conseil proposera à l'assemblée de fixer le dividende à 7 fr., ce qui absorbera 875.000 francs.

---

#### Banque industrielle de l'Afrique du Nord Assemblée générale ordinaire du 16 juin 1925 (*L'Écho d'Alger*, 7 juillet 1925)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 16 juin, sous la présidence de M. Th. Rodocanachi, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 6<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à 1.896,650. fr. 20 laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de 1.206.531 fr. 92 contre 1.003.285 fr. 15 en 1923.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 1 fr. par action (contre 6 fr. en 1923) et d'affecter 100.000 francs aux réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit 225.360 fr. 77 étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de 6.882.111 fr. 70.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

« La situation économique de l'Afrique du Nord était satisfaisante au début de l'année 1924. L'essor industriel et commercial semblait devoir se poursuivre d'une façon durable. Les récoltes en céréales et en vins s'annonçaient particulièrement abondantes. Aussi les esprits se laissaient-ils aller à un optimisme réconfortant permettant tous les espoirs.

Malheureusement, deux mois de sécheresse persistante que vient aggraver une violente vague de chaleur, rendirent déficitaire la récolte de céréales en Algérie. La

production de blé et d'orge atteignit à peine la moitié de celle de 1924. Alors qu'elle avait été de 19.530.000 quintaux en 1923, elle n'atteignit que 9.226.000 quintaux en 1924.

En Tunisie, la récolte de céréales fut encore plus mauvaise, surtout dans le Centre et dans le Sud.

Quant aux vins, les conditions défavorables dans lesquelles ils furent traités ne permirent pas d'obtenir partout la qualité habituelle. Des quantités importantes, qui n'auraient pu être conservées, durent être vendues pour la distillation à de bas prix comme en France.

L'Afrique du Nord qui, du fait de son caractère essentiellement agricole, ressent vivement les effets d'une crise de cet ordre, devait, en outre, subir les répercussions des difficultés financières qui ont surgi dans la Métropole. La solution des graves problèmes qui se posent à l'heure actuelle intéresse également les populations laborieuses de notre empire nord-africain dont le sort et le bien être sont si intimement liés aux destinées de la France.

La Banque industrielle de l'Afrique du Nord n'a cessé, en dépit du resserrement général du crédit qui a marqué l'année 1924, de se faire un devoir d'apporter, aux industriels et aux commerçants qui l'ont sollicité, son concours le plus large et le plus bienveillant.

Elle a conservé en 1924 les relations étroites qu'elle entretenait avec l'industrie et le commerce du tabac, particulièrement développés en Algérie.

La Société coopérative des planteurs de tabacs de la région de Bône et la Société coopérative des planteurs de tabacs de la Kabylie ont obtenu des résultats favorables, malgré un fléchissement dans la production causé par la sécheresse. Nous avons continué, comme par le passé, à leur assurer notre appui.

La campagne oléicole ayant été suffisamment productive, nous avons pu réaliser avec la clientèle intéressée dans cette branche un volume d'affaires important.

La Société industrielle de l'Afrique du Nord pour le traitement des sous-produits de la vigne et de l'olivier a maintenu toute son activité. Elle continue à développer ses moyens de travail et de production selon ses prévisions.

Nous avons suivi avec une attention spéciale toutes les affaires qui touchent à la construction et à l'entreprise (Usines électriques, travaux publics ou privés, matériaux de construction).

Nous avons noté la prospérité de ce groupe industriel et constaté en particulier que la Société des chaux et ciments de Rivet-Alger, dont la Société des chaux et ciments de Lafarge et du Teil assume, le contrôle, poursuit méthodiquement son programme avec des résultats intéressants pour l'exercice 1924.

Nous avons accordé, comme par le passé, notre concours aux industries suivantes : tapis, lièges, conserves diverses, pêche, minoterie et pâtes alimentaires, matériel agricole et industriel, produits chimiques et engrais, meubles, produits textiles, mines et carrières.

Vous voyez quelle est l'extrême diversité de notre clientèle industrielle algérienne. Celle-ci comprend la nécessité d'allier la prudence à l'esprit d'initiative et ne cesse d'améliorer ses méthodes de travail. La collaboration de sociétés métropolitaines et de groupes locaux apportant, les uns, leur science technique et leur expérience, et, les autres, l'exacte connaissance des ressources et des produits du pays, donne d'excellents résultats.

Ainsi la France et l'Algérie voient se resserrer chaque jour davantage les liens économiques et moraux qui les unissent pour le meilleur profit de chacune d'elles.

Notre agence de Tunis a pris, dans la Régence, une place marquée qui a nécessité une installation plus importante dans des locaux mieux adaptés aux besoins de ses services

En Tunisie, notre clientèle comprend principalement l'industrie oléicole, la minoterie, la fabrication des pâtes alimentaires, l'exploitation forestière, la fabrication du matériel agricole, l'industrie des matériaux de construction et la fabrication des meubles.

Votre conseil a décidé de créer une agence à Casablanca. En effet, les progrès de l'œuvre entreprise au Maroc s'affirment maintenant, la colonisation agricole s'y étend de jour en jour, et nous croyons être en droit d'escompter pour votre banque des résultats intéressants dans un avenir prochain.

Comme vous le voyez, notre établissement a poursuivi son développement d'une façon régulière en 1924.

Le nombre total des effets négociés, pendant l'exercice, s'est élevé à 37.535 pour une somme de 284 millions de francs contre 31.778 en 1923 pour 151 millions.

Notre portefeuille-titres, qui figure au bilan pour fr. 700.148,10, ne semble présenter aucun aléa.

Nos dépenses de toute nature, malgré l'esprit d'économie le plus strict, le montant des impôts, les traitements du personnel qui ont suivi l'accroissement du prix de la vie, sont en sensible augmentation. Les frais plus élevés de nos agences nous font prévoir que cette progression s'accroîtra encore cette année, mais nous espérons qu'il se trouveront largement compensés par les résultats que nous y obtiendrons.

L'extension de nos opérations a déterminé votre conseil à appeler cette année le deuxième quart sur nos actions. Ce versement devra être effectué dans la première quinzaine d'octobre. Vous en recevrez d'ailleurs l'avis ultérieurement.

En terminant, nous tenons à vous signaler le concours actif et zélé que nous a apporté notre personnel qui contribue, par son dévouement à la prospérité de notre établissement. Nous le remercions de maintenir ce sentiment de haute conscience professionnelle qui est l'honneur et la tradition de la maison.

Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir exprimer nos remerciements à la direction, dont la compétence et l'attachement vous sont déjà connus.

D'après l'article 22 des statuts, les administrateurs que vous avez nommés en 1919, lors de la constitution de notre société, voient leur mandat expirer avec l'exercice 1924.

La Banque de l'Algérie, conformément à nos dispositions statutaires, a désigné, comme représentants au sein de notre conseil ; MM. Boyer, Galicier et Rodocanachi.

Nous vous proposons leur réélection, ainsi que celle de MM. Agache, Moatti, [Eugène] Lallemand, Lallier du Coudray, Manaut, Michaux, Motte et Navarre.

Nous vous rappelons enfin que vous avez à nommer deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires suppléants.

M. le comte Le Bourdais des Touches, désigné par la Banque de l'Algérie, et M. Bénard sont rééligibles comme commissaires titulaires.

M. Delamotte, désigné par la Banque de l'Algérie, et M. le comte de Saporta sont également rééligibles comme commissaires suppléants.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et la répartition du dividende fixé à 7 francs par action.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1924 (en fr.)

ACTIF	
Actionnaires	9.375.000,00
Espèces en Caisse	1.238 695 52
Banque de l'Algérie	692.282,55
Effets à recevoir et bons de la Défense nationale	15.595.169,70

Comptes courants débiteurs	3.861.826,65
Correspondants	74.718,66
Débiteurs par cautions	1.985.631,65
Portefeuille-titres	700.148,10
Immeubles	650.688,45
Comptes d'ordre et divers	713.053,62
Total	<u>34.887.214,90</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000,00
Réserve légale	171.785,10
Réserves extraordinaires	6.550.000,00
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000,00
Comptes courants créditeurs	5.447.960,86
Engagements par cautions	1.985.631,65
Comptes d'ordre et divers	1.766.374,98
Dividendes à payer.	108.904,41
Profits et pertes :	
Solde reporté des exercices antérieurs : 150.025,98	
Bénéfices de l'exercice 1924 : 1.206.531,92	1.356.557,90
Total	<u>34.887.214,90</u>

Paiement du dividende 1924 :

Le dividende de 7 francs est payable à partir du 17 juin à raison de fr. : 6,16 par action, impôts déduits :

En France. — Dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie à Paris, 217, boulevard Saint-Germain.

En Algérie. — Dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République à Alger.

En Tunisie. — Dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 3, rue de Rome à Tunis.

Au Maroc. — À la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 27, rue Chevandier-de-Valdrôme à Casablanca.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 18 juin 1926  
(*L'Écho d'Alger*, 12 juillet 1926)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 18 juin, sous la présidence de M. Th. Rodocanachi, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du septième exercice social, clos le 31 décembre, dernier, se sont élevés à 2.661.439 fr. 51 laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de 1.604.486 fr. 78 contre 1.206.531 fr. 92 en 1924.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 9 francs par action (contre 7 francs en 1924) et d'affecter 200.000 francs aux réserves extraordinaires le solde disponible, soit 295.634 fr. 46, étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de 7.162.336 fr. 05.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

La situation économique durant l'année 1925 a été, dans son ensemble, favorable en Algérie, en Tunisie et au Maroc. L'industrie et le commerce dont la prospérité est si intimement liée aux résultats de l'agriculture ont bénéficié d'une récolte satisfaisante.

En Algérie, grâce aux pluies de printemps, la production en blé et en orge a été de 16.870.000 quintaux, très supérieure à celle de 1924, qui ne s'était élevée qu'à 9.226.000 quintaux. Si l'on tient compte, en outre, du fait qu'il a été produit 2.300.000 quintaux d'avoine, on obtient, pour l'Algérie, un total de céréales d'environ 19.000.000 de quintaux.

En Tunisie, la récolte totale de céréales a été approximativement de 5.000.000 de quintaux, soit une production double de celle de 1924.

Au Maroc la culture des céréales a donné en 1925 environ 20.000.000 de quintaux comme en 1924, ce qui est très satisfaisant.

Les viticulteurs ont été également favorisés. Des craintes s'étaient élevées au sujet de l'écoulement des stocks qui s'étaient formés au cours de la campagne précédente.

Ces appréhensions se sont heureusement révélées vaines et les 12.000.000 d'hectares de la récolte de 1925 ont trouvé facilement des acquéreurs à des prix rémunérateurs.

La culture du coton, qui n'en est encore qu'à la période d'essai, se pratique sur des étendues de plus en plus importantes. Les superficies, respectivement plantées dans les deux dernières années en témoignent ; les résultats semblent confirmer la régularité de la production, bien que le rendement ait peut-être été légèrement inférieur en 1925, du fait de circonstances climatologiques défavorables. Les statistiques donnent les chiffres suivants :

Année 1924. — Superficie plantée : 2.091 hectares. Production : 1.730 quintaux brut, 5.175 quintaux égrené.

Année 1925. — Superficie plantée ; 6.108 hectares. Production : 46.902 quintaux brut, 16.606 quintaux égrené.

Nous pensons que les espoirs fondés sur cette culture, qui se pratique surtout dans la plaine du Chéiff, en Oranie et dans la région de Bône, se réaliseront et paieront de leurs efforts ceux qui, pour le plus grand bien de la Métropole, cherchent à libérer notre balance commerciale d'une partie des achats que notre industrie est obligée d'effectuer à l'étranger.

Le Maroc paraît encore plus propice que l'Algérie à la culture du coton. Les essais se poursuivent ; ils sont encourageants et il est probable que, d'ici peu d'années, l'Empire chérifien apportera une contribution appréciable à une production particulièrement intéressante pour la France.

Nous suivrons avec vigilance et sympathie le développement de cette nouvelle branche de l'agriculture nord-africaine et notre appui est acquis aux colons et aux industriels qui lui consacreront leur activité.

Les plantations de tabac ont donné de bons rendements pour la campagne de 1925 par suite de conditions atmosphériques favorables. Les transactions ont été nombreuses de septembre à novembre sur les marchés de Bône, de la Kabylie et de la Mitidja. Les prix ont été normaux tant pour les producteurs que pour les industriels, ces derniers ayant pu constituer leurs approvisionnements dans des conditions avantageuses. Les Coopératives des planteurs de tabac des régions de Bône et de Kabylie ont sollicité très largement notre concours, que nous leur avons accordé comme par le passé.

La campagne oléicole a été assez bonne en Algérie, satisfaisante dans le Nord de la Tunisie et dans la région de Sousse, et médiocre à Sfax. Nous avons ouvert les crédits qui nous ont été demandés, aux industriels et aux commerçants algériens et tunisiens ; nous avons été heureux de constater les résultats favorables obtenus dans ce genre d'exploitation. En particulier, les opérations de la Société industrielle de l'Afrique du Nord, qui est spécialement outillée pour l'industrie des grignons, de l'huile et du savon, se sont développées à notre entière satisfaction.

L'Afrique du Nord est donc en pleine prospérité. Les pouvoirs publics, conscients de l'importance du rôle que nos possessions coloniales sont appelées à jouer dans le relèvement économique et financier de notre pays, s'efforcent de favoriser cet essor. C'est ainsi que, depuis quelques années, ils pratiquent hardiment une politique d'hydraulique agricole, qui est destinée à transformer des terrains arides et incultes en sources abondantes de richesse.

Nous suivons avec une attention toute spéciale les études et les projets relatifs à cette question et nous espérons contribuer dans la mesure de nos moyens à la création de l'outillage économique dont on veut doter le pays.

Le développement de ces grandes entreprises de travaux publics va donner une impulsion nouvelle à l'industrie des matériaux de construction qui nous intéresse depuis le début de notre établissement. La Société des chaux et ciments de Rivet-Alger, dont les résultats sont intéressants, va certainement profiter de cette recrudescence d'activité.

Notre agence de Tunis, dont nous vous avons signalé l'an dernier l'installation dans des locaux mieux appropriés, a augmenté son volume d'affaires, tout en conservant la prudence et la modération qui sont notre règles en toute circonstance.

À Casablanca, notre nouvelle agence fonctionne depuis le mois de juin 1925. Notre clientèle s'accroît de jour en jour et nous avons la conviction que, peu à peu, nous occuperons dans l'organisme bancaire du protectorat marocain une situation de plus en plus importante.

Dans l'ensemble, les résultats de l'exercice 1925 marquent encore pour notre banque un progrès appréciable.

Le nombre total des effets négociés pendant l'exercice s'est élevé à 54.247 pour une somme de 373 millions de francs contre 37.535 en 1924 pour 284 millions.

Notre portefeuille-titres qui figure au bilan pour fr. 711.173,10, ne semble présenter aucun aléa.

Conformément aux indications que nous vous avons données lors de notre dernière assemblée générale, le deuxième quart de nos actions a été appelé au cours de l'exercice 1925. Nos actionnaires ont répondu avec empressement à cet appel et nous les en remercions vivement.

Nous tenons à vous signaler l'effort que notre personnel a été obligé de fournir dans cette circonstance. Vous connaissez son zèle et son attachement à notre établissement.

Qu'il nous soit permis, une fois de plus, de l'en remercier et de le féliciter de la haute tenue morale qu'il a eue, au cours d'une année si fertile en événements de nature à le troubler.

D'après l'article 22 des statuts, vous avez à élire deux administrateurs en remplacement de M. Lallier du Coudray et de M. Eugène Motte dont les mandats sont expirés.



Nous vous rappelons que ces messieurs sont rééligibles.

Vous avez également à nommer deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires suppléants.

M. le comte Le Bourdais des Touches, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. Bénard sont rééligibles comme commissaires titulaires.

M. Delamotte, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. le comte de Saporta sont également rééligibles comme commissaires suppléants.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et la répartition du dividende fixé à 9 francs par action.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF		
Actionnaires		6.424.100,00
Espèces en caisse		1.336.653,31
Banque de l'Algérie		916.018,75
Effets à recevoir et bons de la Défense nationale		22.997.581,65
Comptes courants débiteurs		7.878.184,43
Correspondants		77.828,06
Débiteurs par cautions		3.402.812,58
Portefeuille-titres		711.173,10
Immeubles		650.688,45
Comptes d'ordre et divers		731.737,28
Total		<u>45.126.777,61</u>
PASSIF		
Capital		12.500.000,00
Réserve légale		232.111,70
Réserves extraordinaires		6.650.000,00
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)		5.000.000,00
Comptes courants créditeurs		10.854.803,28
Engagements par cautions		3.402.812,58
Comptes d'ordre et divers		4.562.341,58
Dividendes à payer		94.810,92
Profits et pertes :		
Solde reporté des exercices antérieurs :	225.360,77	
Bénéfices de l'exercice 1925 :	1.604.486,78	1.829.847,55
Total		<u>45.126.777,61</u>

#### Païement du dividende 1925

Le dividende de 9 francs est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet à raison de fr. 7,92 par action, impôt de 12 % déduit. (La taxe supplémentaire de 50 % instituée par la loi du 4 décembre 1925 sur les revenus des valeurs mobilières a été prise en charge par notre société).

En France. — Dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie à Paris, 217, boulevard Saint-Germain.

En Algérie. — Dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger.

En Tunisie. — Dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique-du Nord, 3, rue de Rame, à Tunis.

Au Maroc. — À la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 27, rue Chevandier-de-Valdrôme, à Casablanca.

---

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD

Société anonyme française au capital de 12,5 MF

Siège social : Paris, 226, bd Saint-Germain

Agences :

Alger, 5, bd de la République

Tunis, 3, r. de Rome

Casablanca, 27, r. Chevandier-de-Valdrôme

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 47)*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 9 à 15 membres, nommés pour 6 ans, prop. de 100 act.

RODOCANACHI (Théodore), 1, r. de Longchamp, Paris ; pdt ;

AGACHE (Donat), 117, bd Haussmann, Paris ;

BOYER (Paul), 42, cours Albert-1<sup>er</sup>, Paris ;

GALICIER (Albert), 5, av. Paul-Deschanel, Paris ;

LALLEMAND (Eugène), 78, bd de Courcelles, Paris ;

LALLIER DU COUDRAY (André), 17, bd Renaud-de-Trets, Marseille ;

MANAUT (Frédéric), 9, pl. des Ternes, Paris ;

MICHAUX (Lucien), 2, av. de Carthage, Tunis ;

MOTTE (Eugène), 28, r. des Langues-Haies, Roubaix ;

NAVARRÉ (Honoré), 4, bd Laferrière, Alger.

#### COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

ERNEST-PICARD (Paul), 217, bd St-Germain, Paris.

#### COMMISSAIRES DES COMPTES

LE BOURDAIS DES TOUCHES, 7 bis, r. Raynouard, Paris ;

BÉNARD (Lucien), 21, r. Georges-Sand, Paris ;

DELAMOTTE (Gabriel), 48, r. du Dr-Blanche, Paris ;

SAPORTA (Gaston de), 43, r. de Lisbonne, Paris.

#### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

FÉRASSON (Louis), 226, bd St-Germain, Paris ;

#### DIRECTEUR POUR L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LE MAROC

LABOUBÉE (Simon), 5, bd de la République, Alger.

---

22 déc. 1927 : mort de Rodocanachi

Jean-Marie-Paul BOYER (1863-1939, président

Président du Comptoir national d'escompte de Paris depuis 1918. Son représentant au conseil de nombreuses sociétés, en particulier comme président de la Banque de l'Afrique occidentale (1919). Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Banque\\_Afrique\\_occidentale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Banque_Afrique_occidentale.pdf)

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 14 juin 1928  
(*L'Écho d'Alger*, 2 juillet 1928)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 15 juin, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 9<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à fr. 1 4.410.769,32, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de fr. 2.664.187,69 contre fr. 2.323.796,41 en 1926.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 14 fr. par action (contre 12 fr. en 1926) et d'affecter 300.000 francs aux réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit fr. 785.360,92, étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de 3.011.735,20.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

Après les variations profondes de notre monnaie au cours de 1926, la stabilité qu'elle a conservée pendant toute l'année 1927 est un fait saillant qu'il importe de souligner.

Grâce à cette fixité, le commerce a pu procéder, sans trop d'appréhension, au réajustement des prix et l'industrie a poursuivi, dans le calme, son adaptation aux conditions économiques nouvelles créées par la guerre.

La situation générale de l'Afrique du Nord n'a pas été troublée, non plus, par ce revirement heureux de notre devise dont les conséquences auraient pu cependant être graves, sans l'esprit de prudence et de modération qui caractérise notre population nord-africaine.

Au surplus, les récoltes en Algérie et au Maroc ont été, dans l'ensemble, satisfaisantes, ce qui a aidé ces pays à traverser sans grosses difficultés cette période particulièrement délicate. En Tunisie, la campagne agricole a été médiocre et la situation du commerce moins favorable.

En Algérie, la production en blé et en orge a été de 15 millions 230.000 quintaux au lieu de 11.417.000 quintaux en 1926.

Si l'on tient compte, en outre, du fait qu'il a été produit 1.540.000 quintaux d'avoine, on obtient un total de céréales de 16.770.000 quintaux. Les rendements ont été, en général, assez bons, sauf dans certaines régions affectées soit par de fortes gelées, soit par des vents amenant une grande sécheresse.

Le vignoble algérien a fourni 8.041.000 hectos, sans grand changement sur l'an dernier. Il a été attaqué en certains endroits par l'eudémis, qui a diminué le rendement et affaibli la qualité du produit. L'écoulement de la récolte 1926 qui s'était très bien effectué au début de l'année avec des cours en hausse, s'est ralenti à partir du mois de mai. La baisse qui s'est produite alors a eu son effet sur les vins de la récolte 1927, dont les cours ont été moins rémunérateurs que les années précédentes.

En Tunisie, la récolte des céréales s'est élevée à 3 millions 700.000 quintaux au lieu de 5.760.000 en 1926.

Par contre, au Maroc, la production a été de 14.054.000 quintaux en amélioration sur l'année précédente. Les surfaces ensemencées augmentent d'année en année ; leur total dépasse actuellement 2 millions d'hectares.

Le ralentissement que nous vous avons signalé l'an dernier dans la culture du coton en Algérie s'est encore accentué puisque, au cours de 1927, cette culture n'a porté que sur 5.000 hectares, en diminution de 1.000 hectares environ sur la campagne de 1926. Toutefois, le rendement a été meilleur par suite d'un été moins chaud, la qualité a même été belle dans les régions qui ont pu être irriguées en quantité suffisante.

La récolte des tabacs a été favorable à Bône, où elle a dépassé 12 millions de kilogrammes, et normale dans les autres régions. La qualité s'est trouvée très satisfaisante dans l'ensemble, ce qui a permis aux planteurs de vendre à des prix intéressants.

La campagne oléicole a été mauvaise en Tunisie, où la production a été réduite de 60 pour cent sur l'année 1926. Par contre, en Algérie, et en particulier en Kabylie et dans la région de Bougie, la récolte a été importante. Il en est résulté, pour les industries algériennes qui s'occupent des huiles et de leurs sous-produits, une particulière activité à laquelle notre banque a apporté tous les concours qui lui étaient demandés.

Quant aux autres domaines industriels de l'Afrique du Nord, nous avons été heureux de constater, au cours de l'exercice la continuité de leur développement. Nous les suivons sans cesse dans toutes ses manifestations et y donnons notre appui par tous les moyens dont nous disposons.

C'est ainsi que le nombre total des effets négociés s'est élevé, en 1927, à 65.073 pour une somme de 542 millions, en nouvelle augmentation sur les chiffres de l'année précédente.

Toutes nos agences ont coopéré à ces résultats avec une grande activité. Aussi remercions-nous vivement notre personnel du concours zélé qu'il ne cesse d'apporter à notre établissement, à la prospérité duquel il contribue avec un grand dévouement.

Nous tenons à vous signaler que la marche de notre agence d'Oran, dont c'était le premier exercice, a été très encourageante. Le développement agricole et industriel de l'Oranie se poursuit, malgré les événements malheureux qui ont particulièrement éprouvé cette région à la fin de l'année. Les régions de Perrégaux et Mostaganem ont été inondées en novembre dernier, et de nombreux colons ou négociants ont été atteints par le sinistre. Notre banque, dont la clientèle n'a pas été éprouvée, a tenu à apporter son concours financier dans la souscription ouverte par le gouvernement général de l'Algérie. Elle est disposée, en outre, à intervenir dans toute la mesure du possible pour faciliter la reconstitution et le relèvement des exploitations et des entreprises des régions sinistrées.

L'année 1928 s'annonce favorable pour les récoltes. Elle semble devoir panser ainsi bien des blessures.

Pour suivre le développement de nos opérations, votre conseil a décidé d'appeler le troisième quart sur nos actions. Nous pensons que nos actionnaires répondront à cet appel avec le même empressement qu'en 1925 pour le deuxième quart, et les en remercions à l'avance.

Ce versement devra être effectué dans la première quinzaine d'octobre. Vous en recevrez d'ailleurs l'avis ultérieurement.

Messieurs,

Nous avons eu la douleur de perdre, le 22 décembre dernier, notre président, M. Théodore Rodocanachi. Notre cher et regretté collègue, administrateur de la Banque de l'Algérie, était un des fondateurs de votre établissement, et il présidait depuis l'origine à ses destinées avec son dévouement inlassable et sa grande expérience professionnelle. Il a été le principal artisan du développement de votre banque qu'il a amenée peu à peu et sans heurt au degré de prospérité qu'elle a atteint aujourd'hui.

Nous sommes convaincus que vous vous associerez à nous pour adresser à la famille de M. Théodore Rodocanachi l'expression émue de notre reconnaissance et de nos profonds regrets.

En remplacement de M. Théodore Rodocanachi votre conseil a appelé à la présidence M. Paul Boyer, administrateur de la Banque de l'Algérie et administrateur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord depuis sa fondation.

D'après l'article 22 des statuts, vous avez à élire un administrateur en remplacement de M. [Eugène] Lallemand, dont le mandat est expiré. Nous vous rappelons que M. Lallemand est rééligible.

Vous avez également à nommer deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires suppléants.

M. le comte Le Bourdais des Touches, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. Bénard, sont rééligibles comme commissaires titulaires.

M. Delamotte, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. le comte de Saporta sont également rééligibles comme commissaires suppléants.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et la répartition du dividende fixé à 14 francs par action.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1927 (en fr.)

ACTIF	
Actionnaires	6.250.000 00
Espèces en caisse	1.836.683 84
Banque de l'Algérie	1.041.411 98
Effets à recevoir	45.944.042 85
Comptes courants débiteurs	17.597.475 48
Correspondants	297.281 98
Débiteurs par cautions	20.479.020 99
Portefeuilles-Titres	678.709 80
Immeubles	651.343 27
Comptes d'ordre et divers	1.629.002 14
Total	<u>96.404.972 33</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000 00
Réserve légale	428.525 85

Réserves extraordinaires 7.150.000 00	
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 23 décembre 1918)	5.000.000 00
Comptes courants créditeurs	38.391.039 08
Engagements par cautions	20.479.020 92
Comptes d'ordre et divers	9.099.477 15
Dividendes à payer	172.741 23
Profits et Pertes	
Solde reporté des exercices antér. :       519.980 41	
Bénéfice de l'exercice 1927 :           2.664.187 69	3.184.168 10
Total	<u>96.404.972 33</u>

Le dividende de 14 francs est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à raison de fr. : 11,48 par action, impôt de 18 % déduit.

.....

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD.  
(S.A. capital de 12.500.000 fr. — S. S., 226, boulevard Saint-Germain, Paris).  
(*Le Mercure africain*, 10 septembre 1928)

MM. les actionnaires de la « Banque Industrielle de l'Afrique du Nord » sont informés que, conformément à l'article 7 des statuts, le conseil d'administration a décidé l'appel du troisième quart du capital social, soit fr. : 25 par action, qui devront être versés au plus tard le 15 octobre prochain.

NÉCROLOGIE  
Eugène Lallemand  
(*Le Figaro*, 24 septembre 1928, p. 2, col. 5)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Eugène Lallemand, administrateur de la Banque d'Algérie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement en sa propriété de Joinville, à Ponthierry (Seine-et-Marne). Un premier service sera célébré en l'église de Ponthierry, le mercredi 26 courant, à neuf heures et demie, et un second en la chapelle du Père-Lachaise, à Paris, le même jour, à midi. Prière de considérer le présent avis comme tenant lieu d'invitation.

*Annuaire Desfossés* 1929, p. 186 :  
Banque industrielle de l'Afrique du Nord :  
Conseil d'administration : MM. P. Boyer, D. Agache, A. Galicier, E. Lallemand, Lallier du Coudray, Manaut, Michaux, M. Moatti, E. Motte, H. Navarre.

Pierre *Lucien* BÉNARD, administrateur

Né le 7 novembre 1888 à Paris.

Fils de Louis Victor Bénard, polytechnicien et médecin, et de Henriette Augustine Lecointe.

Frère de *Louis* Paul Bénard (1882-1974); polytechnicien : carrière dans la D.C.A. jusqu'au grade de colonel.

Marié en 1913 avec Jane Clémentel (1894-1925), fille du ministre Étienne Clémentel. Dont Marie (M<sup>me</sup> Michel Léger).

Remarié en 1927 avec Marguerite Candelier, fille de Charles Candelier, X-Ponts, anc. dir. mission études ch. de fer Sud Indochine. Dont Anne-José (1928-2010), *alias* Cécile Aubry, actrice et auteur, mariée au fils du pacha de Marrackech.

---

Polytechnicien, ingénieur des mines.

Ingénieur à la raffinerie de pétrole Prodinger, à Ploesti (Roumanie)(1912).

Constructeur de matériel aérostatique à Levallois-Perret. Fonds apporté à la Société Orion (jan. 1918).

Commissaire des comptes censeur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (nov. 1919).

---

Administrateur de diverses sociétés contrôlées par le Dr Pierre Achalme, protégé de Clémentel : Société minière et industrielle de l'étain, du wolfram et de l'arsenic E.W.A. (jan. 1920),

Mines du Blaymard (Lozère),

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines\\_du\\_Blaymard.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_du_Blaymard.pdf)

Compagnie minière de la Ribeira (1927),

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Miniere\\_de\\_la\\_Ribeira.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Miniere_de_la_Ribeira.pdf)

et Compagnie minière du Val-de-Burat (1927).

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Miniere\\_Val-de-Burat.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Miniere_Val-de-Burat.pdf)

---

Administrateur du Crédit foncier colonial et de banque (1925-1933),

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit\\_foncier-colonial.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_foncier-colonial.pdf)

de la Grande Cidrerie Distillerie de Saint-Maurice (1925),

des Sucrieries coloniales (1925),

[www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries\\_coloniales.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/antilles-guyane/Sucrieries_coloniales.pdf)

de la Compagnie des rhums purs, à La Réunion (1929-1932),

de la Société industrielle des pétroles roumains Siper

---

Administrateur de la Cie de signaux et d'entreprises électriques (dès 1927)

et de la Société d'applications générales d'électricité et de mécanique (SAGEM)(dès 1945).

---

Expert auprès du tribunal de commerce de Paris.

Décédé à Thiais le 25 juin 1978.

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 24 mai 1929  
(*L'Écho d'Alger*, 22 juin 1929)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 24 mai 1929, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 10<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à francs : 5.534.159,26, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de francs : 3.320.480,30 contre 2.664.187,69 en 1927.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 16 francs par action, contre 14 francs l'année précédente, et d'affecter 500.000 fr. aux réserves extraordinaires; le solde disponible, soit fr. : 1.166,559,09 étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de fr. : 8.677.759,20.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

L'accroissement de la production dans l'Afrique du Nord a, cette année encore, amélioré sa situation économique.

Les récoltes en Algérie, en Tunisie et au Maroc ont été supérieures à celles de l'année précédente; sans les gelées tardives et la sécheresse survenue en fin de saison, elles auraient été exceptionnellement abondantes.

En Algérie, la production en blé et en orge a été de 16.894.000 quintaux au lieu de 15.320.000 en 1927. Il a été, en outre, récolté 2.103.000 quintaux d'avoine, soit un total de près de 19.000.000 de quintaux, en augmentation de plus de 2.000.000 de quintaux sur l'année précédente.

Le vignoble algérien a fourni 13.666.000 hectos contre 8.041.000 en 1927.

Il y a lieu de signaler le développement du mouvement coopératif en Algérie en matière vinification. À la fin de 1928, il existait trente-deux caves coopératives représentant une capacité de logement de 1.180.000 hectos environ.

La qualité des vins ne peut que gagner à l'ampleur de ce mouvement, car le traitement en grandes quantités dans des chais spécialisés, par des hommes de capacité professionnelle reconnue, permettra de lui apporter une constante amélioration.

En Tunisie, la récolte des céréales s'est élevée à 6.375.000 quintaux, en augmentation de 2.700.000 quintaux sur l'année 1927.

Au Maroc également, l'accroissement de production a été sensible avec 19.244.000 quintaux au lieu de 14.054.000 pour des superficiesensemencées de 2.792.000 hectares.

La récolte des tabacs a été légèrement inférieure en Algérie à celle de 1927 par suite de la réduction des surfaces plantées qui ont été ramenées de 29.000 hectares à 26.500 hectares environ. En outre, la sécheresse persistante a nui à la culture, particulièrement dans le département de Constantine

Les pluies de l'hiver 1927 et du printemps 1928 ont eu une heureuse influence sur la campagne oléicole de Tunisie, qui a été bonne. En Algérie, la récolte a été moins importante que l'année précédente, mais il est permis d'espérer que celle de l'année en cours sera meilleure. La végétation se présente d'une façon favorable.

La mortalité considérable du bétail survenue pendant l'hiver précédent a eu comme conséquence sur le prix des animaux une hausse qui favorise maintenant la reconstitution du cheptel avec des conditions atmosphériques propices.

Dans l'ensemble, les résultats obtenus dans l'Afrique du Nord par l'agriculture ont été satisfaisants.

Parallèlement, le développement de l'industrie nord-africaine s'est effectué normalement. Nous l'avons suivi avec intérêt, particulièrement en ce qui concerne la construction et les matériaux qui s'y rattachent.

Les fêtes du centenaire de la colonisation française en Algérie qui doivent avoir lieu en 1930 nécessitent d'ailleurs l'édification de nombreux hôtels dans les grandes villes de la colonie afin de remédier aux difficultés du logement qui se font sentir depuis plusieurs années.

Dans les autres domaines industriels, la progression s'est maintenue au cours de l'exercice avec des moyens d'action sans cesse accrus. Les usines qui traitent les produits et les sous-produits du sol ont profité largement des récoltes ; elles poursuivent d'une façon continue leur adaptation aux fabrications modernes avec tout l'outillage qu'elles comportent.

L'activité de l'agriculture et de l'industrie nord-africaine entraîne une augmentation sensible des échanges avec l'extérieur puisque, en 1928, pour l'Algérie, la valeur de ces échanges représente 9 milliards de francs et pour le Maroc 3 milliards.



Au cours de l'exercice, le total des effets négociés par notre établissement s'est élevé à 71.113 pour une somme de 601 millions, en augmentation sur les chiffres de l'année précédente.

Les résultats dans nos diverses agences accusent une progression constante, témoignage de la collaboration de tout notre personnel, auquel nous sommes heureux de manifester devant vous notre entière satisfaction pour son dévouement et les services qu'il nous a rendus.

Le conseil rend ensuite hommage à la mémoire des regrettés administrateurs, MM. Eugène Lallemand et Donat Agache, décédés.

MM. Louis Félasson et Lucien Bénard ont été désignés pour leur succéder et M. Élisée Sabatier est nommé administrateur en remplacement du regretté M. Théodore Rodocanachi. Le mandat de MM. Galicier et Moatti, administrateurs, est renouvelé.

M. Gabriel Delamotte est nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. le comte Le Bourdais des Touches qui ne se représente pas. M. Camille Moyse est désigné comme commissaire suppléant.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les propositions du conseil, les comptes et la répartition du dividende fixé à 16 francs par action.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1928

ACTIF	
Actionnaires	3.274.625,00
Espèces en caisse	2.172.684,35
Banque de l'Algérie	1.231.280,39
Effets à recevoir	49.526.414,43
Effets à l'encaissement	1.847.929,65
Comptes courants débiteurs	32.418.125 73
Correspondants	687.682,14
Débiteurs par cautions	10.245.6'99,42
Portefeuille-titres	600.706,10
Immeubles 651.343,27	
Comptes d'ordre et divers	9.597.298,06
Total	<u>112.253.788,54</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000,00
Réserve légale	561.735,20
Réserves extraordinaires	7,450.000,00
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000.00

Comptes courants créditeurs		53.221.752,46
Engagements par cautions		10.245.699,42
Comptes d'ordre et divers		19.044.049,90
Dividendes à payer		124.710,34
Profits et pertes:		
Solde reporté des exercices antérieurs :	785.360,92	
Bénéfices de l'exercice 1928 :	3.320.480,30	4.105.841,22
Total		<u>112.253.788,54</u>

#### PAIEMENT DU DIVIDENDE 1928

Le dividende de 16 fr. est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet à raison de fr. : 13,12 par action, impôt de 13 % réduit.

En France. — Dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie, à Paris, 217, boulevard Saint-Germain.

En Algérie. — Dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger, et 16, boulevard Gallieni, à Oran.

En Tunisie. — Dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 3, rue de Rome, à Tunis.

Au Maroc. — À la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 27, rue Chevandier-de-Valdrôme, à Casablanca.

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD (*L'Africain*, 2 mai 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice net de 4.172.281 francs, contre 3 millions 320.480 francs et un solde disponible de 5 millions 338.840 francs, contre 4 millions 105.841 francs. Il sera proposé à l'assemblée du 29 avril un dividende de 18 francs par action, contre 16 francs, ce qui absorbera 2 millions 250.000 francs.

Il sera affecté 600.000 francs aux réserves extraordinaires, contre 500.000 francs et reporté à nouveau 1.940.109 francs.

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD (*L'Africain*, 9 mai 1930)

Le bénéfice net de l'exercice 1929 s'élève à 4.172.281 francs contre 3.320.480 francs en 1928 et, compte tenu du report de l'exercice antérieur, le montant disponible est de 5.338.840 francs contre 4.105.841 francs.

Il sera proposé de porter de 16 à 18 francs le dividende de l'action, ce qui n'absorbera que 2 millions 250.000 francs et permettra de porter 600.000 francs aux réserves extraordinaires, contre 500.000 francs en 1928, et de reporter à nouveau 1.940.109 francs contre 1.166.559 francs.

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 29 avril 1930  
(*L'Écho d'Alger*, 13 juin 1930)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 29 avril, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 11<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à fr. : 6.884.424,82, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de francs : 4.172.281,34, contre 3.320.480,30 en 1928.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 18 fr., par action, contre 16 fr, l'année précédente, et d'affecter 600.000 fr. aux réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit fr. : 1.940.109,65 étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de fr. : 9.486.373,25.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

Le développement continu de la production s'est poursuivi dans l'Afrique du Nord au cours de l'année 1929. La situation économique s'en serait trouvée heureusement influencée, si des difficultés d'ordres divers n'étaient survenues, susceptibles de gêner temporairement l'essor du pays.

La récolte de céréales s'annonçait très belle dans toutes les régions. On prévoyait une production nettement supérieure à la moyenne et très voisine d'une récolte exceptionnelle, tandis que la campagne, par suite des intempéries de mai et juin, a donné, dans l'ensemble, des chiffres analogues à ceux de l'année précédente.

En Algérie, la production en blé et orge a été de 17.870.000 quintaux au lieu de 16.894.000 en 1928. Il a été, en outre, récolté 2.146.000 quintaux d'avoine, soit un total de 20.016.000 quintaux contre 19.000.000.

En Tunisie, la récolte de céréales a donné, comme en 1928, 6.000.000 de quintaux environ.

Au Maroc, elle a été en diminution avec 17.230.000 quintaux contre 19.244.000 quintaux en 1928.

Les vendanges, en Algérie, ont été effectuées, cette année, sur une superficie de 226.500 hectares en augmentation de près de 5.000 hectares sur l'année 1928. Elles ont donné 12.832.000 hectos, en diminution de 834.000 hectos sur la dernière récolte.

Le rendement moyen à l'hectare qui ressort ainsi à 56,5 hectos environ, a été inférieur à celui de 1928 qui dépassait 61 hectos, mais supérieur à la moyenne constatée jusqu'alors. qui se tenait entre 40 et 50 hectos.

Pour la première fois, le vignoble tunisien a donné plus de 1.000.000 d'hect : il n'avait fourni que 900.000 hectos environ en 1928, et 600.000 en 1927.

La récolte des tabacs a été médiocre dans l'Afrique du Nord. Elle a été gênée par le temps humide des mois d'août et septembre.

Par contre, la campagne oléicole 1929-1930 a été belle, particulièrement en Tunisie où elle est estimée 80.000.000 de kg environ, alors que les années précédentes, il n'a été produit, que 30 à 40 millions de kg. Malheureusement, la baisse continue et générale de huiles d'olives depuis le mois d'avril 1929 a ramené le cours de la matière première à un prix tel que le producteur y trouve à peine la compensation aux frais qu'il a exposés pour la culture et la récolte.

Certaines qualités d'huiles ont, en effet, baissé en Tunisie de 800 à 500 francs, à tel point que le Grand Conseil de la Régence a cru nécessaire, pour faciliter l'exportation, de voter une réduction temporaire de 15 fr. par quintal sur les droits de sortie des huiles.

Simultanément avec la baisse des huiles dans toute l'Afrique du Nord, les prix de vente des céréales ont subi, sur ceux pratiqués en 1927 et 1928, des dénivellations de 10 à 30 %, suivant les qualités.

De même, les cours des vins, influencés par ceux pratiqués en France, ont rétrogradé d'une façon sensible, avec des variations en hausse et en baisse et en témoignant toutefois d'une plus grande résistance, particulièrement sur les vins d'Algérie.

Il est utile d'ajouter que le cheptel, si touché pendant l'hiver précédent, s'est rapidement reconstitué et que les animaux se sont vendus à des prix avantageux, ce qui a compensé, dans une certaine mesure, pour les colons et les indigènes, les résultats défavorables de leurs diverses cultures.

Dans l'ensemble, l'année 1929 a marqué pour l'Afrique du Nord un temps d'arrêt forçant les agriculteurs et les commerçants à s'adapter à des conditions moins faciles de l'exploitation des ressources générales du pays. Ils ont été amenés ainsi à étudier de très près leurs prix de revient et leurs prix de vente afin de se ménager en face d'une concurrence très âpre; des bénéfices réduits, mais, encore rémunérateurs.

Le développement industriel du pays ne peut d'ailleurs que favoriser cette adaptation. Notamment l'équipement des chutes hydrauliques qui se poursuit dans l'Afrique du Nord, va permettre à tous les centres agricoles de disposer d'une force facile à utiliser et à transformer.

C'est dans ce but que nous avons continué, au cours de cet exercice, à donner notre concours aux entreprises de barrage déjà existantes et à l'accorder à d'autres récemment créées.

Le transport de force à grande distance se manifeste, du reste, de plus en plus désirable pour compenser une main-d'œuvre devenue insuffisante en nombre : en outre, dans l'exploitation des domaines, même de faible étendue, l'emploi de machines agricoles perfectionnées deviendra nécessaire.

Considérant qu'il était essentiel de favoriser l'industrialisation de tous les moyens de production de nos territoires nord-africains, nous avons été amenés, pour permettre cette transformation et cette extension, à donner notre appui à diverses entreprises agricoles.

Les nombreux visiteurs qui parcourront ces pays pendant les fêtes du Centenaire pourront ainsi constater qu'à l'heure actuelle, les 3.254.300 hectares de terres cultivées en Algérie le sont avec les procédés les plus récents.

Depuis la fondation de notre établissement, nous nous sommes attachés, d'ailleurs, à faciliter l'application, dans l'Afrique du Nord, des méthodes modernes de travail comportant des installations importantes, et, dans certains cas, la création d'usines pourvues d'un outillage perfectionné.

Nous n'avons pas manqué, dans cet ordre d'idées, de donner notre appui aux diverses industries de transformation des produits agricoles : minoterie et pâtes alimentaires, huilerie et traitement des grignons d'olive, distillation des vins et traitement des sous-produits - de; la Vigne, etc.

Nous avons suivi avec, une attention spéciale toutes les affaires qui touchent à la construction et à l'entreprise (chaux, ciments et autres matériaux de construction, travaux publics et privés, sociétés immobilières).

Nous avons accordé également notre concours aux industries suivantes : meubles, tapis, lièges, pêche, conserves diverses, matériel agricole et industriel, produits chimiques et engrais, mines et carrières.

En outre, tandis que nous nous intéressons à des entreprises hôtelières, nous avons le plaisir de nouer des relations avec plusieurs sociétés importantes de transport, tant en Algérie, qu'en Tunisie et, au Maroc. Nous avons jugé utile de favoriser ainsi, dans la mesure où nous le pouvions, le développement du tourisme dans ces pays.

L'activité de notre établissement dans ces différents domaines ne s'est pas démentie pendant le dernier exercice. Malgré le ralentissement des transactions, le volume de nos

opérations, grâce au zèle et au dévouement de tout notre personnel, a été encore en progression.

Le total des effets négociés s'est élevé à 107.646 pour une somme de 936 millions, en augmentation sensible sur les chiffres de l'année précédente.

Nous avons prouvé ainsi la foi que nous avons dans les destinées de ces pays auxquels la Métropole vient de témoigner, une fois de plus, sa confiance en souscrivant à l'Emprunt algérien 4 1/2 % 1930.

Notre banque n'a pas manqué de participer à cette émission et de collaborer à son succès.

D'après l'article 22 des statuts, vous avez à élire deux administrateurs en remplacement de M. BÉNARD et de M. MICHAUX, dont les mandats sont. expirés.

Nous vous rappelons que ces messieurs sont rééligibles.

Vous avez également à nommer deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires suppléants.

M. DELAMOTTE, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. le comte de SAPORTA sont rééligibles comme commissaires titulaires.

M. MOYSE, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. LACHE sont également rééligibles comme commissaires suppléants..

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les propositions du conseil, les comptes et la répartition du dividende fixée à 18 fr. par action.

#### Paiement du dividende 1929

Le dividende de 18, francs est payable à partir, du 1<sup>er</sup> juillet, raison de fr. : 15,12 par action, impôt de 46 % déduit.

.....

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 187-188 :

Banque industrielle de l'Afrique du Nord :

Conseil d'administration : MM. P. Boyer, A. Galicier, Lallier du Coudray, Manaut, Michaux, M. Moatti, E. Motte, H. Navarre, E. Sabatier, L. Férasson, L. Bénard.

Commissaire du gouvernement : P. Ernest-Picard.

---

#### Banque industrielle de l'Afrique du Nord (*Les Annales coloniales*, 21 février 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 font apparaître un bénéfice de 4.533.540 francs au lieu de 4.172.281 francs en 1929. Avec le report antérieur, le solde disponible atteint 6.473.649 francs au lieu de 5.338.840 fr. Le conseil proposera la répartition d'un dividende de 20 francs (contre 15 francs l'an dernier), ce qui absorbera 2.500.000 francs et permettra d'affecter 700.000 francs aux réserves extraordinaires et de reporter à nouveau 2.672.536 francs.

Au bilan au 31 décembre 1930, les comptes courants créditeurs s'élèvent à 108 millions 265.689 fr. au lieu de 65.265.689 fr. fin 1929. On trouve en contre-partie à l'actif 107.119.027 fr. d'effets à recevoir (contre 55.833.517 fr.), 43.394,378 fr. de comptes courants débiteurs et 4.251.650 fr. en caisse et banques (ces deux postes sans changement notable). Les réserves diverses se totalisent par 9.486.373 francs. Rappelons que le capital est de 12.500.000 francs, sur lesquels il reste à verser 3.125.000 francs.

---

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord  
(*Les Annales coloniales*, 2 mars 1931)

Les comptes de l'exercice 1930 se soldent par un bénéfice net de 4.533.610 fr. contre 4.172.281 fr. en 1929, compte tenu du report antérieur, le total disponible s'établit à 6.470.649 fr. contre 5.338.840 fr. Le Conseil proposera, à la prochaine assemblée de porter le dividende de 18 à 20 fr.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*Les Annales coloniales*, 7 mars 1931)

Le conseil proposera a l'assemblée du 6 mars le maintien du dividende à 18 francs par action.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
Assemblée générale ordinaire du 6 mars 1931  
(*L'Écho d'Alger*, 4 avril 1931)  
(*Annales africaines*, 1<sup>er</sup> mai 1931)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 6 mars, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 12<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à fr. : 7.9411.249,16, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de fr. : 4.533.540,12 contre 4.472.281.34 en 1929.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de porter le dividende à 20 fr. par action, contre 18 fr. l'année précédente, et d'affecter 700.000 fr. aux réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit fr. 2.012.530,40, étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élève ainsi à un total de fr. : 10.4 13.000,25.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

Pour la deuxième fois depuis la fondation de notre établissement, une. crise est venue troubler l'équilibre du monde. Déjà menaçante à la fin de 1929, elle s'est fait durement sentir pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'Afrique du Nord a subi les répercussions de cette dépression générale, au moment même où la situation économique du pays se présentait sous un jour défavorable par suite de la mévente des produits de la récolte 1929.

Pendant le premier semestre 1930, les cours des vins qui avaient atteint antérieurement des prix élevés se sont affaiblis. Les cours des blés ont fléchi sensiblement. au point de compromettre la situation des petits colons et de provoquer, de la part du Gouvernement général de l'Algérie et du Protectorat tunisien, des mesures spéciales de protection.

Toutefois, une certaine amélioration se produisit, en été, par suite des intempéries qui causèrent des dégâts importants dans les cultures métropolitaines. Les cours se relevèrent, ce qui permit aux agriculteurs nord-africains de retrouver des prix rémunérateurs et d'envisager l'avenir avec des perspectives plus encourageantes.

L'insuffisance de la récolte de blé en France, qui ne donna que 63 millions de quintaux pour une consommation bien supérieure., a trouvé une heureuse

compensation dans la production algérienne qui a fourni une partie de l'appoint au moment d'une soudure particulièrement difficile.

La viticulture algérienne a apporté également un complément. utile à la consommation métropolitaine, le rendement du vignoble français étant tombé en 1930 à 42 millions d'hectolitres contre 63 millions en 1929.

En Algérie, la production en blé et en orge a été de 17.153. 000 quintaux, analogue à celle de 1929, qui était de 17.870.000 quintaux, il a été, en outre, récolté 2.403.000 quintaux d'avoine, soit un total de 19.556.000 quintaux contre 20.016.000.

En Tunisie, la récolte des céréales a été sensiblement inférieure à celle de l'année précédente. Pour le blé elle n'a été que de 2.630.000 quintaux contre 3.350.000 et, pour l'orge de 1.200.000 quintaux contre 2.500.000. La récolte d'avoine a été -à peu près la même, soit de 700.000 quintaux.

Au Maroc; l'invasion de sauterelles du printemps a détruit une grande partie des céréales dont le rendement a été nettement déficitaire avec 12 millions 710.000 quintaux contre 17.230.000 en 1929 et 19.244.000 en 1928.

Les résultats définitifs dès déclarations de récoltes en Algérie pour les vendanges de 1930. font ressortir une production en légère plus-value sur l'année précédente; Soit 13:600.000 hectolitres contre 12.832.000 en 1929.. Il y a lieu d'ajouter que la superficie du vignoble en production a été de 274.000 hectares, en augmentation de 44.500 sur 1929, Le rendement moyen à l'hectare s'établit à 50 hectolitres au lieu de 56,5 en 1929 et 61,5 en 1928 ; les vins sont, en général, de bonne qualité.

La production tunisienne et marocaine est restée stationnaire. Il est à signaler, toutefois, que le trafic des vins a notablement augmenté en Tunisie du fait de la récolte déficitaire en France: Pour une production annuelle de 4.000.000 d'hectolitres environ et alors que le contingentement est de 550:000 hectolitres seulement, l'exploitation totale de la Régence pour 1930 a dépassé 700.000 hectolitres.

La récolte des tabacs a été assez, bonne dans l'ensemble, mais les pluies de septembre ont altéré les feuilles dans les séchoirs.

La campagne oléicole a été médiocre dans toute l'Afrique, du Nord. Malgré le déficit de la récolte, les prix des huiles ne se sont pas relevés. Après une hausse légère, vers le début du deuxième semestre, les cours sont retombés à nouveau ; les transactions restent toujours ralenties sans laisser encore apercevoir une possibilité prochaine de reprise.

Cette crise des huiles; et partant des olives, a atteint particulièrement la population indigène. La mévente du bétail, des laines et des peaux a, d'autre part, accru cette gêne qui a été aggravée par une sécheresse persistante et prolongée, entraînant sur les Hauts-Plateaux une mortalité dans le cheptel.

Les pluies abondantes du mois de décembre ont amélioré cette situation : elles ont encouragé les agriculteurs qui ont procédé rapidement aux labours et aux semailles. Actuellement, les cultures ont un aspect satisfaisant, susceptible de ramener l'espérance de meilleurs résultats.

Il est juste d'ailleurs d'ajouter que l'Afrique du Nord a opposé, au cours de 1930, une réaction énergique aux facteurs défavorables qui pouvaient l'influencer. Elle a pu surmonter les difficultés du moment avec d'autant, plus de mérite que sa population n'a pas encore acquis les réserves financières que les pays plus avancés dans leur stade de développement peuvent utiliser pour compenser les récoltes déficitaires.

Notre concours ne lui a pas manqué dans la circonstance, et, tout, en observant nos règles de prudence, nous avons maintenu notre appui aux industriels et aux commerçants ainsi qu'aux agriculteurs et viticulteurs.

Nous avons participé, au placement de deux emprunts que le Gouvernement général de l'Algérie a émis en 1930 avec un grand succès qui témoigne de la confiance des capitalistes dans les destinées de notre Colonie.

Nos nationaux, qui ont assisté en grand nombre aux fêtes du Centenaire de la colonisation française en Algérie, ont pu apprécier, d'ailleurs, l'œuvre considérable qui y a été accomplie depuis un siècle et qui permet de croire à son avenir riche de promesses.

L'activité de notre établissement s'est manifestée au cours de l'exercice dans tous les domaines, spécialement, comme par le passé, dans celui- des industries de transformation des produits agricoles et des industries locales.

Le total des effets négociés s'est élevé à 116.914 pour une somme de 1.002.917.177 francs, en nouvelle augmentation sur les chiffres de l'année précédente.

Pour faciliter les opérations de notre clientèle, notre conseil a décidé la-création d'une agence à Bône, qui est devenue un centre très important, tant au point de vue agricole qu'industriel. Nous avons voulu suivre de plus près le développement de cette région afin d'y collaborer dans toute la mesure possible.

Cette création porte le nombre de nos agences dans l'Afrique du Nord à cinq, dont trois en Algérie.

Nous n'avons qu'à nous féliciter du concours que n'a.cessé de nous apporter notre personnel dans le développement de notre établissement et nous sommes heureux de rendre hommage au zèle et à la compétence de nos collaborateurs de tous rangs.

Conformément à l'article. 22 des statuts, vous avez à élire un administrateur en remplacement de M. Paul Boyer, dont le mandai est expiré et qui est rééligible.

Vous avez également à nommer deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires suppléants.

M. Delamotte, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. le comte de Saporta, sont rééligibles comme commissaires titulaires.

M. Moïse, présenté par la Banque de l'Algérie, et M. Laché sont, également, rééligibles comme commissaires suppléants.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les propositions du conseil, les comptes et la répartition du dividende fixé à 20 francs par action.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1930

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000 00
Espèces en caisse	2.605.516 80
Banque de l'Algérie	1.646.140 49
Effets à recevoir	107.119.027 63
Effets à l'encaissement	1.455.291 90
Comptes courants débiteurs	43.394.378 58
Correspondants débiteurs	235.474 93
Débiteurs par cautions	19.551.786 99
Portefeuille-titres	802.322 80
Comptes d'ordre et divers	21 444.411 00
Total	<u>201.379.351 47</u>
PASSIF	



Capital	12.500.000 00
Réserve légale	933.373 25
Réserves extraordinaires	8.550.000 00
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000 00
Comptes courants créditeurs	108.265.689 44
Correspondants créditeurs	705.868 09
Engagements par cautions	19.551.786 99
Comptes d'ordre et, divers	39.023.45.) 05
Dividendes à payer	372.533 88
Profits et pertes :	
Solde reporté des exercices antérieurs :	1.940.109,65
Bénéfices de l'exercice 1930 :	4.533.540,12
	6.473:640 77
Total	<u>201.379.351 47</u>

#### Paiement du dividende 1930

Le dividende de 20 francs est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet, à raison de fr. 10,80 par action, impôt de 10 % déduit.

.....

\_\_\_\_\_

#### BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD (*Le Journal des débats*, 16 avril 1932)

Comptes de l'exercice 1931. – Le solde bénéficiaire disponible de l'exercice 1931 ressort à. 7.051.017 fr. contre 6.473.640 fr. Le conseil proposera à l'assemblée du 29 avril de maintenir le dividende à 20 fr. par action.

\_\_\_\_\_

#### Banque industrielle de l'Afrique du Nord Assemblée générale ordinaire du 29 avril 1932 (*L'Écho d'Alger*, 9 juin 1932)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 29 avril, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 13<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à fr. : 7.863.689, 96, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de fr. : 4.378.481,06 contre 4.533.640,121 en 1930.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de fixer le dividende à 20 francs par action, égal au précédent, et d'affecter 750.000 francs aux réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit francs : 3.341.164,64 étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de fr. : 11.250.000.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport :

Le malaise général qui a affecté à des degrés divers l'économie de la plupart des nations durant l'année dernière n'a pas eu, dans l'Afrique du Nord, les répercussions que l'on aurait pu craindre.

Grâce, en effet, aux diverses dispositions prises par la Métropole, les deux branches essentielles de notre production nord-africaine n'ont pas eu à souffrir, comme dans tant d'autres pays, du déséquilibre entre la production et les débouchés, déséquilibre entraînant une variation importante des cours allant jusqu'à une baisse de 75 % sur ceux pratiqués en 1929.

Le prix du blé s'est maintenu à un niveau à peu près constant, rémunérateur pour les céréaliculteurs. De même, les viticulteurs ont pu écouler dans des conditions satisfaisantes la plus grande partie de leurs produits ; les bénéfices intéressants réalisés sur la campagne 1930-1931 compensent, dans une certaine mesure, la baisse pratiquée sur la dernière récolte, qui, en outre, a donné des rendements particulièrement importants avec une production totale supérieure à 15 millions d'hectares.

Les céréaliculteurs ont été moins privilégiés au point de vue du rendement, qui a été très inégal dans l'Afrique du Nord. Si la pluie a favorisé certaines régions du Nord, la sécheresse a particulièrement affecté le Sud de la Tunisie et le département de Constantine. En Algérie, la récolte totale de céréales, qui a porté sur 2.986.000 hectares, a été de 14.065.000 qx dont 12.873.000 quintaux de blé et orge et 1.192.000 quintaux d'avoine. Elle avait été, en 1930, pour une surface de culture de 3.375.000 hectares, de 19.556.000 quintaux dont 17.153.000 quintaux de blé et orge et 2.403.000 quintaux d'avoine.

En Tunisie, la production en blé et en orge a été de 5.600.000 quintaux pour une surface ensemencée de 1.278.000 hectares.

Elle avait été de 3.830.000 seulement en 1930, année particulièrement déficitaire. La récolte d'avoine n'a été que de 470.000 quintaux contre 700.000 les années précédentes.

Au Maroc, le rendement en céréales a été nettement supérieur à celui de 1930, avec 15.078.000 qtx contre 12.710.000 quintaux l'année précédente. La culture du tabac, qui a bénéficié du privilège de ne pas être affectée par la crise de mévente, a donné des résultats satisfaisants, particulièrement pour la qualité et la couleur du produit fourni. Si, en effet, les conditions climatologiques du printemps n'ont pas été favorables au développement des semis, puis des feuilles, par contre, le séchage s'est effectué dans de bonnes conditions. D'autre part, grâce aux organisations coopératives bien outillées, la Colonie enregistre chaque année de nouveaux progrès dans cette branche importante de la production, notamment dans la sélection des variétés pour l'étude desquelles la Tabacoop de Bône et récemment la Tabacoop kabyle ont créé des stations expérimentales.

En ce qui concerne le coton, les espoirs fondés sur cette nouvelle production nord-africaine ont été déçus par suite de l'avalissement des cours.

Cette culture, déjà très réduite, va être de plus en plus abandonnée, malgré des rendements très intéressants, particulièrement cette année où il a pu être obtenu 15 quintaux de fibres bruts à l'hectare dans la plaine de Bône.

Meilleurs que l'année précédente au point de vue quantité, la dernière campagne oléicole ne s'est pas ouverte sous des auspices plus favorables. Les bas cours des huiles ont eu une influence déprimante sur les prix de vente des olives. La récolte, en raison du coût élevé de la main-d'œuvre, n'a été entreprise que dans les plantations à fructification suffisante, diminuant ainsi la production d'huile.

À cette crise persistante des huiles est venue s'ajouter cette année, par suite du sirocco, une mauvaise récolte de figues, ce qui a aggravé la situation particulièrement difficile de certaines populations indigènes.

Par contre, la diminution du cheptel vif, qui avait atteint très durement tous les éleveurs de la Colonie, a été en régression depuis le début de l'hiver.

L'état sanitaire des animaux est devenu, d'une manière générale, satisfaisant, favorisé par une nourriture plus abondante à la suite d'une période de pluie.

Malgré tout, la situation commerciale du bétail, des cuirs, des peaux et des laines demeure toujours médiocre.

Il en est de même dans les autres branches de la production qui ont été touchées par la sous-consommation générale, sans qu'on ait pu y apporter des remèdes aussi efficaces que ceux auxquels nous avons fait allusion précédemment pour d'autres produits.

Dans toute l'Afrique du Nord sévissent la crise du liège et la crise minière.

Pour le liège, la presque totalité de la récolte de 1930 est sur parc ; celle de 1931 a été laissée sur les arbres. La sous-consommation de ce produit sévit au moment même où l'Espagne et le Portugal, gros producteurs, déversent sur le marché des quantités importantes à des prix avilis, notamment par la baisse du change espagnol.

Le rendement des mines a été réduit considérablement ; pour certains métaux comme le plomb et le zinc, les sociétés exploitantes ont même été obligées d'arrêter la production. Il en est résulté, pour la main-d'œuvre locale, une diminution de consommation ressentie par le commerce et l'industrie.

Pour la Tunisie, qui possède d'importantes richesses minières et se trouve ainsi privée de ses ressources habituelles, ces éléments défavorables ont été aggravés par les désastreuses inondations de novembre dernier et le cyclone du 13 décembre qui a produit de grands ravages dans le Nord du protectorat en affectant principalement la région de Tunis.

Toutes ces difficultés n'ont pas ébranlé la confiance que les populations de l'Afrique du Nord ont dans l'essor de leur pays. Elles savent que les régions agricoles où elles vivent retrouveront rapidement leur prospérité si la nature les favorise. Et comme elles commencent à s'habituer aux méthodes d'économie et d'épargne qui sont en usage dans la Métropole, il leur est plus facile de supporter les heures de crise et d'attendre la stabilité que l'industrie et le commerce du monde recherchent si ardemment.

Comme par le passé, les industriels et les commerçants, ainsi que les agriculteurs nord-africains, peuvent compter sur notre établissement pour les aider dans cette période d'incertitude. Il ne leur ménagera pas son concours et continuera la politique d'appui que, tout en observant les règles nécessaires de prudence, il n'a cessé de suivre depuis sa création.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les propositions du conseil, les comptes et la répartition du dividende fixé à 20 francs par action.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1931

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000 00
Espèces en caisse	3 152 274 57
Banque de l'Algérie	4.685.761 41
Effets a recevoir	105.143.359 21
Effets à l'encaissement	778.399 10
Comptes courants débiteurs	48 550 075 71
Correspondants débiteurs	148.463 43

Débiteurs par cautions	14011 544 78
Portefeuille-Titres	635 847 80
Comptes d'ordre et divers	14.209.500 21
Total	<u>194.440.226 22</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000 00
Réserve légale	1.163.050 25
Réserves extraordinaires	9.250.000 00
Somme avancée par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918.)	5.000.000 00
Comptes courants créditeurs	109.443.475 66
Engagements par cautions	14.011.544 78
Comptes d'ordre et divers	35 726 158 13
Dividendes à payer	294.979 88
Profits et Pertes	
Solde reporté des exercices antérieurs :	2.672536
Bénéfices de l'exercice 1931 :	4.378.481,06
Total	<u>194.440.226 22</u>

#### Payement du dividende 1931

Le dividende de 20 francs est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet à raison de fr. : 16,80 par action, impôt de 16 déduit :

En FRANCE, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie, 217, boulevard Saint Germain ;

En ALGERIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger; 4, rue Gambetta, à Bône, et 16, boulevard Gallieni, à Oran ;

En TUNISIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 3, rue de Rome, à Tunis ;

Au MAROC, à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 109, boulevard de Paris, à Casablanca.

LÉGION D'HONNEUR  
(*La Journée industrielle*, 31 juillet 1932)

Chevalier

Laboubée, directeur de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord

*Annuaire Desfossés* 1933, p. 197 :

Banque industrielle de l'Afrique du Nord :

Conseil d'administration : MM. P. Boyer, pdt ; P. Ernest-Picard, commissaire du gouvernement ; L. Bénard, L. Férasson A. Galicier, Lallier du Coudray, Manaut, Michaux, M. Moatti, E. Motte, H. Navarre, E. Sabatier,.

---

(*La Journée industrielle*, 14 avril 1933)

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord. — Le bénéfice net de 1932 ressort à 4.014.315 francs contre 4.376.481 fr. en 1931. Adjonction faite du report antérieur, le solde disponible atteint 7.355.480 fr. contre 7.051.017 francs en 1931. Il sera proposé à la prochaine assemblée un dividende de 20 fr. par action, comme [???] l'an dernier.

---

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord

---

Assemblée générale ordinaire du 28 avril 1933  
(*L'Écho d'Alger*, 2 juin 1933)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 28 avril, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'Administration.

Les bénéfices brut du quatorzième exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à fr. : 7.515.312,18, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de francs : 4.014.315,43, contre 4.378.481,06 en 1931.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de fixer le dividende à 20 francs par action, égal au précédent, et d'affecter 1.000.000 de fr. aux Réserves extraordinaires ; le solde disponible, soit francs: 3.510.298,53, étant reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de fr. : 12.250.000.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, le conseil s'exprime ainsi dans son rapport:

La persistance de la crise économique ne pouvait manquer d'avoir sur l'Afrique du Nord une influence déprimante contre laquelle elle avait pu, jusque là, réagir avec un succès appréciable, grâce, en effet, à la prédominance de l'élément agricole dans son économie. Elle avait profité notamment de la protection de la métropole pour les céréales, alors que le marché mondial se trouvait troublé par des variations de cours impressionnantes.

Une récolte métropolitaine supérieure à la normale, survenant dans une période de restriction prononcée, a provoqué, dès le début du mois d'août, une surabondance telle des offres que le marché n'a pu résister et que la digue constituée par la protection douanière s'est révélée insuffisante. La baisse des cours s'est produite brutalement, avec une amplitude d'autant plus accélérée que l'affolement des producteurs se généralisait sous l'influence, soit d'un défaut de ressources, soit d'une crainte de difficultés de réalisation.

Les agriculteurs nord-africains en ressentirent durement le contrecoup. L'abondance de la récolte ne compensait pas, en effet, comme dans certaines régions de la métropole où elle fut exceptionnelle, la diminution des prix ; d'autre part, les fabricants de pâtes alimentaires de la métropole ralentissaient davantage leurs achats en blé dur, principal élément de la production de l'Afrique du Nord.

Les céréaliculteurs du littoral de l'Algérie et du Maroc ont pu, ainsi que quelques colons de Tunisie, exporter certaines quantités de blé tendre pour faire la soudure en France à des conditions avantageuses. Mais il s'agit là de quelques privilégiés, alors que la plus grande partie de la production devait être conservée en stock ou vendue à bas prix par une population indigène privée de ressources.

Le Gouvernement général de l'Algérie a pu éviter les conséquences de cette situation en organisant le stockage, avec prime et ventes échelonnées, et le warrantage des grains.

En Tunisie et au Maroc, des mesures de même ordre ont pu être prises par les Pouvoirs publics pour protéger les colons et les indigènes.

Il y a lieu de noter que l'incorporation d'une certaine proportion de farine de blé dur dans la farine panifiable et la fabrication de pain de blé dur sont déjà en voie de réalisation en Algérie, et que ces procédés tendent à se propager dans toute l'Afrique du Nord. Il en résulte déjà une stabilisation des cours du blé dur à laquelle les demandes des fabricants de pâtes alimentaires de la Métropole ne sont pas étrangères.

En France, les viticulteurs se sont trouvés très éprouvés par une récolte déficitaire. Le marché des vins a dû faire appel à la production algérienne qui en a ressenti les heureux effets. L'Algérie a ainsi profité de circonstances exceptionnelles qui lui ont permis de vendre à des prix intéressants une récolte de bonne qualité, en augmentation sur les années précédentes.

Il ne faut toutefois pas compter que cette période de prospérité se poursuivra dans le prochain avenir. En dehors des facteurs atmosphériques qui conditionnent le rendement, la production algérienne doit en particulier se conformer aux dispositions, de la loi sur le blocage ; il s'agit là d'un problème délicat qui demande à être traité équitablement sur le plan de l'unité nationale.

La solution de ce problème se complique d'ailleurs du fait que la Tunisie désire voir augmenter à nouveau son contingent à l'entrée en France. Ses disponibilités au début de la campagne 1932-33 étaient telles que le contingent de 1933, même avec l'augmentation de 100.000 hectos accordée au début de cette année, menace d'être épuisé avant que la récolte de 1933 ait été vendangée.

Le contingentement des blé, donne lieu aux mêmes difficultés en ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, car ces pays sont presque toujours, comme l'Algérie, exportateurs de céréales.

En Algérie, la production de céréales a été de 15.955.475 quintaux dont 14.684.917 qx de blé et orge, 1.263.821 qx d'avoine et 6.737 quintaux de seigle. Elle avait été en 1931 de 14.065.000 quintaux dont 12.873.000 quintaux de blé et orge et 1.192.000 quintaux d'avoine. Compte tenu de la réduction des ensemencements la récolte de 1932 serait voisine de la moyenne quinquennale 1926-1930.

En Tunisie, la production en blé et en orge a été de 7.400.000 quintaux ; elle avait été de 5.600.000 quintaux en 1931. La récolte d'avoine est en diminution de 190.000 quintaux sur l'année dernière.

Au Maroc, le rendement en céréales a été supérieur à celui de 1931 avec 18.121.000 quintaux contre 15.078.000 en 1931.

La culture et l'industrie du tabac qui constituent des facteurs importants de l'économie de l'Algérie ont donné en 1932 des résultats satisfaisants.

Toutefois, la crise a commencé à se faire sentir et elle a provoqué sur différents marchés, spécialement dans les colonies françaises, une âpre concurrence contre laquelle les fabricants de tabacs algériens ont dû lutter plus spécialement.

Les derniers planteurs- de coton de l'Oranie, qui avaient persévéré dans cette culture, envisagent de l'abandonner complètement. La récolte n'a porté que sur une centaine d'hectares contre plus de 8.000 en 1926 ; les rendements sont tombés à 2 quintaux à l'hectare. Afin de-permettre de conserver au moins la production des semences des variétés sélectionnées, on envisage de créer des primes. On ne peut que souhaiter le succès de cette intervention dans un domaine où il semble que la France soit spécialement intéressée.

La production oléicole a été inférieure à celle de l'année précédente, qui avait été bonne, notamment dans le Sud tunisien. Le marché local des huiles y est resté insensible, influencé par les prix en baisse sur tous les marchés mondiaux. Il est à noter

que, par suite d'une récolte déficitaire en Italie, les achats d'olives fraîches ont été particulièrement importante par les fabricants italiens d'huile ; ce mouvement d'exportation, favorisé par l'absence de droits en Italie sur les olives d'importation, n'a pas été sans provoquer de vives protestations de la part des industriels intéressés, tant en Algérie qu'en Tunisie, où, par la suite, un décret beylical d'interdiction des exportations d'olives fraîches a été promulgué.

Cette hausse imprévue des olives fraîches a amené chez les indigènes une amélioration de leur situation au moment où les conditions de vente du bétail étaient particulièrement désastreuses, puisque les prix pratiqués tombaient à moitié de ceux de l'année précédente.

La situation critique que nous vous signalions l'an dernier dans les autres branches de la production nord-africaine ne s'est pas aggravée. Si la crise minière sévit encore dans ce pays comme dans le reste du monde, l'industrie du liège commence à sortir de son marasme, tant à la faveur de mesures de protection douanière qu'en raison de l'organisation nouvelle de la production et de la transformation des produits.

De cet exposé d'ensemble de la situation économique de l'Afrique du Nord, on peut conclure que les facteurs de prospérité y sont encore nombreux et que, si la crise sérieuse que nous traversons devait s'atténuer prochainement, l'essor du pays se poursuivrait normalement dans l'ambiance réconfortante que maintient toujours un régime agricole favorable.

Le total des effets négociés par notre établissement en 1932 s'est élevé à 127.334 contre 125.772 en 1931. Il a représenté une somme de 825.089.920 francs contre 824.973.554 francs l'année précédente.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve les propositions du conseil, les comptes et la répartition du dividende fixé à 20 francs par action.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000,00
Espèces en caisse	3.272.962,17
Banque de l'Algérie	6.078.080,41
Effets à recevoir	127.016.873,33
Effets à l'encaissement	2.631.315,50
Comptes courants débiteurs	49.828.018,78
Correspondants débiteurs	181.675,73
Débiteurs par cautions	19.720.297,28
Portefeuille-titres	635.847,80
Comptes, d'ordre et divers	17.770.312,03
Total	<u>230.260.383,01</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000,00
Réserve légale	1.250.000,00
Réserves extraordinaires	10.000.000,00
Somme avancée par Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000,00

Comptes courants créditeurs		132.194.484,82
Correspondants créditeurs		28.881,28
Engagements par cautions		19.720.297,28
Comptes d'ordre et divers		41,890.535,32
Dividendes à payer		320.704,24
Profits et pertes :		
Solde reporté des exercices antérieurs: 3.341.164,64		
Bénéfice de l'exercice 1932 :	4.014.315,43	7.355.480,07
Total		<u>230.260.383,01</u>

#### Paiement du dividende 1932

Le dividende de 20 francs est payable à partir du 1er juillet à raison de fr.: 16,80 par action, impôt de 16 déduit.

.....  
\_\_\_\_\_

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord

Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1934

(*L'Écho d'Alger*, 11 juin 1934)

(*Annales africaines*, 1<sup>er</sup> septembre 1934)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 27 avril, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Les bénéfices bruts du 15<sup>e</sup> exercice social, clos le 31 décembre dernier, se sont élevés à fr. : 7.141.647 fr. 52, laissant, après déduction des frais et charges, un bénéfice net de fr. : 3.414.059 fr. 61 contre 4.014.315 fr. 43, en 1932.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de fixer le dividende à 20 francs par action, égal au précédent, et d'affecter 500.000 francs aux réserves, extraordinaires : le solde disponible, soit fr. : 3.639.202 fr. 18, étant reporté a nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de fr. : 12.750.000.

Examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoute, le conseil s'exprime ainsi dans son. rapport :

« Les effets de crise, qui continue de sévir sur le monde et affecte particulièrement la production agricole, se sont fait encore ressentir pendant le dernier exercice dans l'Afrique du Nord où l'agriculture est l'élément essentiel de l'activité de la population. Les solutions auxquelles la Métropole s'est arrêtée pour tenter de réaliser le maintien (le l'équilibre entre la production et la consommation n'ont pas, d'autre part apporté le soulagement attendu ; les difficultés d'application des lois nouvelles et les mécomptes qui en sont résultés ont laissé aux colons et aux indigènes nord-africains toutes leurs préoccupations.

Les dispositions de la loi du 10 juillet 1933 tendant à la défense et à l'organisation du marché du blé et. fixant, un prix minimum de vente identique à celui de la Métropole, sans tenir compte des frais de transport ont eu pour conséquence d'interdire, en fait, les exportations de blé tendre de l'Algérie sur la France pendant la période de soudure.

Il n'a été expédié, des ports algériens sur la Métropole, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1933, que 150 à 170.000 quintaux environ contre 450 à 500.000 quintaux en moyenne les années précédentes.



De telle sorte que la loi nouvelle, même avec les modifications effectuées le 28 décembre 1933, n'a apporté, en Algérie comme en France, aucune amélioration sensible dans la situation du marché. On a la sensation que les efforts faits pour ranimer les affaires et, imposer le respect des dispositions légales ne peuvent supprimer le jeu de la loi de l'offre et de la demande. Les mesures de restriction qui sont appliquées ne pourront produire leur effet tant que les excédents continueront de peser sur le marché et qu'un frein ne sera pas imposé à la production.

La délicate question de l'écoulement de la récolte de blé tendre s'est révélée encore plus complexe dans le Protectorat marocain qui ne dispose, à l'entrée en France, que d'un contingent réduit. Le recensement effectué le 20 août 1933 permit de constater l'existence de 2.450.000 quintaux en stock dans les docks-silos coopératifs et dans les entrepôts du commerce. Or, les possibilités normales d'écoulement, tant du fait des exportations autorisées sur la France que du ravitaillement de la population civile et du corps d'occupation sont de l'ordre de 1.500.000 quintaux. On s'est donc trouvé en présence d'un excédent de 950.000 quintaux que seule l'exportation sur l'étranger pouvait absorber.

Mais les cours mondiaux étant très au-dessous des prix de revient de la recette de 1933, les Pouvoirs publics ont dû intervenir pour faciliter cette opération et la financer. Deux dahirs ont institué au Maroc une Caisse de blé ayant pour objet de faciliter la valorisation et l'écoulement de la production marocaine et de normaliser le marché du blé en vue d'une stabilisation progressive des cours.

Un troisième dahir du 4 septembre 1933 a fixé, en outre, les conditions d'utilisation des licences d'exportation du blé au litre du contingent.

En ce qui concerne les vins, si la récolte algérienne de 1932 s'est vendue facilement et à des prix rémunérateurs, la récolte de 1933, qui n'a été que de 16.730.000 hectos contre 18.311.890 l'année précédente, s'écoulera difficilement par suite des diverses mesures législatives de restriction, particulièrement celles qui ont trait au blocage, à la distillation obligatoire et au degré minimum pour l'exportation. La loi du 8 juillet 1933, qui a donné lieu à des débats passionnés au Parlement, devra recevoir des aménagements que la viticulture algérienne réclame à juste titre.

La fixation du degré minimum pour l'exportation à 11° pour Alger et Constantine, et 12° pour Oran, contre 8,5° pour le Midi de la France, alors que précédemment il s'établissait à 9° pour Alger et Constantine, 10° pour Oran et 7,5° pour le Midi, a, en particulier, été interprétée en Algérie comme une mesure de contingentement indirect des vins algériens, et les décrets du 15 juillet 1933 déterminant ces minimums ont été attaqués pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État par la Confédération générale des vignerons d'Algérie.

Sans préjuger le résultat de cette instance, les viticulteurs algériens ont compris que leurs efforts devraient se porter, dans l'avenir, vers une production de vins de qualité. Ils sont décidés à s'orienter vers l'accroissement du degré, ce qui, avec les restrictions légales à la limitation des plantations, ne peut avoir que des effets heureux pour l'écoulement des récoltes.

La Tunisie s'est trouvée également dans l'obligation de prendre des mesures interdisant toute plantation nouvelle de vignes. La loi du 30 mars 1928, qui a limité à 550.000 hectolitres de vin et à 12.000 hectolitres d'alcool les quantités exportables en franchise en France, n'a pas permis aux viticulteurs tunisiens d'écouler encore la récolte de 1932 qui était de 1.710.000 hectos ; celle de 1933, qui s'élève à 1.400.000 hectos, risque de rester offerte, ce qui ne peut manquer d'accroître le malaise qui règne déjà dans la Régence.

Les circonstances ont été, en effet, nettement défavorables à la Tunisie au cours du dernier exercice. Les pluies sont tombées tardivement ; elles ont été peu importantes et mal réparties. La température a été, en outre, presque toute l'année, au-dessous de la moyenne. Aussi la production de céréales s'est-elle révélée déficitaire. Elle n'a été en blé

et orge que de 4.200.000 quintaux alors qu'en 1932, elle accusait 7.400.000 quintaux et 5.000.000 en 1931, année considérée déjà comme médiocre. La récolte d'avoine a été encore en régression sur les années précédentes avec 100.000 quintaux seulement.

En Algérie, la production de céréales a été de 17.900.255 quintaux, dont 10.544.581 quintaux de blé et orge, 1.408.539 quintaux d'avoine et 7.315 quintaux de seigle. Elle avait été, en 1932, de 15.955.475 quintaux, dont 14.084.917 quintaux de blé et orge, 1.203.821 quintaux d'avoine et 6.737 quintaux de seigle.

Au Maroc, il a été récolté 18.811.000 quintaux de blé et orge, soit sensiblement le même chiffre qu'en 1932 où pour les mêmes céréales, il s'élevait à 18.937.000 quintaux.

La culture du tabac a marqué une régression assez sensible sur les années précédentes. Il a été produit en Algérie 130.860 quintaux sur 16.918 hectares contre 184.444 quintaux sur 24.031 hectares en 1932. Les marchés ont présenté, au cours de l'exercice, une certaine animation ; les cours sont restés satisfaisants pour les tabacs de bonne qualité, vers lesquels s'est orientée la production algérienne dirigée par les Tabacoops, sociétés coopératives de planteurs de tabac, dont la situation continue de prospérer.

La production oléicole a été faible en Algérie. Une sécheresse persistante, accompagnée de vents violents, a rendu la récolte déficitaire dans les trois départements. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les prix offerts aux producteurs ont couvert à peine les frais de cueillette. Diverses mesures ont été prises et d'autres sont envisagées pour la défense de cette branche de production si éprouvée depuis quatre à cinq ans. Il y a lieu, parmi ces mesures, de mentionner les nombreux essais de lubrification des moteurs d'automobiles à l'huile d'olive, essais susceptibles, peut-être, de créer à celle-ci un débouché relativement important.

En Tunisie, la récolte d'olives a été déficitaire dans le Nord, moyenne dans le Centre et très bonne dans le Sud. Il a été produit 600.000 quintaux d'huile contre 550.000 quintaux en 1932. Le nombre d'oliviers recensés a été de 10.997.000 en 1933 contre 10.403.000 en 1932.

Le commerce des lièges algériens, qui avait marqué en 1931 un arrêt presque complet, a nettement poursuivi, en 1933, les progrès déjà marqués en 1932 : 117.075 quintaux de lièges ont été vendus aux adjudications publiques des lièges domaniaux en 1933, contre 60.046 quintaux en 1932 et 13.168 en 1931.

Cette reprise du marché laisse espérer que la crise du liège pourra bientôt être résolue.

Ces résultats peuvent être attribués, en grande partie, à la protection douanière instituée par le décret du 10 septembre 1932 (droit de douane de 40 francs par quintal brut sur les lièges étrangers) et aussi à l'abaissement des prix de l'Administration qui a vendu en 1933 et 1932 aux prix moyens de 84 francs et 82 francs, contre 130 francs en 1931 et 230 à 250 francs les années précédentes.

Les propriétaires fonciers, moins bien placés que l'État dans les charges de conservation et d'entretien de leurs domaines, pour lesquels ils paient des impôts et primes d'assurances élevés, pourront, maintenant, profiter de l'amélioration du marché et trouver ainsi une atténuation à leurs difficultés.

Le cours des métaux s'est également relevé depuis un an, mais sans permettre encore aux sociétés minières de reprendre leurs exploitations dans l'Afrique du Nord.

Les exportations de phosphates naturels ont été en légère augmentation sur 1932. Le marché mondial tend à devenir plus actif sur ces produits.

Dans les branches de l'industrie nord-africaine qui ont présenté un regain d'activité, il y a lieu de faire figurer le bâtiment, pour l'Algérie. L'exonération de l'impôt foncier pour les constructions neuves expirant le 31 décembre 1934, de nombreuses constructions ont été entreprises depuis quelques mois et de nouveaux chantiers s'ouvrent sans cesse. Il en est résulté, pour tout ce qui touche aux matériaux de

construction (quincaillerie, menuiserie, bois, peinture, etc.), un mouvement d'affaires intéressant.

De cet exposé d'ensemble de la situation économique de l'Afrique du Nord en 1933, on peut conclure que ce pays a pu résister, d'une façon relativement satisfaisante, à la crise au cours de l'exercice clos. Notre établissement s'est associé, dans toute la mesure du possible, à ses efforts, et il n'a pas ménagé son concours à ceux qui y ont fait appel.

Le total des effets négociés par notre établissement en 1933 s'est élevé à 127.259 contre 127.334 en 1932. Il a représenté une somme de 797.501.013 francs contre 825.089.920 francs l'année précédente.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve les propositions du conseil, les comptes et la répartition du dividende fixé à 20 francs par action.

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF :	
Actionnaires	3.125.000 00
Espèces en caisse	3.491.367 85
Banque de l'Algérie	5.851.810 00
Effets à recevoir	114.172.658 45
Effets à l'encaissement	2.124.520 30
Comptes courants débiteurs	44,801.007 08
Correspondants débiteurs	112.971 87
Débiteurs par cautions	14.441.032 43
Portefeuille-Titres	625.037 80
Comptes d'ordre et divers	17.533.030 25
Total	<u>200.279.727 35</u>
PASSIF :	
Capital	12:500.000 00
Réservé légale	1.250:000 00
Réserves extraordinaires	11.000.000 00
Sommes avancées par la Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000 00
Comptes courants créditeurs	116.759.207 12
Correspondants créditeurs	58.759 00

Engagements par cautions		14,441.632 43
Comptes d'ordre et divers		38.026.817 80
Dividendes à payer		318.892 80
Profits et Pertes :		
Solde reporté des exercices antérieurs :	3:510:298 53	
Bénéfices de l'exercice 1933 :	3.414.059 61	6.924.358 14
Total		200.279.727 35

NÉCROLOGIE  
Lucien Michaux  
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1935)

On annonce la mort de M. Lucien Michaux, président des Mines de Bou-Arfa, administrateur de nombreuses sociétés parmi lesquelles les Chemins de fer du Maroc Oriental et la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 MAI 1935  
(*L'Écho d'Alger*, 19 juin 1935)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 3 mai 1935, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 1934 accusant un bénéfice net de 3.144.703 fr. 88 contre 3.414.059 fr. 61 en 1933.

Il s'y ajoute le report antérieur de 3.639.202 fr. 18.

Le dividende a été fixé à 20 francs brut par action, égal au précédent et payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il a été affecté 500.000 francs aux Réserves extraordinaires.

Le solde disponible de 3.525.685 fr. 68 a été reporté à nouveau.

L'ensemble des réserves s'élèvera ainsi à un total de 13.250.000 francs.

MM. GALICIER et MOATTI, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil, examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, s'exprime ainsi :

« Le ralentissement des affaires résultant de la crise économique mondiale s'est encore accentué au cours de l'exercice qui vient de se clore. Les difficultés, auxquelles se heurte l'économie générale depuis plus de quatre ans, pour retrouver l'équilibre rompu, n'ont pas disparu.

L'Afrique du Nord s'est ressentie d'autant plus vivement de cette situation qu'elle voyait se fermer de jour en jour, tant dans la métropole qu'à l'étranger, les débouchés offerts à ses produits agricoles, alors que ceux-ci se trouvaient en augmentation sur les années antérieures.

En d'autres temps, on se serait réjoui de cette abondance. Il en fut tout autrement pour cette campagne, car la surproduction accentua la baisse des cours; la mévente qui en résultat ne fit qu'accroître les inquiétudes des colons et des indigènes dont les récoltes précédentes n'étaient pas encore complètement écoulées, ce qui provoqua de nouvelles interventions des Pouvoirs publics en vue de remédier à un tel état de choses.

Cette intervention revêtit un caractère particulièrement grave en Tunisie, où le résident général avait créé, dès le 4 janvier 1934, une Caisse de crédit et de consolidation destinée à consentir des prêts à long terme aux agriculteurs se trouvant dans une situation exceptionnellement critique. En présence des difficultés grandissantes et du temps qu'exigeait, nécessairement, l'examen des cas individuels par cette Caisse de consolidation et par la Caisse foncière qui fonctionne depuis 1932, il fut amené à prendre, le 2 octobre 1934, un décret assurant aux colons tunisiens menacés de poursuites la suspension provisoire des saisies immobilières pratiquées à leur encontre. Ce décret prévoyait, en outre, que des délais pourraient être accordés, sur avis de commissions arbitrales, pour les dettes antérieures au 5 janvier 1934, à l'exclusion des dettes immobilières rurales, et il instituait une procédure permettant le rachat par la Caisse foncière des créances sur les agriculteurs au moyen d'obligations à émettre par la Caisse avec la garantie de l'État. »

Puis il passe en revue successivement les diverses productions de l'Afrique du Nord : vins, céréales, tabacs, olives et huile, figues et dattes, oranges, mandarines et primeurs.

Après avoir indiqué la reprise du commerce des lièges, il expose la situation du marché des métaux en rapport avec les différents minerais extraits du sol de l'Afrique du Nord. Il mentionne ensuite l'activité de l'industrie du bâtiment qui s'est maintenue en 1934 en Algérie par suite de l'immunité fiscale en faveur des nouveaux immeubles bâtis. Et il termine ainsi :

« La valeur des exportations algériennes en 1934, d'après les statistiques de l'Administration des douanes, s'est élevée à 3.442.000.000 et celle des importations à 3.973.000.000, laissant apparaître un déficit de la balance commerciale de 500 millions environ, contre 255 millions l'année précédente.

Les échanges avec la métropole, qui s'équilibraient en 1933, accusent cette année un déficit de 300 millions de francs, résultant de la diminution de la valeur de la récolte viticole dont toute l'économie algérienne s'est ressentie. Il n'en reste pas moins que l'Algérie conserve son titre de premier client de la France comme celui de son premier fournisseur.

Pour la Tunisie, les statistiques concernant les neuf premiers mois font ressortir que les importations se sont élevées à 966.000.000 contre 977.000.000 et les exportations à 535.000.000 contre 509.000.000 en 1933, donc sans variation importante.

Les chiffres relatifs au mouvement commercial marocain donnent 1.319.000.000 de fr. d'importations et 666.500.000 francs d'exportations, soit un déficit de la balance commerciale du Protectorat de fr. : 652.500.000.

Les difficultés accrues de l'économie agricole nord-africaine et le marasme persistant de l'industrie et du commerce en Algérie, en Tunisie et au Maroc soumettent le moral des populations à une dure épreuve. Elles ont, dans le passé, fait front à de plus sérieuses difficultés; aussi ne se laisseront-elles pas abattre par la crise.

Les qualités d'énergie et de courage qu'elles possèdent foncièrement seront récompensées dès que la reprise économique tant espérée commencera à se réaliser.

Comme par le passé, les industriels et les commerçants ainsi que les agriculteurs nord-africains peuvent compter sur notre concours pour les aider à traverser la période de dépression actuelle et leur permettre d'attendre, dans le calme et la tranquillité, de meilleurs jours.

Le total des effets négociés par notre établissement en 1934 est de 98.019 contre 127.259 en 1933. Il a représenté une somme de 718 millions 278.604 francs contre 797.501.043 francs l'année précédente.

Ces chiffres témoignent de l'activité de notre établissement qui, au cours de cet exercice, a continué de suivre la politique prudente dont les résultats permettent de maintenir son dividende en conservant une situation dégagée de tous risques douteux. »

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1934

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000 00
Espèces en caisse	3.171.735 36
Banque de l'Algérie	5.463.445 95
Effets à recevoir	91.399.364 06
Effets à l'encaissement	910.741 23
Comptes courants débiteurs	53.446.932 83
Correspondants débiteurs	1.252.225 42
Débiteurs par cautions	4.470.020 21
Portefeuille-titres	531.232 80
Comptes d'ordre et divers	14.457.745 39
Total	<u>178.228.443 25</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000 00
Réserve légale	1.250.000 00
Réserves extraordinaires	11.500.000 00
Somme avancée par Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000 00
Comptes courants créditeurs	99.437.017 40
Engagements par cautions	4.470.020 21
Comptes d'ordre et divers	36.899.973 30
Dividendes à payer	387.526 28
Profits et pertes :	
Solde reporté des exercices antér. : 3.639.202 18	
Bénéfices de l'exercice 1934 : 3.144.703 88	6.783.906 06
Total	<u>178.228.443 25</u>

#### PAIEMENT DU DIVIDENDE 1934

Le dividende de 20 fr. est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet après déduction des impôts à raison de fr. : 17,60 net, pour les titres appartenant à des personnes physiques

assujetties à l'impôt général sur le revenu et 16,60 net pour les titres appartenant à des personnes morales non assujetties à cet impôt :

En FRANCE, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie, 217, boulevard Saint Germain;

En ALGÉRIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger ; 4, rue Gambetta, à Bône, et 16, boulevard Gallieni, à Oran ;

En TUNISIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Palais Consulaire, rue de Naples, à Tunis ;

Au MAROC, à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 109, boulevard de Paris, à Casablanca.

---

## Banque Industrielle de l'Afrique du Nord

---

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 MAI 1936

(*L'Écho d'Alger*, 18 juin 1936)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, le 8 mai 1936, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 1935, accusant un bénéfice net de fr. : 2.870.623,67 contre francs : 3.144.703,88 en 1934. Il s'y ajoute le report antérieur de fr. : 3.525,685,68.

Le dividende a été fixé à 20 francs brut par action, égal au précédent et payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le solde disponible de fr. : 3.665,496,99 a été reporté à nouveau.

M. BÉNARD, administrateur sortant, a été réélu.

Le rapport du conseil, examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, s'exprime ainsi :

« La chute des cours des produits du sol pendant le premier semestre de l'exercice clos a aggravé le malaise qui régnait dans l'Afrique du Nord.

De janvier à juillet, les prix du blé ont baissé de 30 à 40 %, malgré les mesures législatives destinées à soutenir les cours et les dispositions complémentaires prises en Algérie, en Tunisie et au Maroc pour dégager le marché d'une partie de ses excédents et assurer l'écoulement rationnel de la production.

Sans doute, la situation s'est-elle par la suite modifiée, mais les céréaliculteurs nord-africains n'ont pas pu en profiter, le marché français étant, au moment où l'amélioration s'est produite, alimenté largement par la métropole. En période normale où les blés de report n'existent pas, les producteurs du littoral de l'Algérie et du Maroc, et souvent même quelques colons de Tunisie, peuvent exporter certaines quantités de blé tendre pour faire la soudure en France à des conditions avantageuses. Mais depuis plusieurs campagnes, ce privilège qu'apportent à l'Afrique du Nord des moissons plus précoces n'a pu lui servir ; la plus grande partie de la production a dû être conservée en stock ou vendue rapidement à bas prix par les indigènes privés de ressources ou les colons pressés par les nécessités financières.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que, de plus en plus, les intéressés se tournent vers les pouvoirs publics pour leur demander leur appui.

Sollicité d'une façon pressante, le Gouvernement général de l'Algérie a été amené ainsi à prendre divers décrets complétant les dispositions législatives déjà adoptées par la métropole pour l'ensemble du territoire. Le 12 avril 1935, il décidait la constitution d'un stock de sécurité par l'intermédiaire des commissions d'achat du service du ravitaillement instituées par l'arrêté ministériel du 9 décembre 1934. Il portait

ultérieurement de 50 à 65 francs par quintal la somme à partir de laquelle la Colonie donnait sa garantie partielle aux opérations de warrantage. Enfin, un décret vient de fixer pour l'Algérie les modalités d'application du décret-loi du 30 octobre 1935 organisant la production. »

Puis, après avoir comparé pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc les chiffres des récoltes de céréales de 1935 avec ceux de 1934, il continue :

« Pour le vin, la situation n'a pas été moins préoccupante que pour le blé, ce qui a provoqué de la part des pouvoirs publics tout un ensemble de mesures visant à l'assainissement du marché.

Après le décret du 20 décembre 1934, fixant les quantités de vin de la récolte 1934 que les viticulteurs devaient obligatoirement conserver à la propriété, et la loi du 24 décembre 1934, imposant à tous les producteurs de plus de 200 hectos de distiller une partie de leur production, un décret du 30 juillet 1935 a prévu l'arrachage volontaire facultatif et, exceptionnellement, l'arrachage obligatoire pour les cas où les résultats attendus de l'arrachage facultatif seraient insuffisants. Le délai imparti pour l'application de ce décret a dû être prorogé d'un an jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1937.

Un décret du 14 septembre 1935, complété par celui du 28 septembre 1935, sur les warrants agricoles, a réglementé ensuite la sortie des chais par l'échelonnement des ventes et, le 21 décembre 1935, ont été prescrites des mesures de blocage et de distillation qui doivent entraîner l'élimination d'un stock important pesant sur les cours.

Les répercussions sur le marché de toutes ces dispositions réglementaires ne pourront évidemment être appréciées exactement que plus tard, mais il s'avère déjà que certaines de ces mesures entraînent des conséquences très lourdes pour la propriété algérienne.

Le contingentement des ventes, en particulier, s'il permet le relèvement des cours, prive des fonds indispensables à la prochaine campagne beaucoup d'exploitations. Les moyennes et grosses propriétés, très nombreuses en Algérie, sont particulièrement affectées par cet état de choses et les sacrifices ainsi demandés à la Colonie dépassent ceux que la métropole doit supporter. »

Il passe ensuite en revue successivement les diverses productions de l'Afrique du Nord : vins, tabacs, olives et huiles, figues, dattes, agrumes et primeurs. Après avoir fait ressortir un ralentissement dans le commerce des lièges et une meilleure situation du cheptel nord-africain, il exprime l'espoir que, grâce aux mesures de protection du gouvernement français, les industries extractives amélioreront leur production. Il mentionne également le ralentissement constaté dans toute l'Afrique du Nord de l'industrie du bâtiment. Il termine ainsi :

« La stagnation des affaires a influencé défavorablement le volume du commerce extérieur de l'Algérie et du Maroc. Les importations algériennes, en particulier, d'après les statistiques de l'Administration des douanes, marquent en 1935 une régression de plus de 20 % sur 1934. Au Maroc, la diminution des importations entre 1934 et 1935 a été du même ordre d'importance ; entre 1931 et 1935, elle représente près de 60 %, ce qui tendrait à prouver que, parallèlement à la dépréciation des valeurs, la production locale travaille de son côté à s'affranchir de plus en plus des achats de l'extérieur.

Seule, la Tunisie a augmenté avec l'extérieur son volume d'affaires.

Malgré le ralentissement de l'activité en Afrique du Nord au cours de 1935, le prochain avenir paraît laisser entrevoir une amélioration et le moral des populations nord-africaines en est déjà favorablement influencé. Loin de se décourager, elles se sont adaptées aux conditions nouvelles, issues d'une crise dont l'acuité aura été sans précédent mais qui, par ailleurs, a suscité des efforts d'organisation et de discipline qui ont permis aux deux économies européenne et indigène d'affirmer leur interdépendance et leur solidarité.

Notre établissement a apporté aux industriels et commerçants, ainsi qu'aux agriculteurs nord-africains, le soutien dont ils avaient particulièrement besoin dans une



période difficile à traverser. Il a répondu aux appels que les pouvoirs publics lui ont adressés en vue du financement des récoltes et de la poursuite du programme des grands travaux. Il n'a donc pas manqué à la mission qui lui a été dévolue et, en associant ses efforts à ceux des populations de l'Afrique du Nord, il a conscience d'avoir collaboré, dans la mesure de ses moyens, à l'œuvre de redressement national.

Le total des effets négociés par notre établissement en 1935 est de 80.791 contre 98.019 en 1934. Il a représenté une somme de fr. : 765.045.467 contre fr. : 718:278.604 l'année précédente, chiffres qui témoignent de l'activité de notre établissement. »

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1935

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000,00
Espèces en caisse	3.189.480,85
Banque de l'Algérie	4.894.702,05
Effets à recevoir	105.497.902,34
Effets à l'encaissement	227.878,95
Comptes courants débiteurs	39.991.629,59
Correspondants débiteurs	187.019,68
Débiteurs par cautions	6.785.999,97
Portefeuille-titres	546.232,80
Comptes d'ordre et divers	13.717.100,65
Total	<u>178.162.946,88</u>
PASSIF	
Capital	12.500.000,00
Réserve légale	1.250.000,00
Réserves extraordinaires	12.000.000,00
Somme avancée par Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000,00
Comptes courants créditeurs	88.775.876,69
Engagements par cautions	6.785.999,97
Comptes d'ordre et-divers. 45.061.812.87	
Dividendes à payer	392,948,00
Profits et pertes :	
Solde reporté des exercices antér. : 3.525.685,68	
Bénéfices de l'exercice 1935 : 2.870.623,67	6.396.309,35
Total	<u>178.162.946,88</u>

## PAIEMENT DU DIVIDENDE 1935

Le dividende de 20 francs est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet, après déduction des impôts, à raison de fr. : 17,60 net, pour les titres appartenant à des personnes physiques assujetties à l'impôt général sur le revenu, et fr. : 16,40 net pour les titres appartenant à des personnes morales non assujetties à cet impôt : En FRANCE dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie, 217, boulevard Saint-Germain ;

En ALGERIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger ; 4, rue Gambetta, à Bône, et 16, boulevard, Gallieni, à Oran ;

En TUNISIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Palais Consulaire, rue de Naples, à Tunis ;

Au MAROC, à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 109, boulevard de Paris, à Casablanca

---

*Annuaire Desfossés* 1937, p. 343 :

Banque industrielle de l'Afrique du Nord :

Conseil d'administration : MM. P. Boyer, pdt ; L. Férasson, adm.-dir. gén. ; L. Bénard, A. Galicier, A. Lallier du Coudray, P. Manaut, M. Moatti, H. Navarre, E. Sabatier, P. Ernest-Picard, E. Sabatier.

Commissaire du gouvernement : L. Escallier.

Commissaires des comptes : G. Delamotte, P. Vanuxem ; suppl. : C. Moysse, R. Ponroy.

---

## Banque Industrielle de l'Afrique du Nord ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 1937 (*L'Écho d'Alger*, 16 juin 1937) (*Annales africaines*, 17 octobre 1937)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 30 avril 1937, sous la présidence de M. Boyer, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 1936 accusant un bénéfice net de fr. 2.503.133,30 contre 2.870.623,67 en 1935. 11 s'y ajoute le rapport antérieur de fr. 3.6(55.496,99).

Le dividende a été fixé à 20- fr. brut par action égal au précédent et payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le solde disponible de Fr. 3.474.567,02 a été reporté à nouveau.

M. P. Boyer, administrateur sortant a été réélu.

Le rapport du conseil, examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, s'exprime ainsi :

« Au début de l'année 1936, l'économie nord-africaine était toujours aux prises avec les difficultés résultant de la stagnation générale des affaires dans le monde. Mais, grâce à la revalorisation des produits du sol, la situation se modifia dès la fin du premier trimestre pour faire place à une activité nouvelle apportant un soulagement appréciable aux populations de l'Afrique du Nord.

Les prévisions étaient en effet peu favorables pour les récoltes qui s'avéraient déficitaires, en France notamment ; il en résulta une hausse rapide « les prix des céréales et du vin qui amena un changement complet sur le marché, permettant de mieux augurer l'avenir.

D'autre part, le problème des prix du blé et du vin, si angoissant en 1935, recevait au cours de l'année 1936 pour l'Algérie et la Tunisie une solution rationnelle. Ces deux pays étaient, en fait, intégrés dans l'économie française pour le blé et le vin, ce qui doit assurer, dans l'harmonie d'une production bien équilibrée une rémunération équitable pour tous les producteurs. »

Puis, après avoir comparé pour l'Algérie la Tunisie et le Maroc les chiffres des récoltés de céréales de 1936 avec ceux de 1935 il continue :

« En ce qui concerne les vins la récolte de 1936 s'est révélée, en Algérie, inférieure de 40 % environ sur la précédente, mais ce déficit fut compensé, en partie du moins, par une augmentation du degré alcoolique.

Les mesures de blocage, d'arrachage et de contingentement, dont nous, vous entretenions l'an dernier et qui avaient imposé de gros sacrifices à la viticulture algérienne, n'ont pas eu à jouer en raison de la faible récolte. Le marché qui s'est assaini du fait de la diminution du stock disponible laisse entrevoir une soudure normale entre les deux campagnes. »

Il passe ensuite en revue successivement les diverses productions de l'Afrique du Nord : vins, tabacs, huile, figues, dattes, agrumes et primeurs.

Après avoir souligné la reprise de l'activité du commerce des lièges et une augmentation dans le tonnage des alfas exportés d'Algérie, il fait ressortir que les espoirs exprimés l'an dernier se sont réalisés en ce qui concerne l'industrie extractive dont la production, en amélioration sensible, a été favorisée par la hausse des cours mondiaux des métaux. Il ajoute :

« De cet exposé d'ensemble, on peut conclure que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc n'ont pas encore retrouvé l'équilibre qui doit leur apporter à nouveau la prospérité. Mais il est incontestable que des indices d'amélioration sont perceptibles et qu'en Algérie, notamment, se manifestent des signes certains d'activité nouvelle. Les transactions entre pays et l'extérieur en témoignent puisque, en 1936, les importations et les exportations ont sensiblement augmenté. L'Algérie est toujours d'ailleurs la première cliente de la Métropole comme son premier fournisseur ; alors que le volume du commerce extérieur de la France a baissé avec tous les pays du monde. Il est réconfortant de constater que le total des échanges entre l'Algérie et la Métropole est en progression sensible sur l'année précédente. »

Le conseil signale ensuite les diverses mesures prises par les Pouvoirs publics pour la réorganisation du Crédit agricole et l'aménagement des dettes des agriculteurs. Il termine ainsi :

« Notre établissement s'est associé, dans toute la mesure possible, aux efforts de redressement de la situation en Afrique du Nord et il n'a pas ménagé son concours à ceux qui y ont fait appel. Le total des effets négociés, en 1936 a été de 75.461 contre 80.791 en 1935. Il a représenté une somme de 772.223.294 fr. contre 765.045.467 fr. l'année précédente. »

BILAN DU 31 DECEMBRE 1936

ACTIF		
Actionnaires		3.125.000 00
Espèces en caisse		3.019.671 39
Banque de l'Algérie		4.112.150 35
Effets à Recevoir		87.988.590 43
Effets à l'Encaissement		377.287 80
Comptes Courants débiteurs		35.373.996 09
Correspondants débiteurs		276.204 38
Débiteurs par Cautions		3.403.111 05
Portefeuille-Titres		89.659 80
Compte d'ordre et Divers		30.766.585 83
Total		<u>168.532.257 12</u>
PASSIF		
Capital		12.500.000 00
Réserve légale		1.250.000 00
Réserves extraordinaires		12.000.000 00
Somme avancée par Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)		5.000.000 00
Compte courant créditeurs		68.209.227 33
Engagements par cautions		3.403.111 05
Comptes d'ordre et divers		59;586.445 59
Dividendes à payer		414.742 80
Profits et pertes. :		
Solde reporté des exercices antérieurs. :	3.665;496 99	
Bénéfices de l'exercice 1936 :	2.503.133 36	6.168.630 35
Total		<u>168.532.257 12</u>

#### Paiement du dividende 1936

Le dividende de 20 fr. est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet après déduction des impôts, à raison de fr. 17,60 net, pour les litres appartenant à des personnes physiques assujetties

à l'impôt général sur le revenu et 10,40 net pour les titres appartenant à des personnes morales, non assujetties à cet impôt :

En FRANCE, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie, 217, boulevard Saint-Germain.;

En ALGÉRIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger ; 4, rue Gambetta, à Bône, et 16, boulevard Gallieni, à Oran ;

En TUNISIE, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Palais consulaire, rue de Naples à Tunis ;

Au MAROC, à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 109, boulevard de Paris, à Casablanca.

---

### CASABLANCA

Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel  
de la Banque d'État du Maroc  
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Crevolin directeur de la B.I.A N.

---

La Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(selon Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

[207] Dans le conseil de cette banque, nous voyons siéger MM Paul Boyer [Bq de l'Algérie], Paul-Ernest Picard, Albert Galicier, M[oïse] Moatti [Bq de l'Algérie], Élisée Sabatier, et, comme commissaire du gouvernement, M. Louis Escallier que nous venons de voir à la Banque de l'Algérie. Il y a encore dans le conseil M. Frédéric Manaut (voir tomes I et II), qui appartient au groupe Galicier [CQFD], et deux administrateurs non encore vus : M. A. Lallier du Coudray (de Marseille), M. H. Navarre [ /oo] qui donne son adresse à Alger <sup>8</sup>. Le directeur général, membre du conseil, est M. Louis Férasson [207] qui sera rencontré de nouveau comme président et administrateur-délégué d'une société minière algérienne [Bou Arfa au Maroc] où il représente évidemment des capitaux autres que les siens propres.

Les noms des administrateurs montrent que la Banque de l'Algérie contrôle la Banque industrielle de l'Afrique du Nord ou que c'est cette dernière qui contrôle la première. En tous cas, la liaison est intime [la Banque de l'Algérie possède une participation dans la BIAN (A.L.)].

---

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord  
ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 8 MAI 1938  
(*L'Écho d'Alger*, 13 juin 1938)

---

<sup>8</sup> L'adresse donnée à Alger est villa Navarre, Hussein Dey. M. H. Navarre ne serait-il pas M. Henri Navarre, capitaine de cavalerie, époux de Marie-Suzanne Boulard, ayant villa à Mirepoix (Ariège), à Autun (Saône-et-Loire) et appartement à Paris ?

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 5 mai 1938, sous la présidence de M. P. ROYER, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre accusant un bénéfice net de francs : 2.449.412.49 contre 2.503.133, 36 en 1936. Il s'y ajoute le report antérieur de francs : 3.474.567,02.

Le dividende est fixé à 20 fr. brut par action, égal au précédent et payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le solde disponible de fr. : 3.235.315,27 a été reporté à nouveau.

MM. LALLIER du COUDRAY et ERNEST-PICARD, administrateurs sortants ont été réélus.

Le rapport du conseil, examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écouté, s'exprime ainsi :

« L'amélioration de la situation économique de l'Afrique du Nord, déjà perceptible en 1936, s'est poursuivie au cours de l'année qui vient de s'écouler. La campagne agricole a donné dans l'ensemble, des résultats satisfaisants, la revalorisation des produits du sol exerçant son action bienfaisante sur la réalisation des récoltes généralement plus abondantes que l'année précédente. Aussi bien les échanges se sont-ils révélés plus faciles. Ces constatations sont d'autant plus encourageantes que l'année 1937 supporta non seulement les effets d'une crise persistante mais aussi les répercussions des difficultés sociales.

Les problèmes sociaux réagissent, en effet, sur l'économie. Les solutions qu'on leur donne peuvent stimuler les initiatives ou les refréner. Il est essentiel que le calme et la sécurité apportent à tous les producteurs la confiance et l'optimisme dont toute œuvre constructive a besoin avant toute chose. »

Les résultats de la dernière campagne agricole sont ensuite passés en revue pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et résumés ci-après :

« Grâce aux pluies survenues en mai, la récolte des blés en Algérie et en Tunisie a été supérieure en quantité à celle de 1936 alors que les prévisions laissaient entrevoir une campagne déficitaire. Le rendement a été cependant diminué en raison d'une excessive sécheresse succédant à une période de végétation précoce.

Au Maroc, la récolte globale, plus particulièrement celle de l'orge, a été déficitaire.

Les cours se sont heureusement ressentis de l'intervention en Algérie et en Tunisie de l'Office national du blé et au Maroc de l'Office chérifien, ces organismes, en collaboration avec l'Office français du blé, ayant pu maintenir les prix officiels à un niveau rémunérateur. »

« En ce qui concerne les vins, la récolte de 1937 en Algérie a atteint 15.423.953 hectolitres contre 11.526.828 hectolitres en 1936, supérieure de plus de 30 % à la précédente laquelle avait été, il est vrai, nettement faible. Les vins obtenus ont été de bonne qualité et d'un degré élevé, sans que cette composition favorable ait d'ailleurs procuré des avantages aux colons, car le commerce, soucieux de ménager la capacité d'achat de sa clientèle a porté sa préférence sur les produits de faible degré. »

Le rapport passe ensuite en revue successivement les diverses productions de l'Afrique du Nord : vins, tabacs, huiles, agrumes et primeurs, dattes et figues. Après avoir signalé l'importante récolte des lièges en Algérie et en Tunisie, réalisée en Algérie à des prix moyens en hausse sensible sur ceux de l'an dernier, une nouvelle augmentation dans le tonnage des alfas exportés d'Algérie et une reprise d'activité du commerce du crin végétal aussi bien en Algérie qu'au Maroc, il fait ressortir l'augmentation de la production et des exportations de minerais de fer, zinc, plomb, manganèse et de phosphate accusée dans toute l'Afrique du Nord, il ajoute :

« De ce rapide exposé, il semble que l'on puisse tirer des conclusions encourageantes pour la situation économique de notre empire nord-africain.

La balance commerciale de l'Algérie continue d'être positive puisque les exportations se chiffrent en 1937 par 4 milliards 185 millions contre 3 milliards 900 millions

d'importations. Le total des échanges s'élève à 8 milliards 085 millions contre 6 milliards 703 millions en 1936 ; celle de la Tunisie s'améliore d'année en année et les échanges sont passés en 1937 à 2 milliards 460 millions contre 1 milliard 855 millions en 1936. Pour le Maroc la reprise de l'activité commerciale et industrielle a été sensible, sans toutefois modifier la tendance de la balance commerciale. »

« La montée ininterrompue des échanges de ces pays est vraiment très reconfortante pour tous ceux qui ont foi dans les destinées de l'Afrique du Nord. L'effort continu des colons et des indigènes trouve sa récompense dans des résultats que les circonstances difficiles que nous traversons mettent plus spécialement en évidence. »

Il termine ainsi :

« Notre établissement s'en félicite d'autant plus qu'il n'a cessé de collaborer de la façon la plus étroite avec tous ceux qui sont les artisans de cette prospérité. Le total des effets a représenté une somme de 826.909.794 francs contre 772 millions 226.294 francs l'année précédente. »

#### BILAN DU 31 DECEMBRE 1937

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000,00
Espèces en Caisse	3.043.356,54
Banque de l'Algérie	3.255.397,66
Effets à recevoir	89.285.991,60
Effets à l'Encaissement	1.904.413,15
Comptes Courants débiteurs	40.509.408,73
Correspondants débiteurs	222.637,88
Débiteurs par cautions	3.181.967,13
Portefeuille-Titres	89.659,80
Comptes d'Ordre et Divers	33.288.943,82
Total	177.906.776,31
PASSIF	
Capital	12.500.000,00
Réserve légale	1.250.000,00
Réserves extraordinaires	12.000.000,00
Somme avancée par Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000,00
Comptes courants créditeurs	75.862.955,82
Engagements par cautions	3.181.96,13
Comptes d'ordre et divers	61.732.894,45
Dividendes à payer	454.949,40
Profits et Pertes :	

Solde reporté des exercices antérieurs : 3.474.367,02	
Bénéfices de l'exercice 1937 : 2.449.442,49	5.924.009,51
Total	1 177.006.776,31

#### PAIEMENT DU DIVIDENDE 1937

Le dividende de 20 fr. est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet après déduction des impôts, à raison de fr. 16.76 net, pour les titres appartenant à des personnes physiques assujetties à l'impôt général sur le revenu et 14,80 net, pour les titres appartenant à des personnes morales non assujetties à cet impôt :

.....

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord  
ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 11 MAI 1939  
(L'Écho d'Alger, 17 juin 1939)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 11 mai 1939, sous la présidence de M. P. Boyer, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé à l'unanimité les rapports et les comptes présentés pour l'exercice clos le 31 décembre, accusant un bénéfice net de francs : 3.514.020,93 contre 2.449.442,49 en 1937. Il s'y ajoute le report antérieur de fr. : 3.235.315,27.

Le dividende est fixé à 22 francs brut par action, payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Le solde disponible de fr. : 3.704.184,11 a été reporté à nouveau.

MM. MANAUT et NAVARRE, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil, examinant la situation de l'Afrique du Nord au cours de l'exercice écoulé, s'exprime ainsi :

« Au cours de l'année 1938, l'économie de l'Afrique du Nord a poursuivi son adaptation aux nouvelles conditions créées par une longue période de crise. La situation a continué d'évoluer dans un sens favorable. Seule la tension internationale, qui s'est manifestée à différentes reprises, a pu causer quelques inquiétudes, mais l'effort de redressement a été maintenu sans arrêt, ramenant dans certains domaines le retour réel à la prospérité.

Favorisée par des récoltes satisfaisantes réalisées à des cours rémunérateurs, l'Afrique du Nord, grâce aux efforts collectifs des colons et des indigènes, a su tirer de son sol la plus grande partie des richesses nécessaires à son complet relèvement. Le commerce et l'industrie ont bénéficié à leur tour des profits de l'agriculture. Enfin, les échanges avec l'extérieur, qui s'amplifient chaque année, ont affirmé le sens positif de la balance commerciale, témoignage manifeste de l'activité bienfaisante qui règne dans tous les domaines de l'économie. »

Les résultats de la dernière campagne agricole sont ensuite passés en revue pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et résumés ci-après :

« En Algérie, après un hiver rigoureux et une période de sécheresse prolongée, les pluies tardives du printemps ont permis d'obtenir une récolte de céréales légèrement supérieure à la récolte précédente, mais un rendement à l'hectare sensiblement aussi faible qu'en 1937.

En Tunisie, la diminution sensible de la récolte par rapport à l'année précédente provient surtout du manque d'eau dont les effets se sont fait sentir, plus particulièrement dans le Centre et le Sud tunisien au cours de la période de germination des céréales. »



Au Maroc, la récolte a été satisfaisante. En ce qui concerne les vins, grâce à des conditions atmosphériques très favorables, la récolte a atteint pour l'Algérie 21.489.793 hectolitres, contre 15.423.953 hectolitres en 1937.

Les vins obtenus ont été toutefois plus faibles en degré alcoolique.

La récolte précédente s'est bien vendue. Les cours ont progressé d'une façon lente mais continue ; de 13 francs le degré au début de l'année, ils ont atteint 15 francs au moment des vendanges.

En Tunisie, la récolte de vin, qui a atteint 2.053.145 hectolitres, a été la plus importante qu'on ait enregistrée.

Le Maroc a produit 772.000 hectolitres de vin. »

Après avoir signalé la bonne récolte de tabacs, dont l'écoulement s'est effectué à des prix en hausse, le rapport-cite, parmi les cultures appelées à prendre une place importante par suite de la mise en valeur des superficies irrigables au moyen des eaux retenues par les grands barrages, la culture du coton, qui offre au point de vue social un intérêt réel. Il passe ensuite en revue successivement les diverses productions de l'Afrique du Nord : huiles, agrumes et primeurs, liège, alfa, crin végétal. Il souligne les efforts de la Direction des services d'élevage, tant en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie, avec le concours de l'Union ovine de l'Afrique du Nord pour l'amélioration du cheptel ovin d'où découlera une meilleure production lainière. Enfin, il fait ressortir le manque d'activité de l'industrie extractive, dont le mouvement de reprise signalé l'an dernier ne s'est pas poursuivi en raison de la baisse sensible des cours des métaux et de la mévente.

Il termine ainsi :

« L'examen que nous venons de faire des divers éléments de l'activité de notre empire nord-africain est réconfortant. La balance commerciale de l'Algérie fait apparaître un chiffre d'exportation en excédent de un milliard sur celui des importations. Les recettes budgétaires de 1938 sont, en outre, supérieures, dans bien des postes, aux évaluations.

La Tunisie voit aussi s'améliorer progressivement son économie compromise par quatre années de récolte déficitaire.

Le bilan du Maroc, enfin, se présente assez favorablement. Au point de vue agricole, on considère que la récolte en céréales a été suffisante pour assurer la consommation locale et augmenter les possibilités de la plupart des colons.

Au point de vue commercial, la situation intérieure s'est assainie. Enfin, on a constaté une évolution favorable de l'état d'esprit des populations indigènes.

La situation économique de l'ensemble de l'Afrique du Nord est donc satisfaisante. Elle permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Notre Etablissement, qui s'est toujours associé dans la mesure du possible aux efforts de redressement de l'économie de nos territoires nord-africains, s'en félicite. Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, il n'a pas ménagé son concours à ceux qui y ont fait appel. Le montant total des effets négociés est passé en effet de 856.909.794 fr. à 926.074.156 francs.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1938

ACTIF	
Actionnaires	3.125.000 00
Espèces en caisse	2.418.733 76
Banque de l'Algérie	3.559.744 71

Effets à recevoir	109.993.698 15
Effets à l'encaissement	1.161.417 65
Comptes courants débiteurs	43.111.442 14
Correspondants débiteurs	208.835 68
Débiteurs par cautions	15.790.779 48
Portefeuille-titres	89.659 80
Comptes d'ordre et divers	29.848.287 54
Total	214.307.598 91
PASSIF	
Capital	12.500.000
Réserve légale	1.250.000 00
Réserves extraordinaires	12.000.000 00
Somme avancée par Banque de l'Algérie (Loi du 29 décembre 1918)	5.000.000 00
Comptes courants créditeurs	94.114.634 13
Engagements par cautions	15.790.773 48
Comptes d'ordre et divers	66.475 533 90
Dividendes à payer.	427.315 20
Profits et Pertes :	
Solde reporté des exercices antérieurs :	3.235.315 27
Bénéfices de l'exercice 1938 :	3.514.020 93
Total	214.307.598 91

#### PAIEMENT DU DIVIDENDE 1938

Le dividende de 22 francs est payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet, après déduction des impôts, à raison de fr. : 18,04 net, pour les titres appartenant à des personnes physiques assujetties à l'impôt général sur le revenu et 16,06 net pour les titres appartenant à des personnes morales non assujetties à cet impôt :

En France, dans toutes les agences du Comptoir national d'escompte de Paris, ainsi qu'au siège de la Banque de l'Algérie,

217, boulevard Saint-Germain ; En Algérie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, 5, boulevard de la République, à Alger; rue Gambetta à Bône et 16, boulevard Gallieni à Oran ;

En Tunisie, dans tous les sièges de la Banque de l'Algérie et à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Palais consulaire, rue de Naples, à Tunis ;

Au Maroc, à la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, 101, boulevard de Paris, à Casablanca.

## Louis Henri Marie Émile FÉRASSON, président

Né à Bourges le 1<sup>er</sup> juin 1884.

Fils de Louis Férasson, officier du mérite agricole comme fabricant d'engrais (*JORF*, 13 août 1921), et d'Isabelle Marie Anger.

Marié à Paris VII<sup>e</sup>, le 29 novembre 1916, avec Marcelle Louise Perrot (Châtillon-Coligny, Loiret, 27 juin 1895-Condrieu, Rhône, 29 octobre 1987)), fille d'Émile Perrot, avocat, administrateur de Bastos, commissaire aux comptes des Phosphates tunisiens, et de Louise Ernestine Gabrielle Tonnellier. Témoins, pour la mariée : le général Duchesne, ancien commandant en chef du corps expéditionnaire de Madagascar, et Albert Galicier, banquier ; pour le marié : Léon-Lévy, directeur de Châtillon-Commentry, et L. Baclé, président de l'Association de l'École des mines de Paris. Enfants : Denise, Jacqueline, Marie-Solange, Evelyne.

---

Polytechnicien, ingénieur civil des mines. Docteur en droit.

Directeur des aciéries de Neuves-Maisons (1913),

Officier d'ordonnance du général Foch (1914).

détaché à la Compagnie de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons (1916).

Secrétaire (1919), administrateur (1929), puis président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.

Président — avec à ses côtés son beau-père — des Établissements Leune, à Paris : verrerie, appareillage et alliages pour laboratoires (déc. 1920).

Administrateur (1921), puis vice-président de la Société industrielle de l'Afrique du Nord (sous-produits de la vigne),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soc.\\_industrielle\\_de\\_l'AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soc._industrielle_de_l'AFN.pdf)

Administrateur des Établissements Morisons (janvier 1922) : importateur de lave-linge belges.

de la Société commerciale et minière pour l'Afrique du Nord (SOCOMAN)(mars 1928), filiale de Pont-à-Mousson,

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCOMAN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCOMAN.pdf)

de la Société industrielle des États du Levant (1929)

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Industrielle\\_Etats\\_Levant.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Industrielle_Etats_Levant.pdf)

et de ses suites, les Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant (1934).

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Glacieries+frigos\\_Levant.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Glacieries+frigos_Levant.pdf)

puis la Compagnie générale du Levant (1935).

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Cie\\_generale\\_du\\_Levant.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Cie_generale_du_Levant.pdf)

Administrateur éphémère la Compagnie minière et financière (1929-1930 : faillite)

et de la Société coloniale d'études forestières (Gabon)(1930).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Coloniale\\_Etudes\\_forestieres.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Coloniale_Etudes_forestieres.pdf)

Administrateur des lièges des Hamendas et de la Petite Kabylie

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lieges\\_HPK.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lieges_HPK.pdf)

et de la Société nord-africaine des Ciments Lafarge.

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Noraf\\_ciments\\_Lafarge.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Noraf_ciments_Lafarge.pdf)

Président de la Société des mines de Bou-Arfa (juin 1935),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines\\_de\\_Bou-Arfa.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Bou-Arfa.pdf)

son représentant à la Compagnie des Chemins de fer du Maroc oriental

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch\\_fer\\_Maroc\\_Oriental.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch_fer_Maroc_Oriental.pdf)

et comme président et de la Société marocaine d'exploitations minières (déc. 1947).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine\\_Exploitations\\_minieres.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Marocaine_Exploitations_minieres.pdf)

Administrateur du Crédit minier franco-roumain (déc. 1937)

de la Société du Port, quais et entrepôts de Beyrouth,

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port\\_de\\_Beyrouth.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port_de_Beyrouth.pdf)

Président des Assurances Le Monde-Vie et IARD.

---

Conseillers du commerce extérieur comme président des Éts Leune et administrateur délégué de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (avril 1930).

Président de la Chambre de commerce de Paris (1936-1940).

Membre du conseil national (jan.-nov. 1941).

Décédé le 22 mai 1956.

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 294 :  
Banque industrielle de l'Afrique du Nord :  
Conseil d'administration : MM. P. Boyer [† 4 oct. 1939], pdt ; L. Férasson, adm.-dir. gén. ; L. Bénard, A. Galicier, A. Lallier du Coudray, P. Manaut, H. Navarre, E. Sabatier, P. Ernest-Picard, E. Sabatier.  
Commissaire du gouvernement : L. Escallier.  
Commissaires des comptes : G. Delamotte, P. Vanuxem ; suppl. : C. Moyse, R. Ponroy.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*Le Temps*, 25 mai 1940)

Le bénéfice de l'exercice 1939 est de 2.039.618 francs contre 3.514.020 francs pour 1938. Le dividende sera ramené de 22 à 20 francs.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*Le Journal des finances*, 5 janvier 1943)

L'assemblée ordinaire des actionnaires réunis le 22 décembre 1942 a reconnu et vérifié la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation du capital social qui se trouve ainsi porté de 12.500.000 francs à 25.000.000 de francs par l'émission de 125.000 actions nouvelles au nominal de 100 francs.

---

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 2287 :  
Banque industrielle de l'Afrique du Nord :  
Conseil d'administration : MM. L. Férasson, pdt ; L. Bénard, Ch. Farnier, L. Galicier, A. Lallier du Coudray.  
Commissaire du gouvernement : L. Escallier.  
Commissaires des comptes : G. Delamotte, P. Vanuxem ; suppl. : V. Pisani, R. Ponroy.

---

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 343 :  
Banque industrielle de l'Afrique du Nord :  
Conseil d'administration : MM. L. Férasson, pdt ; L. Bénard, Ch. Farnier, L. Galicier, A. Lallier du Coudray.  
Commissaire du gouvernement : J. Brunet.  
Commissaires des comptes : G. Delamotte, H. Cuvinot.

---

1949 : ADOPTION DU STATUT DE BANQUE D'AFFAIRES.  
ENTRÉE AU CONSEIL DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE,  
DE LA BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
ET DE WORMS

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1950)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 mai sous la présidence de M. Louis Ferasson, président du conseil d'administration, assisté du représentant de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine, comme scrutateurs.

Le rapport présenté à l'assemblée, après avoir exposé les divers aspects de la conjoncture nord-africaine au cours de l'année écoulée, a rappelé que le capital de la société s'était trouvé définitivement porté de 25 à 300 millions le 28 avril 1949. Le bilan présenté se totalise par 3.167.954.550 francs, contre 1.847.887.825 francs à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 70 p. 100, l'ensemble des comptes créditeurs à vue et à échéance atteignant eux-mêmes 2.350.143.357 francs contre 1.511.919 334 francs à fin 1948. Dans le même temps, les engagements par endos figurant hors bilan se trouvaient ramenés de 1.527.341.000 francs à 977.096.000 francs. Quant aux résultats, ils représentent, pour l'exercice écoulé, un montant net de 38.945 623 francs, alors que l'exercice 1948, dont le bénéfice comptable accusait 60.509.750 fr., avait intégré dans ce chiffre une série de provisions antérieures devenues disponibles, totalisant 50.779.347 francs.

Cette progression des bénéfices d'exploitation a été obtenue grâce au développement de l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé, bien que les fonds provenant de l'augmentation de capital n'aient été disponibles que pendant les huit derniers mois de celui-ci, et que les importantes mesures de reconversion adoptées par cet établissement au cours de l'année pour se préparer à son nouveau rôle de banque d'affaires n'aient pu porter immédiatement leurs fruits.

Après lecture du rapport du conseil d'administration et de celui des commissaires aux comptes, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés et fixé le chiffre du dividende, pour 1949, à 22 francs brut par action, après affectation de 1.933.106 francs à la réserve légale et de 10.000.000 de francs à la réserve extraordinaire. Ce dividende, égal à celui de l'année précédente, s'applique au nouveau capital de 1.000000 de titres comparé à un capital de 250.000 titres l'année dernière. Il sera payé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1950, sous déduction des impôts en vigueur aux sièges, succursales et agences en France et en Afrique du Nord, des établissements suivants :

Comptoir national d'escompte de Paris, MM. Worms et Cie, Banque de l'Algérie, Banque industrielle de l'Afrique du Nord, Banque de l'Indochine, Banque de l'Union Parisienne, Crédit marocain.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire a décidé le regroupement des actions, à raison d'un titre nouveau de 3.000 francs nominal pour dix titres anciens de 300 francs nominal et voté diverses modifications aux statuts.

---

AEC 1951/97 — Banque industrielle de l'Afrique du Nord

[*Worms est le plus gros actionnaire de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord dont le directeur général est un de ses anciens directeurs. C'est Worms qui a été, en 1948, le chef de file de l'opération qui a abouti à la prise de contrôle de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord par un consortium comprenant, outre Worms, la Banque de l'Indochine, le Crédit Marocain, la Banque de l'Union Parisienne, etc...* (Éco. et po., 1954). Absorbée en 1967 par Worms].

Siège social : 26, avenue de l'Opéra, PARIS (1<sup>er</sup>).

Capital. — Société anon., 11 août 1919, actuellement au capital de 300 millions de fr. en 100.000 d'act. de 3.000 fr. lib.

Objet. — En tous pays, toutes opérations de banque et de finance.

Direction générale : Alger, 5, boulevard de la République.

Agences. — Paris, 26, av. de l'Opéra. — Alger, 5, bd de la République. — Bône, 4, rue Gambetta. — Oran, 16, bd Gallieni. — Tunis, Palais Consulaire, 67, rue de la Corse. — Casablanca, 101, bd de Paris.

Conseil. — MM. Louis Férasson, présid. ; L. Baizeau, L[ucien] Bénard, G. Brocard [Worms], Ch. Farnier, Fr. de Flers [Bq de l'Indoch.], Louis Galicier, R. Meynial [Worms], A. Pose [BNCI], L. Schiaffino, M. Tamzali, admin. — M. Flouret\*, commissaire du Gouvernement.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1951)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord s'est tenue le 31 mai, sous la présidence de M. Louis Férasson, président du conseil d'administration, assisté du représentant de MM. Worms et Cie, et du représentant de la Banque de l'Indochine, comme scrutateurs.

Le bilan se totalise par 5.713.724.209 francs contre 3.167.954.550 à la clôture de l'exercice précédent.

À l'actif, les espèces en caisse et les disponibilités chez le trésor public et les banquiers et correspondants s'élèvent à 613.457.612 fr. contre 269.602 186 fr. Les effets en portefeuille totalisent 3.984.681.586 fr. contre 2.525.187.467 fr. Les comptes courants débiteurs, avances garanties et débiteurs divers forment un total d'ensemble de 873.631.207 fr. contre 1 279.195.144 fr.

Au passif, les comptes de chèques et comptes courant portent sur un total de 3.721.185.143 fr. contre 1.958 143.357 francs. Les banquiers et correspondants s'élèvent à 516.187 228 fr. contre 172 millions 896 920 Les créiteurs divers totalisent 362.033 760 fr. contre 197.943.159 francs. Les bons et comptes à échéance fixe figurent pour 408.750 334 fr. contre 392.000.000 fr. Enfin les réserves apparaissent pour 21.784.949 fr. contre 9 millions 851 843 fr.

Le compte de profits et pertes fait ressortir un profit brut de 220.836.565 francs contre 190.843.419 fr. Après déduction des frais généraux et affectation d'une somme de 30.678 123 fr. aux amortissements et provisions divises, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 25.129.874 fr. qui, ajouté au report à nouveau des exercices antérieurs, forme un total de 28.269 491 fr.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. André Bahuet et Paul Thomasson. et renouvelé les mandats de MM. Alfred Pose et Laurent Schiaffino.

Le rapport présenté aux actionnaires passe en revue les éléments les plus marquants de la conjoncture économique et financière de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc au cours de l'année écoulée, et met en lumière les perspectives ainsi offertes de la Banque, au moment où, sa transformation étant achevée et ses moyens de travail étant mis en place, elle va se trouver en mesure d'assumer progressivement le rôle de banque d'affaires qui lui a été assigné en Afrique du Nord.

L'assemblée a décidé la mise en paiement, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'un dividende brut de 220 fr. par action de 3.000 fr. regroupée, et de 22 fr. par action ancienne de 300 fr.

---

Pierre de ROUX, président

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 août 1951)

La situation au 30 juin 1951 totalise 6.513 millions contre 3.909 millions au 30 juin 1950 et 5.713 millions au 31 décembre 1950.

Par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, les principales variations sont les suivantes :

Actif : Caisse et Banques d'émission : 57.023.625 fr. contre 86.529.477 fr. ; Banques et Correspondants : 879.551.575 fr. contre 114.517.398 fr. ; Portefeuille-effets: 4.372.712.395 fr. contre 3.093.806.643 fr. ; Comptes courants: 698 050.440 fr. contre 352.404.240 fr. ; Avances garanties : 62.272.507 fr. ; Avances et débiteurs divers: 93.429.689 fr. contre 159.753.207 fr.

Passif : Comptes de chèques : 462 millions 019.345 fr. contre 478.888 809 fr. ; Comptes courants : 3.331.717.186 fr. contre 2.088.225.639 fr. ; Banques et Correspondants : 883.040.018 fr. contre 201 millions 844 430 fr ; Comptes exigibles après encaissement : 118.897 336 fr contre 82.512.886 fr. ; Crédoiteurs divers : 696675.329 fr. contre 159.121.199 fr. ; Bons et Comptes à échéance fixe : 318 millions 741 874 fr. contre 376.136.790 fr.

M. Pierre de Roux, précédemment sous-gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, vient d'être appelé à la présidence de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, en remplacement de M. Louis Ferasson, nommé président directeur général honoraire.

---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD.  
(*L'Information financière, économique et politique*, 1<sup>er</sup> février 1952)

Cet établissement vient de constituer, à Casablanca, la Société industrielle et financière de l'Afrique du Nord, au capital initial de 20 raillions, en 4.000 actions de 5.000 francs.

Les premiers administrateurs sont MM. Pierre de Roux, président directeur général de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord ; Lucien Guérin, directeur général de la B I A.N. à Alger, et la Société Afrindus, de Casablanca.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 mai 1952)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 29 mai sous la présidence de M. Pierre de Roux, président du conseil d'administration, assisté du représentant de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine, scrutateurs.

Après un exposé sur l'évolution économique nord-africaine de la situation et l'activité de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord au cours de l'année écoulée, le rapport présenté à l'assemblée étudie les résultats de l'exercice 1951.

Le bilan au 31 décembre dernier totalise 7.974.699.683 francs contre 5 milliards 713.724.809 francs à la fin de l'année précédente, soit une progression de 39 %.

Par rapport aux exercices 1949 et 1948, cette progression est respectivement de 151 % et 331 %.

Les exigibilités sont passées de 4 milliards 721.029.682 francs au 31 décembre 1950 à 6.067.396.031 francs au 31 décembre 1951 et sont largement couvertes par les disponibilités qui chiffrent 6.829.511.926 francs.

Les ressources se sont développées par l'augmentation des « Bons et Comptes à échéance fixe » qui atteignent 1.044.378.705 francs contre 408.750.334 francs l'année précédente.

Le portefeuille « Titres » est porté pour une valeur comptable de 32 millions 150.556 francs et le poste « Immeubles » s'est accru d'une villa, de plusieurs appartements et d'une part importante dans un très bel immeuble à Casablanca.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 52.601.048 francs après réintégration de 4.977.250 francs de provisions devenues sans objet et déduction de 73 millions 057.682 francs d'amortissements, contre 25.129.874 au 31 décembre 1950.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice et a fixé le dividende pour 1951 à 255 francs 3.000 francs.

Compte tenu des impôts en vigueur et de l'affectation de 90.000 francs appartenant aux actionnaires et provenant de centimes défalqués lors du paiement des coupons des exercices antérieurs, le dividende net ressort à 210 francs par action de 3.000 francs (contre 180 francs en 1950) et à 21 francs (contre 18 francs) par action ancienne de 300 francs.

Ce dividende sera payé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1952, aux guichets en France et en Afrique du Nord des établissements suivants :

Comptoir National d'escompte de Paris, MM. Worms et Cie, Banque de l'Algérie et de la Tunisie, Banque Industrielle de l'Afrique du Nord. Banque de l'Indochine, Banque de l'Union Parisienne, Crédit Marocain.

---

*Annuaire Desfossés* 1953, p. 2254 :

Conseil d'administration : MM. L. Férasson, pdg hon. ; P. de Roux, pdg ; A. Bahuet, L. Baizeau, L. Bénard, Ch. Farnier, L. Galicier, R. Meynial, A. Pose, L. Schiaffino, M. Tamzali, P. de Thomasson.

Dir. gén. : L. Guérin.

Commissaire du gouvernement : M. Flouret.

Commissaires des comptes : Moyse, H. Cuvinot.

Agences : Alger, Bône, Oran, Tunis, Casablanca, Paris.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1953)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 28 mai, sous la présidence de M. Pierre de ROUX, président du conseil d'administration, assisté des représentants de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine comme scrutateurs

Le rapport présenté à l'assemblée, après un exposé documenté de la situation et des perspectives de l'économie nord-africaine, analyse l'activité de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord en 1952 et retrace à cette occasion les principales étapes de son développement depuis l'augmentation de capital de fin 1948.

Cette évolution se résume dans la progression continue du total du bilan qui, de 1.847/825 fr. 64 à la clôture de l'exercice 1948. est passé à 3.167.954.550 fr. en 1949. à 5.713.724.809 francs en 1950, à 7.974.699.683 francs en 1951, enfin, à 11.445.412.809 francs au 31 décembre 1952.

Par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de 3.470.713.126 fr., soit de 43,5 %.

Elle porte essentiellement au passif sur les postes « Comptes de chèques », « Comptes courants ». « Banques et Correspondants » et « Bons et Comptes à échéance fixe », dont le total passe 6.302.806.405 francs à 8.989.886.831 A l'actif, le



Portefeuille-effets s'élève 5.331.475.523 fr. à 9.052.499.279 fr.. Comptes courants. Avances garanties et Avances et Débiteurs divers de 757 millions 932.629 fr. à 889.531.172 fr.. tandis que les comptes Banques et Correspondants sont ramenés de 1.291.472.862 fr à 892.241.691 francs.

Hors bilan, les Engagements par cautions et avals passent de 1.387.718.354 francs à 2.241.716.421 fr., les ouvertures de crédits confirmés de 689.619.101 fr. à 876.504.059 fr., alors que les Effets circulant sous l'endos de la viennent de 1.649.999.734 857.378.587 francs.

L'activité de la Banque de l'Afrique du Nord s'est aussi accrue sur le marché financier. Sa participation au placement des emprunts ainsi qu'à la constitution ou à l'augmentation du capital de sociétés en Algérie. en Tunisie ou portante.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 90.090.482 fr., qui, ajouté au solde reporté des exercices antérieurs, donne un total de 95.672.991 francs contre 57.026.708 francs à fin 1951.

Elle a ensuite voté la répartition d'un dividende de 300 fr. brut par action de 3.000 fr., en augmentation de 45 francs sur celui de l'exercice précédent.

M. Alfred Pose ayant demandé, en raison, de ses multiples activités, à abandonner ses fonctions d'administrateur, l'assemblée a ratifié la nomination de M. André Garnier <sup>9</sup>, président de la Société Geoffroy-Delore ; elle a, en outre, renouvelé les mandats de MM. Lucien Baizeau et Louis Galicier.

Sous déduction des impôts, et contre remise dû coupon 35. le dividende net, soit 246 francs, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1953. aux guichets métropolitains et nord-africains des établissements suivants : BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD, BANQUE DE L'ALGERIE ET DE LA TUNISIE, messieurs WORMS et Cie, BANQUE DE L'INDOCHINE, COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS, BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, CREDIT MAROCAIN.

Les propriétaires d'actions non regroupées de 300 francs ne peuvent plus percevoir les dividendes mis en distribution postérieurement au 1<sup>er</sup> février 1953, tant qu'ils ne se sont pas mis en règle avec les dispositions de l'article 6 du décret du 30 octobre 1948.

---

Marc Meuleau,  
*Des pionniers en Extrême-Orient*  
(Fayard)

[480] En 1953, le conseil d'administration [de la Banque de l'Indochine] dresse pour la première fois la liste de ses principales participations : y figurent en bonne place le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie\*... ; la Banque industrielle de l'Afrique du Nord...

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juin 1954)

L'assemblée ordinaire s'est tenue, le 31 mai, à Alger, sous la présidence de M. Pierre de Roux, président du conseil d'administration, assisté des représentants de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine, comme scrutateurs.

---

<sup>9</sup> André Garnier (1893-1971) : marié à Hélène Geoffroy, fille du fondateur des Éts Geoffroy-Delore : fils et câbles électriques. Licencié en droit. Administrateur de diverses sociétés dont Laminoir et tréfilerie d'Afrique à Kouba, près d'Alger. Membre (1944), puis président (1957) de la Compagnie Lebon. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Compagnie\\_Lebon.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Compagnie_Lebon.pdf)

Après avoir rappelé les difficultés qu'a connues l'Afrique du Nord au cours de l'année 1953, le rapport du conseil d'administration souligne les aspects économiques et financiers de la solidarité qui existe entre la métropole et ces territoires. Il met l'accent sur les problèmes posés par l'augmentation de la population au moment où l'écoulement, sur les marchés extérieurs, des productions traditionnelles devient plus difficile.

Analysant les objectifs des nouveaux plans quadriennaux, il montre comment ceux-ci s'attachent essentiellement à encourager la construction, améliorer la production agricole et développer les ressources en énergie. Dans ce domaine, il cite l'ampleur des investissements publics et privés consacrés aux recherches pétrolières, notamment au Sahara.

Pendant l'exercice 1953, l'activité de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord a continué de progresser d'une façon satisfaisante. Tout en aidant les principales industries privées à moderniser leur équipement et leurs méthodes, ses sièges ont maintenu leur collaboration à la poursuite ou à l'achèvement des grands ouvrages d'intérêt général. Ils ont, en outre, participé à la solution des problèmes de financement qu'a posés l'extension du port de Nemours, la création des forces hydroélectriques de Tunisie, le démarrage des grands programmes collectifs d'habitat au Maroc et en Algérie. C'est ainsi qu'aux côtés du Crédit foncier de France, de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la Banque a signé avec le gouvernement général de l'Algérie la convention qui est à l'origine de la création d'une société d'économie mixte, la [Compagnie Immobilière Algérienne](#), dont l'objet est de résorber les bidonvilles et les taudis.

Les services Titres ont traité un volume d'affaires accru, participant largement aux transactions des commissions de cotation locales, collaborant de façon très appréciable au placement des emprunts africains et apportant leur concours à un grand nombre de sociétés nord-africaines à l'occasion de leurs opérations financières.

Enfin, le rapport mentionne la participation prise en Algérie dans la Société Immobilière et Agricole de l'Harrach, qui exploite deux grands domaines, exporte dans le monde entier ses vins de liqueur et vins de messe, et réalise, aux portes d'Alger, d'importants programmes de lotissement sur des terrains lui appartenant.

Le bénéfice net de l'exercice ressort à 97.060.242 francs qui, ajouté au report à nouveau de 6.420.519 fr., donne un total de 103.480.761 francs contre 95.672.991 francs à fin 1952.

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital, l'assemblée a affecté 30 millions de francs à une réserve spéciale constituée avant attribution des tantièmes aux administrateurs et 30 millions de francs aux réserves extraordinaires, portant ainsi l'ensemble des réserves de 100 à 160 millions.

Elle a ensuite voté la répartition d'un dividende brut de 300 francs par action de 3.000 francs, égal à celui de l'exercice précédent.

Les mandats d'administrateurs de MM. Pierre de Roux et Lucien Bernard ont été renouvelés.

Le dividende net, soit 246 francs, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1954, contre remise du coupon n° 36, aux guichets métropolitains et nord-africains des Etablissements suivants :

Banque Industrielle de l'Afrique du Nord ; Banque de l'Algérie et de la Tunisie ; MM. Worms et Cie ; Banque de l'Indochine ; Comptoir National d'Escompte de Paris ; Banque de l'Union Parisienne ; Crédit Marocain.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Alger le 8 novembre sur deuxième convocation, a approuvé les propositions du conseil d'administration et décidé d'augmenter le capital social de 300 à 600 millions de francs par émission de 100.000 actions nouvelles de numéraire de 3.000 francs émises au prix de 3.250 franc et dont la souscription sera réservée, par préférence, aux anciens actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour une ancienne.

À l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration a fixé la période de souscription du 22 novembre au 27 décembre 1954.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1955)  
[mots ressaisis]

L'assemblée ordinaire s'est tenue, le 21 mai, à Alger, sous la présidence de M. Pierre de Roux, président du conseil d'administration, assisté des représentants de MM. Worms et Cie et de la Banque d'Indochine, comme scrutateurs.

Après 160.461.096 fr. de dotation aux amortissements et provisions contre 119.098.521 fr., le bénéfice net de l'exercice ressort à 62.307.520 francs contre 97.060.242 fr. L'assemblée a voté la répartition d'un dividende brut de 300 fr. aux actions, égal au précédent, et l'affectation de 30 millions de francs aux réserves.

M. Burin des Roziers a été élu administrateur en remplacement de M. André Bahuet, démissionnaire. Les mandats de MM. Farnier et R. Meynial ont été renouvelés.

Le dividende net, soit 246 fr., sera payé à partir du 1er juillet 1955 contre remise du coupon n° 38 aux guichets métropolitains et nord-africains des établissements suivants : Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, Banque de l'Algérie et de la Tunisie, MM. Worms et Cie, Banque de l'Indochine, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de l'Union Parisienne, Crédit marocain.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
[1956/201]

Férasson (Louis)[1884-1956][Ép. à Paris VII<sup>e</sup>, le 29 nov. 1916, Marcelle Louise Perrot, fille d'Émile Perrot, avocat, comm. cptes Phosphates Phosphates tunisiens, adm. Bastos et des Éts Leune. X-mines 1905, pdt CCI Paris 1936-1940), membre du conseil national (jan.-nov. 1941)], 42 (pdt Le Monde Vie), 63 (pdt Le Monde IARD), 201 (pdg-h BIAN), 363 (v.-pdt Ch. fer Maroc-Oriental), 480 (PQE Beyrouth), 665 (v.-pdg Mines de Bou Arfa), 1573 (Nord-africaine ciments Lafarge), 1751 (Lièges HPK), 1969 (Cie gén. Levant).

Roux (Pierre. de)[1905-1962][fils du cte Marie de Roux, bâtonnier Poitiers, leader Action frse. Anc. gouv. Bq de l'Algérie >], 81 (Préservatrice-ARD), 160 (Caisse centrale Bq pop.), 167 (Crédit populaire de France-Ch. synd. Bq pop.), 201 (pdg BIAN), 287 (Cie immob. alg.), 288 (pdg Immob. et agric. Harrach), 728 (Cofirep).

Burin des Roziers (Jacques)(ép. fille d'Henri Mathieu de Vienne)[BUP], 201 (BIAN), 2169 (ARJOMARI).

Baizeau (Lucien)[Schwich & Baizeau], 201 (BIAN).

Bénard (Lucien)[1888-1978][X-1907. Marié à la fille d'Étienne Clémentel, veuf, remarié à Marguerite Candelier, fille de Charles, X-Ponts, anc. dir. mission études ch. de fer Sud Indochine. Dont Anne-José (1928-2010), *alias* Cécile Aubry, actrice et auteur, mariée au fils du pacha de Marrackech. Anc. adm. Société minière et industrielle de l'étain, du wolfram et de l'arsenic à Lagarde (Hte-Vienne), Mines du Blaynard, Cie minière de la Riberira, Cie minière du Val-de-Burat (ass. à Achalme, proche de Clémentel), Crédit foncier colonial, Sucreries coloniales, Rhums purs, Pétroles roumains SIPER...], 201 (BIAN), 1244 (SAGEM), 1303 (CSEE).

Farnier (Charles), 113 (Banque de l'Indochine), 164 (CNEP), 174 (Créd. national), 201 (BIAN), 244 (Créd. foncier égypt.), 1531 (Montecatini).

Galicier (Louis), 201 (BIAN), 1840 (Bastos), 1841 (Indoch. Bastos), 2025 (Grand hôtel de la rive gauche Lutetia).

Garnier (André)[1893-1971][Fils de Charles, avoué. Ép. Hélène Delore, fille d'Eugène Geoffroy, fondateur en 1890 de la S.N.C. Geoffroy-Delore, fabricant de fils et câbles électriques. 2 filles : Nicole ép. Serge Dufour et Claude ép. Bernard Clerc, pdg CDME. Licencié en droit. Pdt Geoffroy-Delore (1940-1969), membre (1944), puis président (1957) du conseil de surveillance de la Cie Lebon], 201 (BIAN), 897 (Électro-Câble), 903 (LATRAF), 913 (Geoffroy-Delore), 1096 (Panhard & Levassor), 1340 (Lebon & Cie).

Meynial (Raymond)[\* /ox], 46 (Préservatrice-Vie), 201 (BIAN), 667 (Molybdène), 751 (Estrellas), 1290 (CGCT), 1421 (Progil), 1559 (Ciments Vicat), 2128 (Sté du Louvre).

Schiaffino (Laurent), 160 (Caisse centrale bq pop.), 167 (Créd. pop. France), 201 (BIAN), 449 (Algér. de navig.), 455 (SGTM), 1432 (pdt Phos. Constantine).

Tamzali (Mustapha)[grandes huileries à Alger], 105 (Bq Algérie + Tunisie), 201 (BIAN) (Ch de fer sur route d'Algérie).

Thomasson (Paul de)[1894-1973][marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure][inspecteur des finances, directeur de L'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie gén. des colonies, à la Cie gén. du Maroc, aux Ch. de fer du Maroc oriental... En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de dir. gén. adj.], 201 (BIAN), 207 (BCA), 221 (Sudaméris), 227 (Bq fr.-ch), 334 (Midi), 379 (Smyrne-Cassaba), 870 (HF Chiers), 1231 (Radio-Orient), 1361 (EEIC), 1617 (DTP), 2284 (Un. des mines : nommé adm. le 1<sup>er</sup> janvier 1956).

Guérin (Lucien), 201 (dg BIAN), 287 (Immob. alg.), 2123 (Grands Magasins Familia à Bordeaux).

Watteau (Jean)[xx/xx], 105 (gouv. Banque de l'Algérie), 201 (comm. gvt BIAN).

Cuvinot (H.), 53 (comm. cptes suppl. Phénix-Incendie), 67 (comm. cptes suppl. Phénix-Acc.), 201 (comm. cptes BIAN), 263 (comm. cptes HLM Penhoët), 363 (Ch. fer Maroc-Or.), 431 (comm. cptes SITRAM), 580 (comm. cptes Mines de fer de Giraumont), 844 (comm. cptes suppl. Biache-Saint-Vaast), 850 (comm. cptes Châtillon-Commentry-Neuves-Maisons), 859 (comm. cptes Forges de la Marine), 867 (comm. cptes Forges de Strasbourg), 943 (comm. cptes Ateliers et chantiers de France), 951 (comm. cptes Chantiers et ateliers de St-Nazaire), 1017 (comm. cptes Berthiez), 1027 (comm. cptes Grames), 1065 (comm. cptes Applevage), 1585 (comm. cptes Matériaux de construction de la Loïse), 1625 (comm. cptes SGE).

Pisani (V.), 201 (comm. cptes BIAN).

Bröet (L.), 201 (comm. cptes suppl. BIAN).

Péraldi (O.), 201 (comm. cptes suppl. BIAN)

SIÈGE SOCIAL (et Direction générale) : Alger, 5, boulevard de la République. [Transfert à Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1952].

SIÈGE CENTRAL : Paris, 26, avenue de l'Opéra.

AGENCES : Alger, Bône, Oran, Tunis, Casablanca, Paris.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 11 août 1919, pour une durée de 90 ans.

OBJET : Toutes opérations de banque et de finance dans l'Afrique du Nord et en tous autres pays.

CAPITAL SOCIAL : 600 millions divisé en 200.000 actions de 3.000 fr. À l'origine, 12.500.000 fr. Porté à 25 millions de fr. en octobre 1942 par l'émission au pair de 125.000 actions nouvelles. Porté en 1949 à 250 millions par l'émission au pair de 750.000 act. de 300 fr. et simultanément à 200 millions par élévation du nominal des 250.000 actions anciennes de 100 à 300 fr. Titres regroupés à partir du 1<sup>er</sup> février 1951. Porté fin 1954 à 600 millions par émission à 3.250 fr. de 100.000 actions de 3.000 fr. (1 pour 1).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant le 31 mai.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % au moins à la réserve légale, somme à fixer pour réserves, 6 % d'intérêt aux actions. Prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur l'excédent, 10 % au conseil d'administration. Le solde aux actions.

PAIEMENT DES COUPONS : Au siège social, dans toutes les agences, et à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie. chez MM. Worms et Cie, à la Banque de l'Indochine, au Comptoir national d'escompte de Paris, à la Banque de l'Union parisienne, au Crédit marocain.

TRANSFERTS : Siège social.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions 21. Commission de cotations de valeurs mobilières d'Alger. Office tunisien de cotation des valeurs mobilières. Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca. - Notice SEF : BA 26.

COUPONS NETS AU PORTEUR : N° 33 (1<sup>er</sup> juillet 1951), 18 et 180 fr. 34 (1<sup>er</sup> juillet 1952), 21 et 210 fr. ;35 (1<sup>er</sup> juillet 1953), 246 fr. ;36 (1<sup>er</sup> juillet 1954), 246 fr. ;37 droit de souscription (1 pour 1) ;38 1<sup>er</sup> Juillet 1955). 246 fr.

	Produits bruts	Bénéfices nets	Réserves	Bénéfices distribués	Div. brut par act.
	(En 1.000 fr.)				(En fr.)
1942	—	3.388	669	2.766	20
1943	—	4.337	717	3.800	14
1944	—	4.888	744	4.102	15
1945	—	3.743	687	3.993	15
1946	—	5.682	784	4.927	18
1947	—	6.942	648	6.048	22
1948	104.142	60.510	51.000	11.400	22
1949	190.855	38.662	11.933	23.873	22
1950	220.850	25.130	1.256	22.587	220
1951	837.668	52.601	23.010	28.434	255
1952	479.226	90.090	53.948	35.304	300
1953	516.062	97.060	60.000	34.906	300
1954	541.951	62.307	30.000	34.43	300

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	300.000	300.000	300.000	300.000	300.000
Réserves	27.467	51.634	106.420	168.574	196.451
Dette flottante	5.132.548	7.248.629	10.852.695	12.686.807	14.700.980
Dividendes et tantièmes	22.587	28.434	35.304	34.906	34.431
Comptes d'ordre	231.123	351.002	150.994	206.205	213.925
	<u>5.713.725</u>	<u>7.974.699</u>	<u>11.445.413</u>	<u>13.396.492</u>	<u>15.445.787</u>
ACTIF					
Immeubles et mobilier	41.091	50.783	59.030	80.874	115.650
Portefeuille-titres	27.391	32.150	54.134	13.003.892	211.648
Effets et débiteurs	5.307.768	7.508.113	11.118.819	203.762	14.746.771
Caisse, Trésor, banques d'émission	164.047	206.563	171.113	13.396.492	2 342.494
Comptes d'ordre	173.428	177.090	42.317	103.928	29.224

	5.713.725	7.974.699	11.445.413	13.396.492	15.445.787
--	-----------	-----------	------------	------------	------------

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juin 1956)

Réunie à Alger, le 9 juin 1956, sous la présidence de M. Pierre de Roux, président du conseil d'administration, assisté des représentants de MM. Worms et Cie, et de la Banque de l'Indochine comme scrutateurs, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1955 faisant apparaître, après déduction de fr. 108 millions 288.363 de provisions et amortissements, un bénéfice net de fr. 75.003.706 contre fr. 62.307.520 pour l'exercice 1954. L'assemblée a voté la mise en paiement d'un dividende de 200 fr. net par action s'appliquant au capital porté l'an dernier de 300 à 600 millions. Les affectations aux réserves ont porté le montant global de ces dernières au chiffre de fr. 240.201.690.

Retraçant l'évolution économique au cours de l'année 1955 de chacun des trois pays d'Afrique du Nord, le rapport du conseil met l'accent sur le risque que présente, pour ces pays dont le niveau de vie est bas et dont les populations s'accroissent si rapidement, tout retard dans l'exécution des plans d'équipement indispensables.

Malgré la réserve manifestée par les entreprises à l'égard d'investissements nouveaux dans les territoires nord-africains, les opérations de la Banque se sont, dans l'ensemble, développées à la mesure de ses ressources qui, globalement, sont passées de fr. 12.552 millions à 17.162 millions. Cette progression est due pour une part au développement des opérations de la succursale de Paris dont les nouveaux locaux ont été inaugurés au cours de l'exercice.

En remplacement de M. Charles Farnier, démissionnaire, l'assemblée a ratifié la nomination à titre d'administrateur de M. Henry Bizot. Elle a, d'autre part, renouvelé les mandats de M. Jacques Burin des Rozières et M. Mustapha Tamzali.

Enfin, les statuts ont été mis en harmonie avec les dispositions de l'article 9 de la loi du 23 février 1953.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1955 que le dividende net de 200 fr. sera payé contre remise du coupon n° 39 aux guichets métropolitains et nord-africains des établissements suivante : Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, Banque de l'Algérie et de la Tunisie, MM. Worms et Cie, Banque de l'Indochine, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de l'Union Parisienne, Crédit Marocain.

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juin 1957)

Réunie le 3 juin 1957, à Alger, sous la présidence de M. Pierre de Roux, assisté comme scrutateurs des représentants de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1956 et décidé de répartir aux 200.000 actions une somme de 48 millions 780.492 francs, correspondant, sous réserve du maintien des dispositions fiscales en vigueur, à un dividende net de 200 francs par action. Les affectations aux réserves ont porté le montant global de ces dernières au chiffre de 258.976.230 francs. Le report à nouveau s'établit à 12.767.193 francs, contre 6.251.481 francs.

Dans son rapport à l'assemblée, le conseil insiste sur l'importance que revêt le jaillissement du pétrole au Sahara. Il est certain que, pour la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, ce fait marquera plus que d'autres l'année écoulée, car une richesse

comme le pétrole doit modifier profondément le désert et apporter à la transformation de l'Afrique une contribution majeure.

Malgré leur ampleur, les variations de conjoncture économique, notamment au Maroc et en Tunisie, n'ont affecté sensiblement ni la contexture du bilan dont le total ressort à 20.071.907.012 fr contre 19.807.988.803 fr. ni le montant des bénéfices qui s'établissent à 75 millions 490.799 fr. contre 75.003.706 fr. Ce résultat est dû non seulement à la vitalité dont ont fait preuve les agences d'Afrique du Nord, mais aussi au facteur d'équilibre qu'a apporté dans l'exploitation de la Banque le développement de ses activités métropolitaines.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de M. Roger Langeron et de M. Guy Brocard. Elle a renouvelé les mandats de MM. Laurent Schiaffino et André Garnier.

C'est à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1957 que le dividende net de 200 fr. sera mis en paiement contre remise du coupon n° 40, aux guichets métropolitains et nord-africains des établissements suivants : Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, Banque de l'Algérie et de la Tunisie, MM. Worms et Cie, Banque de l'Indochine, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de l'Union Parisienne, Crédit marocain.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1958)

L'Assemblée générale annuelle s'est tenue le 21 juin à Alger, sous la présidence de M. Pierre de Roux, président du conseil d'administration, assisté des représentants de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine, comme scrutateurs. Elle a eu lieu dans le très moderne immeuble du 2-4, boulevard Saint-Saëns, où sont désormais installés le siège social de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, et a été suivie d'une réception au cours de laquelle ces nouveaux locaux ont été officiellement inaugurés.

Dans son rapport, le conseil d'administration analyse l'évolution de la situation économique de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc pendant l'exercice 1957, au cours duquel, du gisement d'Hassi-Messaoud au port de Philippeville, une première voie d'évacuation du pétrole saharien a été ouverte, marquant pour l'industrie pétrolière algérienne d'une ère nouvelle : celle de l'exploitation.

Le bilan de la Banque s'est accru de 20 %, alors qu'il avait marqué un palier en 1956, et le bénéfice net s'élève à 120.282.440 fr. contre 75.490.799 fr. Ces résultats satisfaisants permettent d'affronter plus sûrement les circonstances qui pourraient encore contrarier l'essor de l'Afrique du Nord au moment où la mise en valeur des richesses sahariennes le rend, à terme, plus certain.

L'évolution de chacun des pays où elle exerce son activité a posé à la Banque de multiples problèmes, mais n'a pas ralenti le développement de ses opérations qui ont surtout progressé dans ses succursales algériennes et parisiennes. Les nouvelles installations du siège d'Alger permettent d'offrir à la clientèle, au cœur de la ville, grâce aux dimensions et aux dispositions de son hall, de ses bureaux et de son parc de stationnement, des commodités accrues.

Parmi les principaux mouvements intéressant le portefeuille titres, dont la valeur comptable atteint 364 millions, en augmentation de 90 millions sur l'année précédente, il faut noter l'augmentation des investissements de la Banque dans les sociétés pétrolières : Cofirep, Eurafrep, S.N. Marep, ainsi que dans la Société Algérienne des Magasins Généraux « Samag ». C'est à l'initiative de la Banque qu'a été créée, en 1957, la Compagnie financière pour le développement économique de l'Algérie

« Cofidal », qui, dans le cadre du décret du 31 janvier 1958, vient d'être agréée comme société algérienne de développement.

Les mandats d'administrateur de MM. Guy Brocard et Paul de Thomasson ont été renouvelés.

L'assemblée a voté la répartition d'un dividende brut de 285 fr. par action de 3.000 fr., correspondant à un coupon net de 234 fr. par action contre 200 fr. l'an passé. Il sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1958, contre remise du coupon n° 41, aux guichets métropolitains et nord-africains des établissements suivants : Banque Industrielle de l'Afrique du Nord, Banque de l'Algérie et de la Tunisie, MM. Worms et Cie, Banque de l'Indochine, Comptoir National d'Escompte de Paris, Banque de l'Union Parisienne, Crédit marocain.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1959)

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 6 juin à Alger sous la présidence de M. Pierre de Roux, président du conseil d'administration, assisté de MM. Worms et Cie et de la Banque de l'Indochine, appelés aux fonctions de scrutateurs.

Dans son rapport, le conseil analyse l'évolution de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, et souligne les événements qui ont eu lieu cette année dans ces territoires et les changements politiques qui les ont suivis.

L'activité de la Banque a continué de se développer grâce aux efforts des différentes agences et succursales dont le réseau va être complété par l'ouverture d'un guichet à Toulouse, poursuit le rapport.

Le total du bilan s'est accru de près de 29 %, passant de 24.129.286.091 à 31.036.239.985, le bénéfice net s'élevant de son côté à 197.897.709 contre 120.282.440. L'augmentation des ressources et des emplois est allée de pair, et il convient de noter l'augmentation importante des crédits à moyen terme qui s'inscrivent à 5.748.000.000 fin 1956 contre 3 milliards 434.000.000 fin 1957.

Parmi les investissements nouveaux, il faut noter l'acquisition de 1.600 actions nouvelles de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation des Pétroles en Algérie « S.N. REPAL », et la participation de la Banque aux augmentations de capital de la Société Nationale de Matériel pour la Recherche et l'exploitation du Pétrole « S.N. MAREP », de la Compagnie Financière de Recherches Pétrolières « COFIREP » et de la Compagnie Financière pour le Développement Economique de l'Algérie « COFIDAL ».

Le mandat d'administrateur de Roger Langeron a été renouvelé. Lucien Guérin, directeur général de la Banque, a été appelé à siéger au conseil, pour une période de six ans, en remplacement de M. Louis Galicier décédé.

L'assemblée a voté la répartition d'un dividende brut de fr. 330 par action de fr. 3.000, correspondant à un coupon net de fr. 271 par action contre fr. 234 l'an passé. Il sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1959.

\*  
\* \*

À l'issue de l'assemblée ordinaire, les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire ont autorisé le conseil à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, soit par incorporation de réserves, soit par émission d'actions de numéraire, pour le porter de 600.000.000 de fr. à 1.200.000.000 de francs, et à regrouper les titres actuels de 3.000 fr. en titres de 10.000 fr. ou d'un nominal égal à celui des actions qui seront émises dans le cadre de l'autorisation d'augmenter le capital.



---

BANQUE INDUSTRIELLE DE L'AFRIQUE DU NORD  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juillet 1959)

La valeur d'inventaire global des placements et participations est, au 31 décembre 1958, de 527.581.579 francs. De la liste de l'inventaire des valeurs mobilières détenues, on peut citer les principaux postes :

Cofirep « A », 947 titres ; Cofirep « B », 2.053 titres ; Cofirep « Promesses B », 1.000 titres ; Marep, 995 titres ; Eurafrep, 4.000 ; S.N. Repal, 1.600 ; Cie immobilière algérienne, 1.785 ; Société immobilière et agricole de l'Harrach, 8.202 ; Domaine du Chapeau de gendarme, 2.135 ; Lièges des Hamendas, 2.825 ; Société nord-africaine des lièges, 1.969 ; Société algérienne des magasins généraux « Samag », 2.018 ; Cofidal. 2.095 ; Cie française du Sahara, 940 ; Société industrielle et financière de l'Afrique du Nord, 3.960 ; Cetelem Afrique, 1.395 ; Société anonyme de banque et de commerce, 2.707.

---

Banque industrielle de l'Afrique du Nord  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 septembre 1959)

Le conseil d'administration, dans séance du 30 juillet 1959, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée extraordinaire du 6 juin, a décidé de procéder à partir du 30 septembre 1959 :

— à l'augmentation du capital de 600 millions de francs à 1.200 millions de francs par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 6.000 francs émises au prix de 6.500 francs et réservées par préférence aux anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle de 6.000 francs pour deux anciennes de 3.000 francs ;

— simultanément au regroupement obligatoire des actions de 3.000 francs en actions de 6.000 fr. (*B.A.L.O.* du 14 septembre 1959).

---

NOMINATION  
(*Paris-Presse-L'Intransigeant*, 22 janvier 1963)

M. Claude TIXIER a été nommé président-directeur général de la Banque Industrielle de l'Algérie et de la Méditerranée (B.I.A.M.), nouvelle dénomination de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord (B.I.A.N.).

Ancien vice-président de la Banque Européenne d'investissements, M. Tixier était président-directeur général de la B.I.A.M.

---

Beauvoir (Robert Hébert de)<sup>[0/00]</sup><sup>o</sup>(1921. Fils de Gaston. Ép. Ghislaine de Cherisey) : Worms et Cie (1943) ▶ Bq ind. de financement et de crédit (ex-BIAN).

WW 1979 :

DENIS (Philippe, Maurice), banquier. Né le 8 juin 1924 à Paris. Fils de Maurice Denis, ingénieur, et de M<sup>me</sup>, née Andrée de Baralle [fille de Jean de Baralle (1871-1940), secrétaire général de l'Association des anciens élèves de Centrale, membre du conseil

de surveillance de la Compagnie centrale d'éclairage par le gaz (Lebon et Cie) (1938-1940)]. Mar. le 6 sept. 1952 à M<sup>lle</sup> Yolande d'Hauteville (3 enf. : Isabelle, Hugues, Jérôme). Études : Lycée Hoche à Versailles, Facultés des lettres et de droit de Paris, École du Louvre. Dipl. : diplômé de l'École libre des sciences politiques, licencié ès lettres, docteur en droit. Carr. : [sous-directeur de la Banque industrielle d'Afrique du Nord](#) (1953), fondé de pouvoir général (1957), puis directeur (1964-1970) de la banque de Neuflyze Schlumberger, Mallet et Cie\*...

WW 1979 :

ÉCORCHEVILLE (Gilbert, Élie), directeur de banque. Né le 18 oct. 1914 à Paris. Fils de Jules Écorcheville, musicologue, et de M<sup>me</sup>, née Madeleine Ogier. [Mar. le 9 mars 1946 à M<sup>lle</sup> Agnès Olsson](#) (2 enf. : Marie-Christine [M<sup>me</sup> Richard Vogel], Gérard). Études : Collège Stanislas et Faculté de droit de Paris. Dipl. : diplôme de l'École libre des sciences politiques, licencié en droit. Carr : chef de service au centre de documentation de la Bibliothèque nationale à Paris (1942), [directeur commercial chez Möller et Persson A.B. à Stockholm \(1945-1949\)](#), [directeur de la Chambre de commerce française en Suède à Stockholm \(1949-1958\)](#), [directeur adjoint de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord à Alger \(1958-1962\)](#), [vice-consul de Suède à Alger \(1960-1962\)](#), administrateur (1958), vice-président (1969), puis président (depuis 1971) de la Chambre de commerce française en Suède, [directeur aux relations étrangères de l'Union de banques à Paris \[UBP\\*\]](#)(depuis 1962), vice-président de Nordisk Transport et Spedition à Paris (depuis 1961), président-directeur général de la société Nortans, conseiller du commerce extérieur de la France (depuis 1972), vice-président de l'Union des chambres de commerce françaises à l'étranger (depuis 1973), [administrateur de la Chambre de commerce et d'industrie tuniso-française \(depuis 1974\)](#). Décor. : officier de 1<sup>re</sup> classe de l'ordre royal de Vasa (Suède), officier de 1<sup>re</sup> classe de l'ordre du Lion de Finlande. Violon d'Ingres : la musique. Sports : équitation, natation, ski. Membre de l'Union Interalliée, du Cercle et du Cercle norvégien. Adr. : prof., 22, bd Malesherbes, 75008 Paris ; privées, 12, rue de l'Université, 75007 Paris, Hameau de Coridlan, 83120 Plan de la Tour.

WW 1979 :

FERRETJANS (Jean-Pierre), directeur-adjoint de banque. Né le 20 déc. 1934 à Maison-Carrée (Algérie). Fils d'André Ferretjans, expert immobilier, et de M<sup>me</sup>, née Henriette Lillo. Mar. le 3 nov. 1950 à M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Bourret (2 enf. : Olivier, Nicolas). Études : [Lycée et Facultés de droit d'Alger](#) puis d'Aix-en-Provence, [Faculté internationale de droit comparé au Luxembourg](#). Dipl. : docteur en droit, [diplômé supérieur de la Faculté internationale de droit comparé à Luxembourg](#) et du C.P.A. de Paris. Carr. : assistant à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence (1959-61), attaché de direction, fondé de pouvoirs, puis sous-directeur à la [Banque industrielle de l'Afrique du Nord](#) et à la Banque Worms et Cie (1963-70), sous-directeur puis directeur adjoint de la Banque de l'Indochine et de Suez\* (depuis 1970), professeur au C.P.A. de Paris (depuis 1970) administrateur de Copagefi (établissement financier)(depuis 1978). Œuvre : Essai sur la notion de propriété sociale (thèse de doctorat, 1961). Adr. : prof., Banque de l'Indochine et de Suez, 96, bd Haussmann, 75009 Paris ; privée, 10, av. Constant-Coquelin, 75007 Paris.

Fraguier (Henri de)<sup>o</sup> : 49 : BIAN fusionnée en 1967 avec la Bq Worms ► Mondial assistance.

Guérin (Lucien)1949-67 : BIAN (dev. Bq indus. financ. de crédit, puis absorbée en 1967 par Worms) [DG en 1956/201] ► [Shell-Maroc \(799\)](#), [Cie Immob. algérienne \[1956/287\]](#), [Immob. et agricole de l'Harrach \[1956/288\]](#) + ??? [Grands Magasins Familia](#)

à Bordeaux [1956/2123]. 1957-65 : PDG Immob. et agric. France-Méditerranée à Paris [ex-Harrach], 1958 : VP Domaine du chapeau de gendarme [vignoble dans la plaine de Bône] [1956/1945], VP Banque industrielle Algérie et Méditerranée, 1967 : pdt Sté Méditerranéenne de Banque à Ajaccio, adm. Worms et Cie. Adm. Sté du Louvre [1987].

WW 1979 :

LIOU (Lucien), directeur financier. Né le 8 avril 1923 à Voiron (Isère). Fils de Pierre Liou, ingénieur, et de M<sup>me</sup>, née Alix Gaschet, écrivain et poète. Mar. le 30 oct. 1959 à Mlle Bernadette Gille, maître-assistant à la faculté des lettres de Paris (3 enf. : Françoise, Pierre, Robert). Études : Lycée Ampère à Lyon, Faculté de droit et École libre des sciences politiques de Paris. Dipl. : licencié en droit. Carr. : sous-directeur à la Banque industrielle de l'Afrique du Nord [BIAN](1949-1960), attaché à la direction générale des affaires financières (1960) de Boussois-Souchon-Neuvesel (B.S.N.), directeur financier de B.S.N. (1966) puis de B.S.N.-Gervais Danone (depuis 1973). Sports : alpinisme, escrime. Adr. : prof., 126, rue Jules-Guesde, 92302 Levallois-Perret ; privée, 36, av. Étienne-de-Montgoifrier, 92430 Marnes-la-Coquette.

Meynial (Jean)(1929. Fils de Roger) : Worms ▶ 50-58 : BIAN.

Meynial (Raymond) [x/ox]1933 : associé de la banque, il est aussi vice-président de la Préservatrice (PDG 1967). Accidents, administrateur de la Préservatrice-Vie, des Transports Maritimes Pétroliers, de la Banque Industrielle de l'Afrique du Nord (*Éco et po.*, 1954). BIAN, Molybdène (Maroc).

PILLET-WILL (comte Jacques, Frédéric), ... directeur de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord en Algérie (1948), en Tunisie (1952), au Maroc (1954) puis (1956) à Banque Rivaud\*.

Rist (B.) : Worms (1950) : adm. Concorde, Concorde International Luxembourg, BIAN (dev. Bq indus. de financ. et de crédit), AMREP\*, UIE\*, Info. et graphisme.

Roux (Marquis Pierre de) [xx/oo](1905-1962) : fils de Marie de Roux, bâtonnier de Poitiers, Action fse. Ép. Françoise du Chevron du Pavillon\*. Dom. : 226, bd Saint-Germain, Paris et château de la Boucauderie, Chaniers (Chte-Mme). 12 enfants dont Dominique\* (1935), Xavier\* (avocat, député), Charles-Henri (journaliste *L'Express*, *Le Monde*), Emmanuel (actionnaire de *L'Idiot international*, journaliste au *Monde*). Carr. : Sous-gouv. Banque de l'Algérie et de la Tunisie\* (91)[0 in 1956/201] puis (après 1951) PDG BIAN en partie détenue par la Banque de l'Algérie, Préservatrice-ARD (81), Caisse centrale des banques populaires (160), PDG Banque industrielle de l'Afrique du Nord (201), Cie immob. algérienne (287), PDG Immob. et agric. de l'Harrach (288), adm. COFIREP (Financière de rech. pétrolières).

WW 1979 :

RIST (Bernard), ingénieur. Né le 21 déc. 1919 à Paris. Fils d'Édouard Rist (1871-1956), médecin des hôpitaux de Paris, et de M<sup>me</sup>, née Madeleine Roy. Illustration familiale : son oncle, l'économiste Charles Rist (1874-1955). Mar. le 24 avril 1942 à M<sup>lle</sup> Alix Tassin de Montaigu [fils de Marie-Claire Puerari, fille d'Henri Puerari (Mirabaud), et de René de M. > CFP-Total] (5 enf. : Alain, Olivier, Christian, Xavier, Laurence). Études : Lycée Janson-de-Sailly à Paris Dipl. : ingénieur de l'École navale, diplômé du C.P.A Carr. : officier de marine (1939-1946). À la Banque industrielle de l'Afrique du Nord (devenue Banque industrielle de financement et de crédit)(depuis 1950) et directeur (1959) de cet établissement absorbé par la Banque Worms où il est directeur (1967) puis directeur central (depuis 1975), administrateur de la société Amrep, de Soprina, de l'U.I.E., de Concorde-Équipement, de Concorde-Finance, d'Information et Graphisme, directeur

général (1966) puis vice-président (depuis 1976) de la société Unibail, vice-président de la société [Concorde International à Luxembourg \(depuis 1972\)](#), membre de la Société française des analystes financiers. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 39-45. Adr. : prof., 45 bd Haussmann, 75009 Paris ; privée, 72, rue Jouffroy, 75017 Paris.

TIXIER (Claude)(WW 1979), président-directeur général (1962-1967) de la [Banque industrielle de financement et de crédit \[ex-BIAN\]](#), puis vice-président de la Banque Worms (depuis 1967).

Après trois autres banques françaises  
La B.N.C.I. cesse son activité en Algérie  
(*Le Monde*, 14 janvier 1968)

[...] Cinq banques françaises continuent encore leurs activités dans le pays : la Compagnie française de crédit et de banque, la Société générale, la Banque industrielle de l'Afrique et de la Méditerranée, le Crédit du Nord et la Banque de Paris et des Pays-Bas. [...]

---